N° 309. — 42e Année.

B. LUNDI — 4 NOVEMBRE 1872.

L'INDÉPENDANCE BELGE.

On s'abonne :
BRUXELLES, rue Fossé-aux-Loups, 62;
PROVINCES, dans tous les bureaux de poste;
PARIS, Havas, rue J.-J. Rousseau, 51;
ALLEMAGNE, AUTRICHE, SUISSE (principales villes), Haasenstein et Vogler;
LONDRES, Cowie and son, 2, St-Ann's lane; Delizy, Davies et Cie, n° 1, Finch lane, Cornhill; 1, Cecil st., Strand; Smith and son, 186, Strand; A. Maurice, 13, Tavistock Row; Aug. Siégle, 110, Leadenhall street.
AMSTERDAM, B. Eisendrath, libraire;
LA HAYE, Belinfante frères, libraires;
ROTTERDAM, MM. Nygh et Van Ditmar, libraires
LUXEMBOURG, au bureau de poste;
ROME, Merle, libraire, place Colonna;
GÊNES, Crilanovich, place de la Poste, 21;
FLORENCE, Vieusseux, cabinet littéraire;
NAPLES, Detken et Rocholl;
MADRID, Alphonse Duran, Bailly-Baillière;
CONSTANTINOPLE, Christian Roth, libraire;
SMYRNE, Decipris et Cie, libraires.

Belgique : un numéro 20 centimes.

PRIX D'ABONNEMENT. Bruxelles, 12 fr. par trimestre, 40 par année; Province, 13 fr. » 44 »; La France, 21 fr. »; Allemagne, 18 fr. »; Angleterre, 17 sh. »; Autres pays, 12 fr. par trim., port en sus. — payable d'avance.

Aux demandes d'abonnement doit être joint un mandat de poste ou autre à vue sur Bruxelles.
Tout changement d'adresse doit être accompagné de la dernière bande.

CONSERVATION PAR LE PROGRÈS

INSERTIONS: ANNONCES ordinaires, 30 cent. la petite ligne. RÉCLAMES (*avant les annonces*), 1 fr. 50 la ligne. FAITS divers *corps du journal*). 3 fr. la ligne. — payable d'avance.

Pour les annonces de France, s'adresser **exclusivement** à Paris, à M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 51, ou à MM. LAFFITTE, BULLIER et Ce, 8, place de la Bourse.
Pour l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse, à MM. HAASENSTEIN et VOGLER à Francfort s/M., Hambourg, Cologne, Berlin, Leipzig, Dresde, Vienne, Breslau, Stuttgart, Nuremberg, Prague, Munich, Bâle, St-Gall, Zurich, Genève et Lauzanne; p'l'Angleterre, à Londres, à M. A. MAURICE, 13, Tavistock-Row, M. G. STREET, 20, Cornhill, E. C., M. FR. ALGAR, Clements Lane, 8, Lombard st.

Observatoire Royal.
3 novembre, à midi.
3e jour de la lune.

BAROMÈTRE OBSERVÉ	751mm91
THERMOMÈTRE centig. du baromèt.	12°6
TEMPÉRATURE centigrade de l'air.	9°7
Id. *maximum* depuis hier midi.	13°8
Id. *minimum* depuis hier midi.	7°0
EAU tombée	10mm87
VENT	ONO
SOLEIL, lever	6 h. 56 m.
Id. coucher	4 h. 31 m.
LUNE, lever. matin.	9 h. 39 m.
Id. coucher. soir.	5 h. 44 m.

Edition du matin

BRUXELLES, 3 novembre.

REVUE POLITIQUE.

Les discours monarchistes prononcés à Bordeaux par les députés conservateurs de ce département, n'ont guère ému la France. Ils tendaient cependant à un renversement du régime actuel, au profit des deux branches réconciliées de la famille des Bourbons. Mais, prononcés au lendemain même du jour où une écrasante majorité républicaine avait fait éclater l'impuissance de tous les partis hostiles coalisés sur le nom d'un bonapartiste, ils ont paru plus ridicules que dangereux. L'*Opinion nationale* annonce cependant qu'ils motiveront le dépôt d'une demande d'interpellation dès la rentrée de l'Assemblée nationale. Le gouvernement aura ainsi l'occasion de montrer ses couleurs et d'expliquer, si c'est possible, les actes et les paroles de quelques-uns de ses fonctionnaires, même les plus haut placés, toutes les fois que les intérêts de la république sont en conflit avec leurs préférences personnelles pour une autre forme de gouvernement.

C'est le seul avantage, d'ailleurs, que pourrait présenter l'interpellation, si elle a lieu, car nous espérons bien que les membres de la gauche, auxquels on en attribue l'intention, se garderont bien de suivre l'exemple donné par les soi-disant « conservateurs-libéraux, » qui ont fait tant de tapage à propos des discours de M. Gambetta. Ils ne contesteront pas, nous en avons la conviction, le droit qu'avaient MM. Decaze, Samazeuilh, Carayon-Latour, de réunir leurs amis dans un banquet et d'y exprimer telles opinions politiques ou sociales qu'il leur convenait; mais ils se borneront — et en cela ils seront dans leur droit — à faire ressortir la loyauté, la bonne foi, la sagesse, la modération, la prudence de ces représentants du « grand parti de l'ordre » qui refusent à leurs adversaires l'usage d'un droit dont ils usent, eux, d'une si large façon. Si tenter d'agiter le pays, travailler au renversement d'un gouvernement régulièrement établi, provoquer à la guerre civile, c'est faire œuvre de factieux, d'anarchiste et de révolutionnaire, il n'y a pas à coup sûr, en ce moment en France, de pires révolutionnaires, de pires factieux et de pires anarchistes que le noble duc Decaze, le pieux M. Carayon-Latour et le millionnaire M. Samazeuilh.

S'occupant des réformes constitutionnelles, quelques journaux du matin annoncent que, dans une réunion récente, de nombreux membres du centre droit et du centre gauche auraient pris l'engagement de soutenir la proclamation définitive de la république conservatrice. La nouvelle ne s'accorde guère avec les efforts désespérés qui se font en ce moment même à droite pour rallier sous un drapeau commun tous les partis hostiles à la république, au risque de les voir, au lendemain de la victoire, s'entre-déchirer avec plus de fureur que jamais. Mais ce qui achève d'enlever à l'assertion toute valeur, c'est que le nombre des députés déjà arrivés à Versailles est trop minime pour qu'ils soient en mesure de prendre des résolutions qui puissent engager leurs collègues.

L'incident de la Fère n'est peut-être pas tout à fait aussi terminé qu'on pourrait le croire, par la publication, dans le *Journal officiel*, de la lettre des auteurs de cet incident que nous avons reproduite. Un de nos correspondants nous donne à ce sujet quelques nouveaux détails qui ne manquent pas d'intérêt. Il se peut qu'on juge sage et opportun de faire, pour l'instant, le silence sur cette affaire, mais il ne serait pas impossible qu'elle eût, d'ici à peu, des conséquences dont le gouvernement n'aurait au reste qu'à se féliciter.

Jusqu'à présent rien n'a transpiré encore sur les intentions du gouvernement prussien relativement au conflit avec la Chambre des Seigneurs. Les conjectures qu'on trouve à ce sujet dans les journaux paraissent prématurées. Quant à la fournée de pairs qu'on attend on ne connaît encore que l'élection faite par la municipalité de Berlin de son bourgmestre, M. Hobrecht, pour la représenter à la Chambre haute. Il est probable que le nouveau bourgmestre de Breslau, M. de Forckenbeck, président de la Chambre des Députés, sera également désigné par le magistrat de cette ville pour occuper un siége parmi les seigneurs.

Il semble résulter d'une note de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* que le gouvernement ferait encore une tentative de conciliation. La feuille ministérielle, répondant à une assertion de la *Gazette de la Croix*, conteste « que le ministère veuille se faire l'avocat de tous les amendements, sans en excepter aucun, que la Chambre des Députes avait apportés au projet primitif du gouvernement de la loi des cercles. » Effectivement, notre correspondant de Berlin nous mande par le télégraphe que le gouvernement entrera en conférence avec les sommités de la Chambre des Députés et certainement avec les membres de l'ancienne commission qui avait rédigé le rapport sur le projet de loi. Ces conférences, on le comprend, auraient pour but de trouver un compromis entre les amendements opposés, votés par les deux Chambres; tâche difficile et ingrate, laquelle, si elle ne réussit pas, comme il est probable, prouvera au moins les grands ménagements que le gouvernement voudrait apporter dans ses rapports avec la Chambre des Seigneurs.

Au nombre des membres de la Chambre haute qui ont voté contre le gouvernement dans la discussion sur la loi des cercles, on était surpris de trouver un haut fonctionnaire qui tient son mandat de ce même gouvernement, M. de Witzleben, président supérieur de la province de Saxe. M. de Witzleben vient d'être révoqué de ses fonctions et mis en disponibilité.

Les Américains, qui sont des gens pratiques et qui estiment que tout travail mérite salaire, s'attendaient à avoir à payer les frais du jugement arbitral de l'empereur d'Allemagne, par lequel il est fait droit à leurs réclamations dans le litige de l'archipel San-Juan. Le ministre des Etats-Unis à Berlin s'est donc adressé, au nom de son gouvernement, au cabinet de Berlin pour obtenir la note de ces frais. Il lui a été répondu que l'Empereur ayant accepté une mission d'honneur, remerciait le gouvernement de l'Union de son offre, et n'accepterait pas le remboursement des dépenses auxquelles l'examen de la question controversée a pu donner lieu.

La Saxe vient de se donner une nouvelle loi communale pour les villes du royaume. Cette loi organique a été discutée et votée par la Chambre des Députés dans la meilleure entente avec le ministère. C'est le projet du gouvernement qui a été adopté hier, sans changements de quelque importance.

Le commerce se plaint vivement de la difficulté qu'il éprouve à se procurer les petites coupures de billets de banque.

La Banque nationale se montre prodigue de billets de cent francs; elle en délivre autant qu'on lui en demande; mais quand il s'agit d'avoir la monnaie de cent francs, on la trouve moins empressée. L'or faisant prime, elle garde naturellement ses louis et ses napoléons. Voulez-vous des écus de cinq francs, vous en aurez tant qu'il vous plaira, presque tous, — détails curieux, — à l'effigie du roi Victor Emmanuel. C'est le ministère apparemment qui aura invité la Banque à populariser ainsi les traits du roi d'Italie, afin de le venger des attaques inconsidérées de la presse cléricale. Il faut le féliciter de cette attention délicate. Mais quelque plaisir que vous ayez à posséder le portrait du roi Victor-Emmanuel, tiré sur argent, à un grand nombre d'exemplaires, pour peu que la somme demandée au guichet de la Banque soit rondelette, vous préférerez à ces pesantes photographies monétaires quelques gravures moins intéressantes au point de vue du sujet, mais moins encombrantes et moins lourdes. Il vous faudra des billets de 20 francs. Halte-là! vous n'en aurez pas. La Banque n'en donne plus, ou du moins elle en donne si peu que c'est tout comme.

Cette pléthore des grosses coupures et des gros écus, combinée avec la pénurie des petits billets et la disette absolue des pièces d'or est une gêne pour le commerce et les particuliers.

N'y aurait-il pas moyen de remédier à cet inconvénient?

Il nous semble que les billets de 20 francs ne coûtent pas assez cher à la Banque pour qu'elle hésite à en faire une nouvelle édition, sauf à restreindre proportionnellement, s'il y a lieu, la circulation des coupures de cent francs.

La Ligue de l'enseignement s'est réunie samedi soir en assemblée générale et publique, dans la salle académique de l'université libre de Bruxelles.

Le secrétaire général, M. Charles Buls, a donné lecture du rapport annuel du conseil général. Voici un intéressant extrait de ce document :

« Le bureau de la *Ligue* est un centre d'informations auquel on s'adresse de toutes les parties du pays et même de l'étranger pour demander des avis, des conseils, des renseignements. Nous avons constamment répondu à toutes les questions qui nous étaient adressées, et nous nous sommes toujours efforcés de venir en aide à toutes les personnes de bonne volonté qui réclamaient notre secours au profit de la cause de l'enseignement populaire.

» Le conseil général a eu tout récemment la satisfaction de prêter un concours efficace à cette cause dans des circonstances où l'intolérance cléricale la menaçait d'un coup mortel. Le nouveau conseil communal de Ninove, mettant les intérêts d'un parti au-dessus de ceux de la population et oublieux de son devoir, avait supprimé l'école moyenne pour la céder avec son mobilier scolaire à l'évêque de Gand, en lui assurant un subside considérable. Les pères de famille, animés de sentiments libéraux, montrèrent en cette circonstance une énergie digne d'être citée en exemple; ils établirent une école laïque à leurs frais, dans laquelle ils eurent bientôt le légitime orgueil de pouvoir compter 80 élèves, alors que le collége épiscopal n'en pouvait compter que 65. Mais un moment épuisés par ce premier effort, ils s'adressèrent à la Ligue, qui leur accorda un premier subside de 1,000 fr. Encouragés par ce concours, les fondateurs de l'école se sont remis à l'œuvre avec ardeur; ils ont rassemblé des ressources nouvelles, et tout nous fait espérer qu'ils sauront lutter victorieusement pour les droits de l'enseignement laïque et défendre chez eux le domaine de la conscience contre les incessants empiétements d'un clergé dominateur.

» La Chambre des Représentants s'est occupée aussi de la Ligue : dans ses séances du 3 et du 6 février dernier, M. Delcour, ministre de l'intérieur, a accusé d'insubordination les instituteurs affiliés à notre Association; cette calomnie a été vivement relevée par MM. Bergé, Guillery et Jottrand, et à notre tour nous avons tenu à protester par la voie du *Bulletin* contre les allégations inexactes de M. le ministre de l'intérieur; nous l'avons défié de citer un seul exemple qui pût justifier son accusation erronée; nous lui avons dit que si quelquefois nous avions pris le parti d'un instituteur, ce n'avait jamais été qu'avec une prudence extrême et après une enquête impartiale. Vous le savez, messieurs, l'opinion publique, notre juge, s'est prononcée en notre faveur, parce que nous luttions pour la justice et le bon droit.

» A la suite de ces attaques injustes plusieurs instituteurs qui, jusque-là, ne faisaient pas partie de la Ligue, nous ont spontanément et courageusement envoyé leur adhésion, voulant ainsi affirmer leur indépendance de citoyens et d'hommes libres.

» L'opinion publique s'est si bien habituée à recourir à la Ligue chaque fois que des questions d'enseignement sont soulevées, que récemment, quand on a vu se produire l'œuvre du *Denier des écoles*, on a demandé de divers côtés pourquoi cette propagande se produisait en dehors de notre Association, et l'on a cru que les promoteurs du *Denier* se séparaient de la Ligue.

» Quant à nous, nous estimons qu'il n'existe pas d'antagonisme entre les deux institutions. Le *Denier* est une formule nouvelle pour demander au public des dons en faveur de l'instruction populaire; plus on multipliera les occasions de donner, plus on donnera. La Ligue n'a jamais entendu monopoliser toutes les œuvres de propagande intellectuelle; elle n'est pas une Eglise étroite et jalouse; elle ne poursuit qu'un but : la diffusion universelle de la science, et, pour l'atteindre, elle ne demande qu'à voir l'initiative privée prendre les formes les plus diverses pour coopérer à l'accomplissement de ce devoir civique. »

Le président de la Ligue, M. Jules Guillery, membre de la Chambre des Représentants, a pris la parole après M. Buls, et dans une chaleureuse allocution très-applaudie par l'auditoire, il a insisté sur l'importance de la diffusion de l'instruction tant au point de vue de l'extension du droit de suffrage, qu'au point de vue de la question économique et des rapports entre le capital et le travail. Il a constaté que les idées dont la Ligue s'est faite le porte-voix ont fait de grands progrès dans notre pays, à telles enseignes que dans certaines grandes villes, à Gand par exemple, les élections se sont faites sur la question de l'enseignement, et que le parti libéral a triomphé parce qu'il est le parti de l'instruction.

Puis la parole a été donnée à M. Hodgson-Pratt, délégué de l'*Union des Cercles et Instituts ouvriers d'Angleterre*, fondée par lord Brougham. L'orateur a donné sur cette institution des renseignements du plus vif intérêt. Le but de l'institution est de faire la concurrence aux cabarets, où les ouvriers contractent cette déplorable habitude de l'ivrognerie qui est pour l'Angleterre comme pour d'autres pays une plaie terrible; aux cabarets où ils sont attirés non par l'instinct inné du vice, mais par ce désir de société qui est naturel à l'homme et que l'ouvrier ne peut exaucer dans sa pauvre demeure, et par la nécessité de s'associer à ses semblables afin de prendre des mesures de prévoyance et d'organiser des secours mutuels pour la maladie et la vieillesse. Que faire pour lutter contre le cabaret, où les ouvriers tiennent leurs associations, et où ils trouvent la société, la récréation, mais aussi l'ivrognerie? Il faut leur fournir l'occasion de trouver ailleurs des délassements innocents, des moyens de récréation, d'instruction et de réunion. Tel est le but de cette institution qui depuis dix ans a fondé en Angleterre plus de 500 cercles, et arraché ainsi à l'ivrognerie plus de 70,000 individus.

Cette union attache une grande importance à la conciliation des classes. Les Cercles sont administrés par les ouvriers, mais les gens de loisir et d'étude y prêtent leur concours; ils ne négligent aucune occasion de se réunir aux travailleurs, et les deux classes comprennent qu'elles ont quelque chose à apprendre l'une de l'autre. Il y a là des réunions de chefs de *Trade Unions*, de membres des chambres syndicales d'ouvriers, de membres de la Chambre des Communes et de la Chambre des Pairs, du parti radical et du parti conservateur; et lorsque ces hommes appartenant aux situations et aux opinions les plus diverses ont bien discuté, chacun reconnaît que chez les autres il y a plus de vérité qu'il ne l'avait supposé.—Heureux pays!

M. Pratt est entré dans quelques détails sur l'organisation des cercles. Formation du comité provisoire, sous la présidence du maire de la ville où le Cercle se fonde, souscription pour les frais de premier établissement, cotisations ouvrières de 20 ou 30 centimes par semaine, élection du comité définitif, rédaction, discussion et approbation des statuts, installation du Cercle, généralement présidé par une personne de la classe aisée, voire même par un noble, le cercle fût-il des plus démocratiques, les ouvriers anglais aimant assez à avoir un lord à leur tête, — preuve de l'esprit aristocratique de la nation; division du cercle en trois départements : le département de récréation organisant des jeux, des cours de chant et des concerts, des excursions artistiques, archéologiques, scientifiques à la ville ou à la campagne, des promenades et des fêtes dansantes dans quelque grand parc mis à la disposition du Cercle par le propriétaire, — lord Portsmouth, par exemple, a reçu chez lui toute une journée 1,200 ouvriers, et il a répondu à leurs remercîments en déclarant, lui qui est comblé de tous les dons de la fortune, que « jamais dans sa vie il n'avait eu un jour si heureux; » — le département d'instruction, avec ses lectures, son enseignement mutuel, ses conférences, ses discussions sur l'histoire, la philosophie, la science, l'industrie, la politique, ses analyses des ouvrages les plus remarquables; — le département économique, organisant les secours mutuels, la coopération, le crédit mutuel, les banques d'épargne, et assurant à chaque ouvrier, au bout d'un certain temps, la propriété de sa maison; M. Pratt a tout raconté avec un accent d'enthousiasme qui a littéralement enflammé l'auditoire et avec une clarté de langage à laquelle le britannisme de certaines expressions ajoutait du piquant et du charme.

Lorsqu'à la fin de son récit, l'orateur s'est excusé modestement d'avoir retenu son auditoire pendant près d'une heure, lorsqu'il a exprimé, non sans quelque hésitation, l'espoir de ne pas l'avoir trop ennuyé, une triple salve d'applaudissements a éclaté dans la salle. L'orateur aura été rassuré.

M. Pratt a insisté sur plusieurs idées que nous ne pouvons qu'indiquer. La propriété, a-t-il dit, a non-seulement ses droits, mais aussi ses devoirs; et cela est vrai, non-seulement de la propriété pécuniaire, mais aussi de tous les avantages qu'on possède, instruction, pouvoir, influence. C'est le devoir de la richesse de donner une impulsion à l'élévation du niveau moral et intellectuel du pauvre. Et c'est là une condition absolue de la prospérité des nations. Cette prospérité peut se fonder pour un temps sur l'égoïsme; mais tôt ou tard, la revanche viendra.

Que notre devise, a-t-il dit en terminant, que notre devise soit : Tous pour chacun, et chacun pour tous.

Cette conférence, la plus originale et la plus instructive que nous ayons entendue depuis longtemps, a obtenu un grand et légitime succès.

Bulletin hebdomadaire
DE LA BOURSE DE BRUXELLES.

La situation de notre marché s'est sensiblement améliorée cette semaine. Les craintes d'une élévation d'escompte à Londres ne se sont pas réalisées d'une part, et de l'autre les places allemandes paraissent sortir de la crise qu'elles traversaient.

Les Métalliques ont largement profité de ces bonnes dispositions, et, après les avoir laissées à 60 1/2, nous les retrouvons à 62 1/4 ex-coupon, soit en réalité à 61-75, le change sur Vienne se négociant à 2-33 1/2.

L'emprunt français est infiniment plus lourd; un chiffre de cinq milliards, dont la plus grande partie est flottante, est difficile à manier, et un enlèvement des cours ne pourrait avoir lieu dans des conditions durables. Aussi ne le tente-t-on pas. Nous retrouvons le 5 p. c. nouveau à peu près sans variations à 87-17 1/2.

Les Piastres n'ont pas de cours réel; on les offre à 29 1/4 sans preneurs. Il n'y a pas d'amélioration à attendre de ce côté, l'état politique et financier de la Péninsule n'offrant aucun appât aux capitaux.

Il s'est produit, vers la fin de la semaine, des demandes importantes en Annuités à revenu variable au taux de 48; les vendeurs étaient rares et on peut prévoir une prompte amélioration de ces prix. On attribue ces demandes à différentes causes, dont la principale est pour nous dans l'amélioration constante des recettes, amélioration qui doit évidemment amener l'Etat à profiter de l'une des clauses de la convention du 25 avril 1870 lui permettant de renoncer au partage des bénéfices au-dessus de 18,000 fr. de recette pour payer à la Compagnie des Bassins-Houillers une rente fixe et progressive jusqu'au chiffre de 15,000 fr. maximum par kilomètre.

Le mois d'août a donné pour les lignes cédées des résultats remarquables. Les voyageurs ont produit 249,232-27; les bagages, 4,749-88; les équipages, 93-66; les chevaux et bœufs, 6,784-93; les marchandises, 987,846-28; produits extraordinaires, 7,233-91; soit un total de 1,246,940 fr. 93 centimes.

Le marché du comptant conserve une grande activité, principalement en actions de nos établissements financiers. Le public continue à escompter les bénéfices de l'exercice en cours. Les Banque nationale ont progressé de 3,575 à 3,615; les Banque de Belgique sont en hausse de 7-50, à 1,097-50, et les Banque de Bruxelles recherchées à 610. Les Banque de l'Union se traitent sans variation à 1,300, et les Banque des Travaux publics à 552-50.

La cote de nos fonds d'Etat et des obligations de chemin de fer ne présente pas un vif intérêt; il y règne cependant un bon courant d'affaires, mais les variations sont insignifiantes. Il faut excepter le 4 1/2 et le 3 p. c. de la Caisse d'annuités dues par l'Etat qui sont demandés à 98-50 et 71-25. Cette faveur est due à ce fait que le *Moniteur* désigne le prix auquel ces valeurs seront reçues à titre de cautionnement dans les caisses de l'Etat. Le 4 1/2 est admis au pair et le 3 p. c. à 75. Le public agit sagement en profitant des prix actuels pour le 4 1/2 comme pour le 3 p. c., car il ne faut pas perdre de vue que le 3 p. c. est remboursable au pair et par tirage au sort, et que ce remboursement se fait par l'Etat.

Les actions industrielles, qui avaient fourni une si brillante campagne de hausse, manifestent une certaine tendance à fléchir. Les Unis-Ouest de Mons, qui avaient atteint le prix de 555, rétrogradent à 545; les Charbonnage belge se traitent à fr. 400, après avoir fait fr. 410, et les Vieille-Montagne ont baissé de fr. 5 à fr. 260.

Les actions de la Société Cockerill et celles des Mines de Stolberg font cependant exception; les Premières sont demandées à 1,535 ex-coupon de 100 fr., soit avec une nouvelle hausse de 40 fr., les Stolberg anciennes ont monté de 200 à 243-50, prix auquel les vendeurs font défaut. Les actions privilégiées ont progressé de fr. 15 à 390.

En obligations étrangères, mentionnons la fermeté des Nord de l'Espagne, à 204; des Pampelune, à 170; les Dollars, 5 et 6 p. c., continuent à trouver preneurs à 94 et à 96-35.

Les changes sont fermes, principalement le Vienne, demandé à 2-33 1/2. Il faut remonter très-haut pour retrouver un prix aussi élevé.

Le Londres est moins ferme à 25-47 1/2, depuis qu'a disparu la crainte d'une nouvelle élévation du taux de l'escompte; l'Amsterdam se maintient à 211-25 et le Paris à 1/2 p. c. de perte.

Banque Nationale.

SITUATION HEBDOMADAIRE.—31 OCTOBRE 1872.

	ACTIF.	PASSIF.
Capital	»	25,000,000 00
Encaisse métall. Espèces et lingots	105,648,518 03	»
Portefeuille: Effets à l'encaissement 8,944,339-59; Aut. val. sur la Belgique 245,225,357-09; Val. comm. sur l'étrang. 42,216,088-30; Id. remb. en Belgique. 000,000-00	296,385,784 98	»
Billets de banque en circulation	»	266,687,890 00
Fonds publics	1,366,840 55	»
Fonds publics de la réserve	16,417,997 26	»
Réserve	»	16,419,784 34
Avances sur fonds publics belges	3,490,600 00	»
Comptes courants: Trésor public 73,926,341-24; Compte partic. 38,783,471-56	»	112,709,812 80
Immeubles, matériel et mobilier	3,988,081 78	»
Trésor public—Fonds publics déposés	151,568,313 00	»
Trésr public.—Dépôts en num. et fonds pub.	»	151,963,538 00
Dépôts volontaires	33,449,200 00	»
Déposants	»	33,449,200 00
Valeurs de la caisse générale d'épargne et de retraite	18,922,011 58	»
Caisse générale d'épargne et de retraite. compte valeurs	»	18,922,011 58
Divers	»	5,476,266 78
Trésor franç., valeurs encaissées	8,224,485 25	»
Trésor franç., valeurs à encaisser	»	8,833,328 93
	639,461,832 43	639,461,832 43

Pour le secrétaire, Le directeur délégué, G. VIGNERON. — Le vice-gouverneur, A. PIRSON.

Actes officiels. (Extraits du *Moniteur*.)

— JUGE DE PAIX. — Par arrêté royal du 1er novembre, le sieur Ghion (J.), docteur en droit à Taviers, conseiller provincial, membre de la commission des bourses d'étude de la province de Namur, est nommé juge de paix du canton d'Eghezée, en remplacement du sieur Libioulle, décédé.

— HUISSIER. — Par arrêté royal du 1er novembre, le sieur Lemmens (G.), candidat huissier à Malines, est nommé huissier près le tribunal de première instance séant en cette ville, en remplacement du sieur Torfs, décédé.

Le Roi a reçu de S. M. l'empereur d'Allemagne une lettre en notification du décès de S. A. R. Mgr le prince Frédéric-Henri-Albert de Prusse.

— D'après le projet de réorganisation de la police locale à Bruxelles, la nouvelle division affectée au service de la police judiciaire, aura son siége Grand'Place, à la Maison du Roi. Son personnel se composerait de :

1 commissaire, chef de service; 1 commissaire-adjoint-inspecteur, sous-chef de service; 2 commissaires-adjoints-inspecteurs; 5 commissaires-adjoints; 10 agents inspecteurs; 21 agents.

La division judiciaire a pour mission spéciale : 1° de rechercher et réprimer les crimes et délits que la police administrative n'a pu empêcher de commettre; 2° l'instruction des commissions rogatoires; 3° la surveillance des condamnés libérés.

La direction générale du personnel de la police est attribuée au commissaire en chef, sous les ordres immédiats du bourgmestre.

Le personnel de la police se compose comme suit : 1 commissaire en chef; 7 commissaires dont 1 au service judiciaire, 5 au service divisionnaire; 1 officier du ministère public; 9 commissaires-adjoints-inspecteurs; 23 commissaires-adjoints; 4 commissaires-adjoints secrétaires; 9 agents spéciaux; 59 agents inspecteurs; 38 agents judiciaires; 128 agents de 1re classe; 127 agents de 2me classe.

L'ensemble du personnel comprend : A. une division centrale; B. une division judiciaire; C. six divisions territoriales qui se distinguent par leur numéro d'ordre.

Le personnel de la division centrale établie à l'hôtel de ville : 1 commissaire en chef; 4 commissaires-adjoints-inspecteurs; 6 agents spéciaux; 20 agents-inspecteurs.

Les attributions de la division centrale sont de deux espèces : 1° celles qui se rattachent à la direction de tout service en général; 2° celles qui comprennent la centralisation de tous les services administratifs de police.

Traitements.—Commissaire en chef, fr.	8,500
Commissaire chef du service judiciaire (y compris l'allocation pour frais de logement)	7,500
Commissaire officier du ministère public	6,500
Commissaire divisionnaire	5,000
Commissaire-adjoint-inspecteur, sous-chef judicaire	3,500
Commissaire-adjoint-inspecteur judiciaire	3,000
Commissaire-adjoint-inspecteur de la division centrale	2,800
Commissaire-adjoint judiciaire	2,500
Id. divisionnaire	2,400
Id. secrétaire	1,800
Agent spécial et agent inspecteur judiciaire	1,600
Agent inspecteur divisionnaire et agent de la division judiciaire	1,400
Agent judiciaire divisionnaire	1,300
Agent de 1re classe	1,200
Agent de 2e classe	1,100

Les commissaires-adjoints-inspecteurs et commissaires-adjoints concourent aux places de commissaire de police et les agents subalternes à celles de commissaire-adjoint. Les postulants aux places de commissaire adjoint, qui sont étrangers à l'administration, ne seront appelés aux examens, lors de la vacance de ces emplois, que dans le cas où les candidats à présenter feraient défaut dans le personnel.

Le commissaire de police, M. Bourgeois, est désigné, paraît-il, pour être chef de service de la division judiciaire. M. Minet, commissaire-adjoint-inspecteur, serait nommé sous-chef de service.

— La députation permanente du conseil provincial du Brabant ayant reconnu que l'échenillage annuel des arbres, haies, buissons, etc., ordonné en février par la loi du 26 ventôse an IV, est insuffisant, vient, comme ce collége l'a fait les années dernières, de donner des instructions aux autorités locales pour qu'un échenillage supplémentaire se fasse en novembre, comme donnant d'excellents résultats.

— Aujourd'hui, à 4 heures, a eu lieu la clôture de l'exposition des beaux-arts. Le beau temps de l'après-midi, que la matinée n'avait guères fait espérer, a amené une foule extraordinaire de visiteurs artistes ou amateurs, tenant à donner un dernier coup d'œil à certaines toiles, ou simples curieux attardés ayant ajourné jusqu'à cette heure extrême la satisfaction de leur curiosité.

Disons-le, ces retardataires ont eu tort d'attendre si longtemps; en effet, tous les habitués du salon le savent aussi bien que nous, un grand nombre de tableaux, vendus ou retirés par leurs auteurs, ont déjà disparu dans ces derniers temps, et l'exposition, quoique intéressante encore, était loin, aujourd'hui, d'offrir l'aspect qu'elle a offert pendant les deux premiers mois.

— Une société de musique belge vient de remporter un grand succès au concours international de Paris. La Société des Fanfares de Fontaine-l'Evêque, composée de 42 exécutants, sous la direction de M. Michel Krein, sous-chef de la musique des guides, a obtenu les prix suivants en division supérieure :

1er prix de lecture à vue, médaille en or; 1er prix de solos, médaille en or; 1er prix d'exécution d'ensemble, également une médaille en or, décernée à l'unanimité et avec félicitations du jury.

A ces prix étaient joints un magnifique cornet à pistons, gravé, argenté et doré, offert par la maison Besson, et un alto, offert par la maison Jules Martin.

Nos compatriotes ont, paraît-il, été l'objet de manifestations des plus enthousiastes de la part du nombreux public qui encombrait l'immense salle du palais de l'Industrie.

— Entendu à la cour d'assises du Brabant :

« *Le président à l'accusé.* Il paraît que vous faisiez des dépenses au-dessus de vos moyens; c'est ainsi que, d'après une facture, vous auriez acheté une paire de bottes soixante francs. Est-ce exact?

» *L'accusé.* — C'est vrai, mais elles ne sont pas payées. »

— On lit dans *le Précurseur* d'Anvers :

« Hier matin, vers six heures, le sieur Remes, rentrant d'un travail de nuit, revenait à son logis quand, arrivé au Vieux Marché-au-Blé, un individu lui barra le chemin et, en termes brefs et secs, lui intima l'ordre de se constituer prisonnier et de le suivre instantanément à l'amigo.

» Le sieur Remes, qui est un parfait honnête homme, tomba de son haut et commença par protester de son innocence, mais la bizarrerie même de la rencontre le faisant bientôt réfléchir, il se mit à regarder l'individu dans le blanc des yeux et lui demanda s'il avait bien qualité pour arrêter ainsi les passants en pleine rue.

FEUILLETON DE L'INDÉPENDANCE BELGE
Du lundi 4 novembre.

CHRONIQUE MUSICALE.

Les théâtres lyriques parisiens et l'opéra de Bruxelles. — Le public difficile et le public accommodant. — Les auditeurs de circonstance et la clientèle fixe. — Les applaudissements de la claque et ceux du vrai public. — Avantages des débuts pour le directeur du théâtre de la Monnaie. — L'opinion d'un Parisien et la nôtre à cet égard. — Faut-il de la variété dans le répertoire? — Les affiches stéréotypées des théâtres de Paris. — Reprise de *la Muette*. — Les détails et l'ensemble de l'exécution. — Une danseuse prima donna.—Débuts d'une jeune chanteuse. — Anachronisme de costumes.

Une excursion que nous avons faite dernièrement à Paris nous a suggéré de tristes réflexions sur l'état actuel et sur l'avenir des spectacles lyriques. Les théâtres de Paris occupent naturellement le premier rang parmi ceux qu'alimente le répertoire de l'opéra français. On doit supposer qu'ils sont supérieurs en tout point à ceux qui existent ailleurs. Combien il s'en faut cependant que ce qu'ils offrent au public soit satisfaisant! Les voix y sont rares et les talents plus rares encore, s'il est possible. On y tire, à la vérité, tout le parti possible d'éléments défectueux; mais un ensemble de médiocrités n'a rien de bien réjouissant. C'est une dure extrémité, en musique, d'en être réduit à devoir se contenter d'impressions négatives et de se tenir pour satisfait, quand on ne souffre pas trop de ce qu'on entend. Encore ce maigre régal de l'oreille n'est-il pas toujours donné aux spectateurs des théâtres lyriques parisiens. Nous y avons entendu des rôles importants chantés faux, d'un bout à l'autre de la représentation, par des voix délabrées. En nous rappelant comment ces mêmes rôles furent remplis jadis, nous nous sommes sérieusement affligé de cette décadence.

Le public de Bruxelles passe pour être très-difficile : on l'accuse de se montrer souvent d'une rigueur extrême; pour lui prouver qu'il a tort de n'être pas plus accommodant, on lui oppose l'indulgence du public parisien, qui fait bon accueil à des virtuoses tombés sur la scène de la Monnaie. Le fait est incontestable; mais faut-il admettre les conséquences qu'on en veut tirer? C'est une autre question.

Il est certain que les plus graves imperfections d'exécution musicale, dont nous venons d'être le témoin attristé, n'ont provoqué aucune marque d'improbation et qu'à voir l'attitude du public, on aurait été presque tenté de croire qu'on se trompait et que les choses se passaient le plus régulièrement du monde. A chaque instant nous nous disions : « Si nous étions à Bruxelles, que de réclamations, que de murmures, que de sifflets! Des murmures, des sifflets, ce sont choses inconnues à Paris où des spectateurs débonnaires assistent sans sourciller à de véritables énormités musicales.

Parfois le public de Bruxelles est trop rigoureux, tranchons le mot, trop brutal, et c'est en quoi nous ne lui donnons pas raison. Qu'il siffle, c'est le droit des mécontents, au théâtre, de même qu'applaudir est le droit des satisfaits; mais il y a des gens qui frappent du pied en signe d'impatience, qui poussent des exclamations et des cris, qui font ouvertement la charge des chanteurs. Ce sont là des procédés indignes d'une société de gens bien élevés, et nous rougissons quand nous les voyons employer au théâtre de la Monnaie.

Ce que nous ne pouvons pas reprocher au public de Bruxelles, c'est de ne pas accepter bénévolement tous les chanteurs qu'il plaît aux directeurs de lui présenter, soit par économie, soit par absence de faculté d'appréciation, soit par négligence, lorsqu'ils n'ont pas vérifié par eux-mêmes la qualité de virtuoses engagés sur la simple indication d'un correspondant intéressé à placer sa marchandise. L'exemple de Paris ne nous rallie pas à ce système.

Et d'abord remarquons qu'il n'y a pas similitude complète entre la clientèle du spectacle de Paris et celle du théâtre de Bruxelles. Là-bas, ce sont les étrangers qui forment la grande majorité de l'auditoire; le public se renouvelle presque chaque jour; or, ce qu'on supporte une fois en passant devient intolérable dans la répétition quotidienne. S'il ne m'est pas tout à fait indifférent d'entendre un mauvais chanteur d'occasion, j'en puis prendre mon parti, tandis que si ce même chanteur doit m'accabler chaque soir de ses défauts, il est assez naturel que je fasse des efforts pour me soustraire au supplice qu'il m'inflige.

Voilà des considérations qui ne devraient pas échapper à ceux qui accusent le public de Bruxelles d'être plus difficile que de raison. Partout où le théâtre est fréquenté par une clientèle d'abonnés et d'habitués, les acteurs sont jugés plus sévèrement que là où la masse des spectateurs est essentiellement flottante, par la raison qu'il s'agit, pour cette clientèle assidue, des plaisirs de chaque jour, des plaisirs de toute l'année. Les gens qui consentent à se laisser écorcher quotidiennement les oreilles par un chanteur à la voix fausse et mal conduite, font preuve de bonté, de résignation, de patience; mais ils ne témoignent pas d'un goût musical fort délicat.

Ce qui n'est pas moins singulier que la patience du public des théâtres lyriques de Paris qui supporte des virtuoses sifflés ou sifflables ailleurs, c'est le peu d'encouragements qu'il donne au talent, quand talent il y a. On nous fait un grief de siffler; mais en revanche nous applaudissons; nous témoignons avec une certaine chaleur notre satisfaction comme notre mécontentement. Le public parisien n'applaudit pas, lui, si ce n'est dans les grandes circonstances, comme aux premières représentations et aux apparitions d'artistes extraordinaires. Il laisse ce soin à la claque qui s'en acquitte religieusement; mais d'une façon tout à fait agaçante pour les personnes qui n'ont pas l'habitude de ces enthousiasmes mécaniques éclatant à tout propos, après une détestable exécution, comme après un morceau bien chanté.

Les chanteurs sifflés à Bruxelles se récrient sur la sévérité du public belge; mais ceux qui ont de vrais talents et qui réussissent chez nous, trouvent une saveur toute nouvelle dans les succès qu'ils obtiennent et dans les témoignages d'approbation qu'ils recueillent. Accoutumés à ne recevoir que des applaudissements salariés partis des rangs de la claque, n'ayant plus la moindre illusion sur ces manifestations dont ils connaissent la valeur et le prix, il leur paraît souverainement doux et flatteur de se voir applaudir ici de toutes parts et d'être l'objet d'ovations auxquelles s'associe la salle entière.

Une feuille musicale parisienne très-accréditée, *le Ménestrel*, publiait ces jours passés les lignes que voici : « Le théâtre royal de la Monnaie a eu de grands orages à subir pendant la période des débuts, et cela n'est pas fini, puisque M. Avrillon va devoir penser à remplacer ses morts et ses blessés des dernières semaines. Tant que l'Opéra de Bruxelles se considérera comme une scène départementale de France, il rencontrera les mêmes écueils sur sa route, écueils dont bien des fois le Grand-Opéra et l'Opéra-Comique n'auraient pu sortir, s'ils avaient été soumis au régime des débuts traditionnels et réglementaires. On sait tous les inconvénients de ces débuts qui montrent tels artistes dans leurs rôles de prédilection et tels autres, par contre, sous leur plus mauvais jour. Et ce n'est pas tout : pour faire face à tous ces débuts, il faut monter, tant bien que mal, vingt ouvrages en autant de jours. Est-ce là le programme d'un théâtre royal dans une ville capitale? Il faut que Bruxelles élève ses ambitions lyriques et en arrive à supprimer les débuts pour avoir le loisir de bien monter les chefs-d'œuvre consacrés et d'en produire lui-même d'inédites. Ce n'est pas l'accumulation des ouvrages qui fait l'honneur d'un théâtre, mais bien la bonne exécution d'un petit nombre d'œuvres choisies et la création d'opéras inédits. »

Ces réflexions sont évidemment inspirées par un sentiment de sympathique intérêt pour notre scène lyrique; mais nous ne saurions adopter sur tous les points la manière de voir de notre honorable confrère. Nous avons reconnu nous-même que l'organisation actuelle des débuts présentait des inconvénients et indiqué, il y a peu de temps, les modifications qui pourraient y être utilement introduites; mais nous pensons que dans l'intérêt du directeur comme dans celui du public, il est bon de conserver cette institution qui n'appartient pas exclusivement, ainsi que le suppose notre confrère parisien, aux scènes départementales de France et à celles de la Belgique. Dans les théâtres d'Italie, il y a aussi des débuts, en ce sens qu'un chanteur qui n'est point agréé par le public, voit son engagement résilié de plein droit, par le seul fait de son insuccès, et doit aller chercher fortune ailleurs.

M. Avrillon est-il aussi à plaindre que le suppose le rédacteur du *Ménestrel*, pour avoir eu à compter avec les chances contraires des débuts. Le public ne lui a-t-il pas rendu, au contraire, de grands services, en lui fournissant les moyens de rompre des engagements onéreux qu'il avait imprudemment contractés et de se défaire de chanteurs qui auraient nui au succès de son entreprise plutôt qu'ils n'y eussent aidé? Plusieurs des chanteurs tombés à leurs débuts ont été remplacés par de plus capables. Si le directeur réussit à combler de la même manière ce qu'il reste de vides dans sa troupe, il aura un personnel fort convenable. Que serait-il devenu, le malheureux, si la sévérité ou plutôt la justice du public ne l'ayant secouru, il avait conservé intacte sa première fournée de débutants? On eût déserté son théâtre à l'envi. Si les débuts profitent à quelqu'un, c'est à lui; et c'est en son nom qu'on demande de les supprimer.

Nous ne demandons pas mieux que de voir monter des ouvrages originaux au théâtre de la Monnaie, quand même ce ne seraient pas des chefs-d'œuvre, et nous applaudirions aux efforts du directeur qui tendraient à ce but et seraient couronnés de succès; mais nous redouterions pour notre opéra l'application rigoureuse de ce principe que « : ce n'est pas l'accumulation des ouvrages qui fait l'honneur d'un théâtre, mais bien la bonne exécution d'un petit nombre d'œuvres choisies. » Peut-être notre confrère du *Ménestrel* croit-il que les choses devraient se passer, en cela, à Bruxelles comme à Paris. Tel

Ayuntamiento de Madrid

» — Je suis commissaire de police, suivez-moi ! fut la réponse.

» Pour le coup, Remes prit peur et suivit le personnage à l'Amigo où lui, Remes, fut bel et bien incarcéré.

» Le prisonnier improvisé se croyait en proie à un mauvais songe et se donnait à tous les diables pour deviner le mot de cette désagréable aventure, quand au bout d'un quart d'heure d'attente anxieuse, la porte de l'Amigo s'ouvrit et Remes fut rendu à la liberté avec force excuses.

» Ce prétendu commissaire de police était tout bonnement un ex-sergent major de l'armée, qui, d'après une lettre trouvée sur lui, était en voie de solliciter une place d'adjoint, et, pour montrer sans doute son savoir-faire en matière d'arrestation, avait trouvé superbe de s'essayer sur le premier venu!

» Cette mauvaise plaisanterie n'a pas profité à son auteur. Au lieu d'obtenir la place qu'il sollicitait, il n'a obtenu que celle où il avait voulu fourrer le sieur Remes, c'est-à-dire un logement à l'Amigo. »

— Avant-hier un fait déplorable s'est passé près de la maison des aliénées de Gand. Un garde champêtre des environs avait amené une malheureuse folle dans un cabriolet ouvert. Il avait pour mission de faire entrer cette femme dans la maison des folles, mais les religieuses de l'établissement refusèrent de la recevoir sous prétexte que le médecin n'était pas là pour viser le permis d'incarcération, de sorte que cette malheureuse resta pendant plus d'une heure exposée, en pleine rue, aux regards de la foule qui s'était amassée autour d'elle. Comme la vue de tout ce monde excitait la folle, elle se livra à des cris et à des efforts pour s'échapper qui firent la plus pénible impression sur les témoins de cette scène navrante.

Nous comprenons fort bien et nous approuvons beaucoup que les plus grandes précautions soient prises pour l'incarcération des aliénés, mais il nous semble que celles qui dirigent la maison des aliénés ont un devoir d'humanité à remplir, en donnant un asile provisoire, dans un parloir quelconque, en attendant l'accomplissement des formalités légales, aux malheureuses qui sont destinées à leur établissement ainsi qu'à leurs conducteurs.

— On nous écrit de Liége, 31 octobre :

« A l'audience d'hier du tribunal de simple police de notre ville, un ouvrier maçon, Jean D..., s'est singulièrement prévalu de l'article du code civil qui lui prescrit d'accorder protection à son épouse. Celle-ci, dans une bagarre, ayant, un jour, trop bien joué de la langue et des poings, était de ce chef condamnée à 5 jours de prison, mais à peine le juge président avait-il prononcé la sentence, que le mari de la condamnée, franchissant la galerie de l'enceinte réservée au public, s'avança vers le tribunal et protesta en proférant des propos que la loi qualifie d'injures, et frappa à coups de poing sur la table. Cet impétueux récalcitrant, invité à sortir du temple de la justice, ne se livra que de plus bel à ses fougueux transports et opposa la plus vive résistance à MM. les gendarmes qui se chargèrent du soin de le mettre dedans après l'avoir mis dehors.

» Ce sot personnage apprendra ce qu'il en coûte de s'armer du code civil pour combattre le code pénal en semblable occurrence. Il a été conduit ce matin au parquet du procureur du roi.

» Le mouvement de l'état civil de Liége, pendant le mois d'octobre, accuse les résultats suivants :

» Naissances.	300
» Décès	267
» Excédant en faveur des naissances .	33

» Mariages, 92.

» En octobre 1871 il y avait eu :

» Naissances.	262
» Décès.	253
» Excédant en faveur des naissances.	9

» Mariages, 93. »

— Pendant le mois d'octobre écoulé, il est arrivé au port d'Anvers 385 navires, dont 14 sous pavillon belge et 371 sous pavillon étranger, jaugeant ensemble 144,728 ton., ou 376 ton. par navire. Les divers steamers qui fréquentent ce port sont compris dans ces chiffres pour 189 voyages. Pendant le mois correspondant le chiffre des arrivages s'était élevé à 499 navires jaugeant ensemble 160,512 tonneaux. Il y a donc une diminution de 114 navires et de 15,784 tonneaux. Pendant le même mois 321 navires ont quitté le port d'Anvers : 265 chargés et 56 sur lest.

Arts, sciences et littérature.

THÉATRE ROYAL DU PARC. — Ce soir, irrévocablement, dernière représentation de M. Brasseur, spectacle extraordinaire. (Voir l'affiche.)

Demain, relâche. Mercredi, 6, première représentation du *Centenaire*, le drame nouveau, qui fait courir en ce moment tout Paris et que la direction du Parc monte avec le soin le plus scrupuleux.

— Sous ce titre : *Mémorial du naturaliste et du cultivateur*, MM. Ed. Morren et And. De Vos, viennent de publier un ouvrage qui donne pour chaque jour de l'année : les fêtes religieuses, civiles et populaires; les phénomènes astronomiques concernant les saisons, les équinoxes, et les solstices, les météores, etc.; les phénomènes météorologiques, savoir : les températures moyennes, maximum et minimum, les gelées, les chaleurs, les ouragans, les orages et les inondations mémorables : les phénomènes géologiques, tels que les tremblements de terre, etc.; les épidémies, les disettes et autres fléaux de ce genre qui ont désolé l'humanité; les phénomènes périodiques du règne animal et diverses observations concernant la chasse, la pêche et l'élève des animaux domestiques ; les phénomènes périodiques du règne végétal, c'est-à-dire la date moyenne des principales phases de la vie des plantes, avec des enseignements concis relatifs aux diverses branches de la culture, les champs, les prés, le jardin, le verger, le légumier, l'orangerie et la serre; des éphémérides historiques et biographiques; quelque proverbes, dictons et maximes qui se rapportent aux jours déterminés ou à la saison. — En un mot les auteurs ont condensé dans ce livre les éphémérides les plus intéressantes pour le naturaliste, le cultivateur, le botaniste et l'amateur de jardins.

Communications et avis divers.

La MESSAGERIE EXPRESS, rue des Eperonniers, 9, à Bruxelles, — 14, rue Mazagran, à Paris, — se charge du transport des échantillons, notes, valeurs, espèces, papiers d'affaires et colis de toute nature en grande et petite vitesse. — Dégagements du mont-de-piété. — Commission. — Agence en douane.

— Pachas et alpagas anglais, Marché-au-Bois, 8.

NOUVELLES DE FRANCE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Paris, 2 novembre.

Les Français sont une singulière nation. M. Gambetta, dans un discours inopportun peut-être, proteste de son respect pour la légalité et déclare que ce serait un crime de chercher à ébranler le gouvernement de M. Thiers; puis, parce qu'il s'est livré à quelques considérations théoriques sur les diverses couches sociales, cri d'horreur et d'effroi dans tout le pays, — le pays réactionnaire s'entend, — et peu s'en faut qu'on ne se dise revenu aux jours de la guerre civile et du pétrole. Or, voici que M. Princeteau et autres ne font aucun mystère de leurs vœux pour le renversement violent de la république, voici que le général Ducrot, à qui le gouvernement a eu la faiblesse coupable de confier un grand commandement, adresse à ses soldats un ordre du jour clérical et fait appel par avance au massacre de ses concitoyens, ressuscitant les tristes souvenirs de cette expédition de Rome à l'intérieur, aspiration si patriotique des monarchistes de 1848 et de 1849, qui ne rêvaient, dans leur fureur de répression, que le retour des journées de juin. Eh bien, voici que ces manifestations factieuses et odieuses au plus haut chef passent sans protestation ou provoquent même les éloges de ce même parti qui n'admet pas que M. Gambetta abrite ses idées sociales sous le drapeau gouvernemental républicain.

Il faut le dire, du reste, la raison du calme où ces provocations misérables laissent l'opinion, c'est leur parfaite impuissance. On ne considère pas comme sérieux ces fantoches ou ces fracasses monarchiques. M. Thiers lui-même, contre qui en partie ces manœuvres sont dirigées, est parfaitement tranquille et semble très-satisfait de la tournure générale que prennent les choses. Le chef du pouvoir exécutif repousse bien décidément la présidence à vie; mais il serait, dit-on, assez favorable au renouvellement partiel et au vote obligatoire. De plus, M. Thiers s'occupe de son message et tient beaucoup à le lire lui-même.

Les journaux monarchiques annoncent eux-mêmes, — quelque crève-cœur qui doive en résulter pour eux, — que le centre droit se dispose, d'accord avec le centre gauche, à proclamer la république; mais la nouvelle ne concorde pas avec la campagne de l'*Union*, qui prêche l'alliance de toutes les forces conservatrices (les bonapartistes eux-mêmes n'en sont pas exclus), contre l'ennemi commun, c'est-à-dire la république et le gouvernement actuel.

Si cette étrange alliance composée d'éléments contradictoires et hostiles pouvait, par impossible, réussir, ce serait le lendemain de la victoire une nouvelle et plus terrible bataille pour savoir qui en profiterait. Une coalition semblable dans l'Assemblée législative de 1851 échoua contre la volonté unique du prince-président et n'eut même pas le pouvoir d'empêcher un crime.

Cette alliance hybride et monstrueuse ne peut donc porter aucun fruit. Une des choses qui jettent le plus de désarroi dans les rangs des conservateurs, c'est l'attitude du *Journal des Débats* qui ferraille encore, pour l'honneur d'une épithète ajoutée à la république, contre le radicalisme, mais qui en réalité est d'accord avec lui sur toutes les questions à peu près.

M. Moquet, le secrétaire de M. Thiers, est de retour à Paris.

M. Fournier, dont on annonce la présence à Rome, n'aurait point quitté la France, prétend-on, et ne devrait le faire qu'après avoir pris congé de M. Thiers.

Il est question de la nomination de M. Declercq comme directeur des affaires commerciales et des consulats, à la place de M. Meurands. Les réductions imposées par la commission du budget entraîneront la suppression d'un certain nombre de consulats.

Grande affluence aujourd'hui, non de visiteurs seulement, mais aussi de troupes d'agents aux cimetières, surtout au cimetière Mont-Parnasse. Ce sont là des errements du temps de l'empire, auxquels un gouvernement républicain ferait bien de renoncer.

On vient d'extraire du fort des Saumoneurs un certain nombre de condamnés de la Commune, pour les ramener dans les prisons de l'intérieur. Ils sont remplacés au fort par d'autres condamnés. A la date du 29 septembre, est arrivée à Noumea, *la Danaé*, amenant un convoi de transportés. Le commandant du bâtiment, après avoir pris connaissance de la situation de la colonie pénitentiaire, aurait réclamé de nouveaux renforts.

Le préfet de Lyon a mis en demeure la municipalité de payer les appointements arriérés des congréganistes, sous peine de les voir inscrire d'office au budget municipal.

Hier a dû arriver à Lyon votre bourgmestre, M. Anspach, à qui on a dû faire une réception très-sympathique.

On dément les scènes excentriques qui se seraient passées à Constantine à la réception de l'évêque.

M. Brusnach, maire de cette même localité, donne sa démission.

M. Paris, le nouveau député élu, pose sa candidature au conseil général dans le Calvados.

Autre correspondance.

Paris, 2 novembre.

L'incident de la Fère, vous disais-je hier, subissait un temps d'arrêt.

Ma lettre était le résumé le plus fidèle de tout ce qui s'est passé.

Ce temps d'arrêt cessera dès demain bien certainement, parce que l'exposé exact que je vous ai fait éveillera l'attention plus que les articles les plus violents.

M. Gregory Ganesco, qui a en poche la lettre d'un des convives de la Fère, a été reçu ce matin à 9 heures par M. le président de la république. M. le général de Cissey et M. Léon Say assistaient à cette entrevue, sur laquelle je ne puis vous donner des détails, mais qui amènera certainement une enquête sérieuse.

La lettre du convive indiscret du déjeuner de la Fère est en date du 22 octobre. Votre correspondant en avait eu connaissance le 23 et vous en écrivait le même jour. Votre journal arrivait à Paris le 25 au matin et à la Fère dans la journée. Le jour même, le général de Lapeyrouse croyait devoir protester contre les allégations de votre correspondant et rédigeait sans perdre une minute la lettre insérée à l'*Officiel*, qu'il présentait à la signature des convives du déjeuner et qu'il expédiait immédiatement au ministre de la guerre.

Le convive indiscret, forcé de signer, crut sans doute que sa lettre avait été anéantie, puisqu'on n'avait pas cru devoir en publier les détails à son arrivée, et il donna sa signature sans trop de difficulté, attendu qu'il s'était placé dans une position assez difficile.

M. Ganesco sera reçu de nouveau demain matin, à neuf heures, par le président de la république.

Je me borne à vous signaler les faits sans entrer dans des détails; je dirai cependant que de grands résultats doivent sortir de l'incident de la Fère.

Le général de Cissey doit, une fois pour toutes, faire connaître ses opinions. S'il a des sympathies personnelles pour un régime opposé à celui qu'il sert actuellement, elles seraient respectables s'il était un homme privé, mais elles ne lui sont pas permises comme membre du gouvernement et comme chef de département qui doit préparer la France à se relever et à montrer sa force ; il ne doit pas s'entourer de fonctionnaires systématiquement hostiles à *l'essai loyal de la république*, comme disent ces messieurs.

M. le comte d'Arnim a déjeuné hier à Versailles ; il a ensuite longuement conféré avec le président de la république, l'entretien a été très-cordial, les relations sont excellentes entre les deux gouvernements.

Je puis vous affirmer que le ministère des affaires étrangères n'a, jusqu'à cette après-midi, reçu aucune dépêche de notre ambassadeur à Rome. Si M. Fournier avait eu quelque communication particulière à faire au cabinet italien, il n'aurait pas manqué d'en référer à M. de Rémusat.

Un journal a répandu le bruit que M. Thiers travaillait à un ouvrage qui paraîtrait en janvier, et dans lequel il serait question de l'empereur d'Allemagne, du général de Molkte, de M. Gladstone, du général Trochu et de M. Jules Favre. Le président de la république n'a pas l'intention d'imiter Napoléon III en publiant des ouvrages littéraires; il trouve qu'il a assez à faire à s'occuper des affaires de l'Etat.

Voici la copie de la lettre adressée par M. Barthélemy-Saint-Hilaire à M. Alfred de la Valette, et que je vous annoncée hier :

« Versailles, 1er novembre 1872.

« *A M. Alfred de la Valette, président, et à MM. les membres du comité de surveillance pour l'érection d'un monument à M. Thiers.*

» Messieurs,

» M. le président de la république a eu connaissance, par voie indirecte, du projet que vous avez formé de lui élever un monument au moyen d'une souscription nationale. M. Thiers est très-touché d'une initiative qui ne peut qu'être fort honorable pour lui en même temps que pour ceux qui ont bien voulu le concevoir.

» Mais je suis chargé par lui de vous prier de ne pas donner suite à votre projet. Les honneurs du genre de celui que vous avez le dessein de rendre à M. Thiers ne relèvent que de la postérité; les contemporains ne peuvent jamais être de bons juges. En les supposant même tout à fait impartiaux, chose déjà si difficile, ils ne sont pas placés de manière à ce que leur appréciation puisse être complète. La mort seule, en fermant la carrière, permet à l'histoire d'embrasser l'ensemble de la vie qu'elle interrompt et qu'elle consacre. C'est à ce tribunal qu'il convient de laisser le soin de juger M. Thiers, quand le moment sera venu.

» La France lui a décerné déjà la plus belle récompense qu'il pût recevoir de son vivant; elle lui a confié le grand et laborieux devoir de la gouverner; il s'en acquitte avec le plus infatigable dévouement, et tout ce que les bons citoyens, jaloux de lui témoigner leur reconnaissance, peuvent faire aujourd hui pour lui, c'est de l'aider et de le soutenir dans la politique libérale et conservatrice qu'il a adoptée et qui peut seule assurer le salut de la société française.

» Agréez, messieurs, mes salutations cordiales et l'assurance de ma considération distinguée.

» B. SAINT-HILAIRE. »

Le gouvernement a été informé ce matin, par M. de Saint-Vallier, que l'évacuation d'Epernay par les troupes allemandes était complétement effectuée depuis hier.

(*Correspond.* **financière** *de* L'INDÉPENDANCE.)

Paris, 2 novembre.

La physionomie du marché est restée bonne toute la semaine Du côté de Londres il y a décidément des apparences beaucoup meilleures aussi. C'est surtout à la faveur de la détente qui s'est opérée sur le marché anglais que notre bourse doit d'avoir retrouvé de plus fermes allures. L'échéance de la liquidation a trouvé nos rentes aux cours les plus hauts : 53-10 à 15 le 3 p. c.; 87-25 l'emprunt nouveau; 84-45 à 50 le 5 p. c. 1871.

Mais l'importance des positions à reporter est venue faire échec, dans une certaine mesure, aux bonnes tendances qui jusque-là s'étaient manifestées. La rente 3 p. c. surtout a subi le contre-coup de ces difficultés momentanées; on a vendu du 3 p. c. pour soutenir le nouvel emprunt; la spéculation n'était pas de force à résister au choc et à maintenir l'équilibre des deux côtés; le 3 p. c. a perdu aujourd'hui le cours de 53 et ferme à 52-80.

Le nouvel emprunt, malgré toute l'aide qu'on lui a prêtée, n'a pu éviter un léger mouvement de recul; il est revenu à 87-10. Enfin l'emprunt 1871 a fléchi à 84-20. C'est donc en moyenne une dépréciation de 15 à 25 c. due aux influences particulières de la liquidation.

Le coup, en résumé, n'a rien de grave et ne compromet en rien l'espérance qu'on peut nourrir d'une reprise prochaine, si l'ensemble des nouvelles monétaires de l'extérieur continue à rester satisfaisant.

Le grand obstacle pour les acheteurs, dans le débat d'aujourd'hui, a été la cherté des reports. On a coté de 30 à 35 centimes sur le 3 p. c., 17 centimes sur le 5 p. c. nouveau, et sur l'emprunt 1871 on a dû payer couramment 45 centimes. Ces conditions plus dures pour l'emprunt de l'an dernier s'expliquent par l'influence du dernier versement qui en rend la libération complète aujourd'hui. Si bien qu'aient marché les versements antérieurs, il reste néanmoins un solde à liquider; une certaine quantité de titres est venue du marché libre au parquet se faire reporter; de là ce phénomène d'un report exceptionnellement élevé.

D'une manière générale il faut renoncer, je vous l'ai déjà dit, à l'idée que l'argent puisse de si tôt être abondant et à bon prix. La spéculation fera bien de s'arranger avec cette vérité nouvelle que les opérations les meilleures pour ceux qui ne s'engagent qu'après avoir sérieusement consulté leurs forces peuvent devenir ruineuses pour ceux qui n'ont pas d'avance assuré leur crédit.

Demain aura lieu la liquidation des chemins et des valeurs diverses. Mais, en dehors des rentes, les engagements sont toujours peu considérables, et il n'y a pas de ce côté de sérieux embarras à redouter.

La hausse et la rareté des charbons sont en ce moment le plus sérieux souci de nos entreprises industrielles. Le gouvernement prend sa part de ces préoccupations ; un rapport a été présenté par des hommes compétents et on étudie sérieusement en ce moment les moyens pratiques de conjurer les conséquences de cette pénurie de combustible. La plupart de nos compagnies ont avec des houillères des marchés à livrer; mais ceux-ci s'exécutent difficilement, souvent même pas du tout.

Nos grandes administrations de chemins de fer étudient également en commun le moyen de donner à leurs travaux de construction toute l'activité désirable. Elles ont à lutter contre un obstacle sérieux : la baisse de leurs obligations et les conditions onéreuses auxquelles elles trouveraient aujourd'hui à emprunter. Elles songent à tourner cet obstacle en demandant à la Banque son concours.

On renouvellerait l'expérience qui a si bien réussi en 1857. La Banque, ainsi qu'elle l'a fait à cette époque, prêterait aux Compagnies sur dépôt de titres les sommes qui leur seraient nécessaires. L'écoulement de ces titres ne se ferait que graduellement et lorsque les circonstances le permettraient. Si l'entente se réalise, comme cela ne paraît pas douteux, le résultat est infaillible : la suspension des émissions relèvera le cours des obligations, l'épargne reviendra au placement qui a été si longtemps chez elle en faveur et dont la concurrence de la rente l'a momentanément détournée; on donnera au crédit de l'Etat le temps de se relever, ce qui est la première des conditions à réaliser pour rétablir aussi le crédit d'entreprises qui sont si étroitement solidaires de l'Etat.

Le dernier bilan de la Banque de France est un bilan d'échéance. Le portefeuille présente une augmentation de 120 millions. La circulation s'est accrue en même temps de 90 millions. Mais ce sont là des chiffres éphemères que les rentrées opérées à ce jour ont nécessairement réduits considérablement. L'encaisse a gagné 2 millions, qui, ceux-là, resteront.

(*Correspond.* **théâtrale** *de* L'INDÉPENDANCE.)

Paris, 2 novembre.

C'était hier la Toussaint ; c'est aujourd'hui le jour des morts. Est-ce donc pour cela que, cette semaine, presque tous nos théâtres, dégoûtés apparemment de ce qu'on leur apporte, en fait de fruits nouveaux, semblent s'entendre pour n'offrir au public que des reprises? En été, passe encore, c'est l'époque consacrée pour les regains de ce genre ; mais en plein automne, franchement ne trouvez-vous pas que cela devient abusif ?

Et pourtant, voilà l'Opéra-Comique qui vient de nous donner une reprise de *l'Ombre*, pendant qu'aux Variétés on remontait *les Brigands ;* voilà le Vaudeville qui nous promet *les Pattes de mouches*, le Gymnase lui-même; qui s'apprête à nous rendre *la Dame aux Camellias*, sans compter *Patrie* au Châtelet, *Roquelaure* à Cluny, *les Chevaliers du brouillard*, je ne sais où ; que vous dirai-je de plus ? partout le vieux substitué au neuf et les modes d'antan venant faire la nique aux modes d'aujourd'hui.

Si cela dure — et je ne vois pas pourquoi il en serait différemment eu égard à l'affluence sans cesse croissante de la clientèle nomade que les chemins de fer vomissent journellement dans toutes nos salles de spectacle — je ne vois pas pour nos auteurs dramatiques d'autre parti à prendre que d'aller porter leurs pièces nouvelles à Bruxelles.

C'est, sans conteste possible, une très-aimable et très-facile partition que celle de *l'Ombre* de M. de Flotow, et à plus d'un titre, on trouve là, po ëme e musique, un agréable pendant de *Marta*, digne!, comme la sœur aînée, de prendre place au répertoire. Toutefois, bien que la cadette soit très-jeune encore, ayant vu le jour de la rampe seulement en 1870, je me serais dispensé de vous parler de cette reprise, à laquelle le ban et l'arrière-ban de la presse avaient été conviés, si une distribution nouvelle n'avait eu lieu pour deux des quatre rôles dont se compose cet opéra-comique.

Le rôle de la jeune et jolie servante, naguères incarnée sous les traits de Mlle Marie Roze, est échu en partage à Mlle Galli-Marié, et celui de l'amoureux Fabrice au ténor Chérie appelé, dans cette circonstance, à recueillir la succession de Montjauze. Est-ce là le cas de dire que pour le public c'est jouer à qui perd gagne ? Oui et non.

Certes Mme Galli-Marié, toute jeune et charmante encore qu'elle peut être, ne saurait vis-à-vis d'un certain nombre d'amateurs, entrer en lutte avec sa devancière, dont la grâce printanière et toute virginale a fait époque à la salle Favart, à la fin du dernier règne; mais je ne crois pas me compromettre beaucoup en ajoutant bien vite que, sous le rapport de l'expression et du sentiment dramatique, le rôle a gagné à être rendu par la touchante interprète de Mignon.

Montjauze, au contraire, apportait dans le rôle de Fabrice une autorité et une ampleur qui font essentiellement défaut à son successeur, trop d'ampleur physique même, il faut bien le dire, pour un personnage qui passe de son vivant à l'état d'ombre. Sous ce rapport, le ténor Lhérie, qui a la maigreur de la jeunesse, remplit beaucoup mieux l'idéal qu'ont dû s'y proposer le poëte et le musicien lui-même. Seulement, pourquoi ce chanteur, dont l'organe a le défaut d'être un peu guttural, apporte-t-il tant d'exagération dans l'émission du son? Ah! qui nous délivrera une bonne fois des ténors de force et de leurs émules ?

Au Théâtre-Italien, les jours se suivent et ne se ressemblent pas. Après Capoul et Mlle Albani qui font décidément fanatisme et grosses recettes dans *la Sonnanbula*, voici une nouvelle débutante dans *le Ballo in Maschera*, Mme Pasqua, qu'il ne faut pas confondre, oh! mais non, avec son homonyme, l'ancienne étoile du Gymnase, émigrée dans cette partie du firmament où s'épanouit la Grande Ourse.

S'il fallait s'en rapporter absolument aux témoignages d'enthousiasme d'un public, apparemment plus sensible aux chaudes inspirations et aux rudes fanfares du Lombard Verdi qu'aux naïves cantilènes et aux mélodies rustiques du Sicilien Bellini, je n'aurais pas assez d'éloges à enregistrer dans cette lettre, tant à l'endroit de la nouvelle prima donna que de ses partenaires le ténor Ugolini et le baryton Colonese. Tous les trois, en effet, ont été applaudis, avant-hier, avec enthousiasme par une phalange très-nombreuse — plus nombreuse en général qu'élégante — d'amis intimes, que je soupçonne fort de n'avoir pas tous payé leurs places.

Pardonnez-moi si j'émets, à mon tour, l'opinion qu'il y a quelque peu à rabattre de ces applaudissements, en cas où l'on tiendrait à avoir la mesure exacte du talent des artistes auxquels ils étaient décernés. Mme Pasqua, dont j'ignore absolument les antécédents lyriques, a le malheur de pousser sa voix jusqu'à des limites trop souvent voisines de ce que ses compatriotes appelaient jadis *l'urlo francese*. Le ténor Ugolini ne lui cède en rien sous ce rapport. En somme, de l'autre côté des Alpes, on appelle aujourd'hui peut-être cela chanter. Chez nous, c'est crier. Est-ce bien, d'ailleurs, tout à fait la faute de ces artistes, et le compositeur n'y est-il pas pour quelque chose?

Colonese, le baryton, n'est certainement pas un chanteur dénué de talent; mais il a la voix bien rude pour cet air si plein de tendresse et de mélancolie : *Eri tu che m'acchiavi*, que Delle Sedie soupirait avec tant de charme. Mlle Torriani s'acquitte avec beaucoup de désinvolture de son rôle de page. Quant à la bohémienne Ulrica, accordons-lui le bénéfice du silence. Si elle s'en plaignait, elle serait vraiment ingrate.

Voulez-vous absolument du fruit nouveau, à présent? Eh bien, c'est au théâtre du Château-d'Eau qu'il faut l'aller chercher, dans ce théâtre que M. Hippolyte Cogniard, s'inspirant des errements d'outre-Manche, s'est résolu depuis peu à transformer en Alhambra.

C'est un rapprochement assez étrange, il faut en convenir tout d'abord, que cette dénomination empruntée aux plus poétiques souvenirs de la domination des rois maures en Andalousie, pour caractériser un genre de spectacle essentiellement populaire, un spectacle tout à fait complexe, où la musique, la danse et les exercices d'acrobate sur la scène n'excluent pas pour les spectateurs les jouissances de la lumerie.

Il paraît qu'à Londres, où la chose a pris naissance, cela fait fureur, et à voir la foule compacte qui se presse chaque soir au Château-d'Eau dans la vaste enceinte de ce qu'on appelait jadis le Cirque du prince impérial, je crois bien que l'importation anglaise est en train de conquérir chez nous des lettres de grande naturalisation.

Voici le programme des divertissements très-variés qu'on offre en ce moment au public : un vaudeville de M. Siraudin, c'est-à-dire un imbroglio des plus folâtres, qui a pour titre : *V'là le général ;* un ballet pantomime exécuté par des clowns britanniques de première force : *the Tailors of Brighton;* une opérette bouffe, qui en vaut bien d'autres : *le Saut de Leucade*, dans laquelle une certaine Mlle Tassilly, en grand renom dans ces parages, remplit le rôle de Pasiphaë; *les Gymnastes arabes*, et enfin le ballet des *Amours*.

Ces Arabes sont sans doute les descendants de ces merveilleux Bédouins que la génération du temps du roi Louis-Philippe accueillit avec tant d'empressement et de faveur sur la scène du défunt théâtre de la Porte-Saint-Martin, sous la direction légendaire de l'inventif M. Harel, l'ex-préfet devenu impressario. C'était à l'une de ces heures troublées, où les drames de l'école romantique avaient cessé d'attirer un public beaucoup plus rebelle alors qu'aujourd'hui et où le directeur aux abois demandait, tantôt aux éléphants, tantôt aux acrobates, des éléments d'attraction que, ni Alexandre Dumas, ni Victor Hugo lui-même ne pouvaient plus lui offrir. Ah! dame, il n'y avait pas de chemins de fer dans ce temps-là, ou, du moins, il y en avait si peu !

Que si ce bilan théâtral de la semaine vous semble un peu bien maigre, permettez-moi de le grossir, de le grandir même, en y ajoutant quelques lignes à propos d'une publication toute récente, dont votre feuilleton local a déjà fait mention et qui, sous certains rapports, est tout à fait de mon ressort. Je veux parler du volume nouveau de M. Auguste Vacquerie : *Mes premières années de Paris*.

Il ne faut tromper personne. Ce sont là les confessions de l'auteur, mais des confessions en vers, s'il vous plaît, depuis la première page jusqu'à la dernière et, entre les feuillets, trois œuvres dramatiques, ni plus ni moins, dont pas une que je sache, n'a encore obtenu les honneurs de la représentation.

L'une de ces œuvres est l'*Avénement d'Henri V*, imitation de Shakspeare. Passons ! Les deux autres, où la personnalité de l'auteur est fortement empreinte, et qui sont d'ailleurs beaucoup plus développées, ont pour titres : *Hans et Marie* et *Proserpine*. L'une et l'autre pourraient hardiment prendre pour devise cette formule célèbre qu'on rencontre dans l'un des plus sombres drames du grand poëte d'Angleterre : « L'horrible est beau ; le beau est horrible. »

Peut-être un jour viendra où le public, fatigué de toutes les saynètes à l'eau de rose, destinées à représenter les petits événements de la vie privée, redemandera aux auteurs dramatiques

Les meurtres, le poison, l'épée et le poignard.

Ce jour-là, mais ce jour-là seulement, on pourra représenter ce funèbre et tragique pendant de *la Nuit du 24 février* que M. Auguste Vacquerie a baptisé du titre presque idyllique de *Hans et Marie*, ou bien encore l'histoire, pleine d'épouvantements, de *Proserpine*, la courtisane italienne, *lassata viris nondum satiata*, comme la Messaline de Juvénal, et faisant expier si cruellement au jeune patricien Sabatino le crime sans exemple d'avoir dédaigné d'être son amant, fût-ce seulement l'espace d'un quart d'heure.

Tout cela est d'un pathétique peut-être excessif, mais qui s'impose par la franchise et la vigueur de l'exécution. Ce que je pardonnerais moins aisément, pour ma part, à M. Aug. Vacquerie c'est la pièce de vers, que trop fidèle à son système, il termine par cet étrange distique :

Shakspeare est un chêne ·
Racine est un pieu.

— *Le Rappel* croit savoir que l'acteur Dailly, dont a annoncé l'arrestation, va être remis en liberté.

— Le sieur Dubourg a obtenu, dit un journal du matin, de subir sa peine de cinq années de réclusion à Sainte-Pélagie. Son commensal habituel est le fameux prince de Maroc.

— Les députés de Lyon et de Marseille, s'il faut en croire *la Liberté*, auraient été informés, aujourd'hui même, qu'il ne sera pas donné suite au projet de reconstitution du pouvoir municipal à Lyon et à Marseille en substituant dans ces deux villes, plusieurs arrondissements municipaux à la mairie centrale.

— M. Amé, directeur général des douanes, vient de partir pour Londres, afin d'assister aux dernières conférences préliminaires de la signature du traité de commerce.

— Le conseil supérieur de la guerre se serait prononcé, s'il faut en croire *le Corsaire*, pour le maintien d'une armée de cent mille hommes à Paris.

— Dans sa prochaine séance, le conseil supérieur de la guerre doit s'occuper de la suppression définitive des régiments de cuirassiers.

— Dans sa séance d'hier le conseil général de la Seine s'est prononcé par vœu en faveur de la suppression des sous-préfectures de Seaux et de Saint-Denis.

— Hier devait avoir lieu, au bois de Vincennes, un duel entre M. Commerson et un officier supérieur de cavalerie. Les témoins étaient sur le terrain. Le duel allait commencer lorsqu'il eût un dénouement de comédie ; les gendarmes parurent juste au moment où leur présence était nécessaire pour l'arrêter.

— Le 31 octobre, les autorités allemandes ont accepté définitivement les baraquements.

— Hier a eu lieu l'évacuation d'Epernay. A midi il ne restait plus un Prussien dans la ville. Aussitôt après leur départ, les maisons ont été pavoisées.

— Deux bataillons bavarois, venant du camp de Châlons, sont rentrés hier dans les baraquements préparés à Sedan.

— Toutes les troupes allemandes, formant la nouvelle garnison de Belfort, sont installés dans les baraquements. Tout est donc complétement terminé pour les baraquements de Belfort.

Bulletin de la bourse de Paris.

2 novembre. — La liquidation se présentait assez favorablement à l'ouverture de la Bourse; elle paraissait devoir être avantageuse pour les acheteurs; le taux des reports étant modéré sur les rentes françaises.

Mais la fin de la bourse n'a pas justifié les espérances du début. Les cours fléchissent et tout particulièrement ceux du 3 p. c.

Aucune nouvelle n'est mise en circulation; les mouvements sont dus uniquement à la position de la place et aux nécessités de la liquidation.

Toutefois, les tendances sont bonnes et on ne paraît pas croire à la durée de la réaction qui se produit.

Les cours de compensation ont été fixés comme suit pour la liquidation des transactions engagées pendant le mois d'octobre.

Le 3 p. c., 53-05; 4 1/2, 76-25; 5 p. c. ancien, 84-30; 5 p. c. libéré, 83-25; emprunt 1872, 87-20; emprunt Morgan, 495; obligations du trésor, 420.

En clôture, le 3 p. c. reste à 52-75 après 52-60; pour fin courant, il fait 53-10, soit 30 c. de report.

Le 5 p. c. s'est négocié de 84-40 à 84-15; l'emprunt reste à 86-20 pour la liquidation et à 84-40 pour fin novembre.

Les fonds étrangers se ressentent de la faiblesse des rentes françaises. Le 5 p. c. italien termine à 68-65, offert.

Il se fait peu d'affaires sur les valeurs financières, et moins encore sur les actions de chemins de fer.

En valeurs industrielles, même stérilité de transactions. Le canal de Suez seul donne lieu à quelques ordres qui ont surtout pour objet de clore des opérations faites dans le mois. On cote les actions de Suez à 360 fr. et les délégations à 280.

En somme, bourse médiocre et qui ne présage pas une reprise immédiate du mouvement ascensionnel.

NOUVELLES D'ALLEMAGNE.

Voici textuellement ce que dit l'article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, que nous mentionnions hier dans notre revue politique :

« Dans la séance d'hier, la Chambre des Seigneurs, dans la discussion du projet de loi sur l'organisation des cercles, a suivi la voie où elle s'est engagée. Cependant, pour quiconque connaît, en général, l'état de la question et sait apprécier le caractère du projet de loi, il est parfaitement démontré que par son attitude actuelle, cette assemblée porte un grave préjudice et à elle-même et à la cause conservatrice qu'elle prétend défendre.

» Dans le cas présent, il ne s'agit point d'une chose qu'il est loisible de faire ou de ne pas faire; il s'agit d'un projet de loi qui *doit* être voté et qui *sera* voté. Nous en avons pour garante la conviction unanime de tous les organes du gouvernement sur la nécessité de cette réforme.

» Si donc la haute Chambre, malgré cet état de choses, conserve une attitude absolument négative à l'égard du projet de loi, elle renonce d'abord à toute influence efficace sur la forme et le fond du projet et, en dernier résultat, la Chambre se trouvera placée dans de tout autres conditions relativement à l'adoption du projet de loi.

» L'impression générale que laissent jusqu'à présent les délibérations sur le projet de loi est, nous regrettons de le dire, celle-ci, que la Chambre méconnaît non-seulement la situation réelle, mais aussi la mesure de son pouvoir vis-à-vis de la couronne. »

NOUVELLES D'ANGLETERRE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Londres, 31 octobre.

Les nouvelles d'aujourd'hui manquent d'importance. Le texte de la décision de l'empereur Guillaume a été publié par nos journaux qui continuent à la discuter. Mais ils n'en peuvent rien dire de bien consolant. Ce qui pour le moment appelle en cette matière le plus d'attention, c'est le langage que le *Times* tient aux Canadiens à propos de cette affaire : « Vous n'êtes pas contents de notre politique à votre égard, leur dit-il; vous vous croyez sacrifiés. Vos

---

n'est pas notre avis et tel ne serait pas non plus celui des habitués du théâtre de la Monnaie. Le renouvellement constant du public dans les spectacles lyriques de Paris permet à ceux-ci de ne pas viser à la variété du répertoire. Un ouvrage s'immobilise sur l'affiche pendant des semaines, pendant des mois, ayant presque chaque soir un auditoire nouveau. Il y a deux ans qu'à l'Opéra-Comique on donne tous les dimanches *la Dame Blanche* devant une salle comble. Actuellement *Mignon* et *les Noces de Figaro* alternent dans la semaine et l'affluence est grande à chaque représentation. Ce mode d'exploitation ne convient qu'aux théâtres de Paris qui ont chaque soir un public différent. Partout ailleurs, il est impraticable.

L'opéra de Berlin est assurément une grande scène lyrique ; on est loin cependant d'y pratiquer le système de l'uniformité des spectacles. On les rend, au contraire, aussi variés que possible, en choisissant pour cela les meilleurs ouvrages des différentes époques et des diverses écoles, si bien que les personnes qui ont suivi assidûment les représentations se trouvent, à la fin de l'année, avoir assisté à un cours d'histoire de musique dramatique. Cela n'empêche pas que les opéras y soient représentés avec un très-grand soin. Il fut un temps où le public de Bruxelles avait, en fait de renouvellement du répertoire, des idées telles que, en admettant un succès, le directeur qui montait un grand opéra pouvait à peine récupérer ses frais de mise en scène. On n'a plus les mêmes exigences ; grâce au progrès de l'éducation musicale, on a compris qu'indépendamment de l'impression générale, il y a, dans une partition d'opéra, des jouissances d'analyse qui peuvent remplir agréablement plusieurs soirées. *L'Africaine* a eu soixante représentations consécutives. Si les nouveautés remarquables font défaut, on aime à varier ses impressions, à passer de la brune à la blonde, en attendant qu'il vienne une brune ou une blonde qui fixe momentanément les inconstants.

Nous avions encore toutes fraîches les impressions qui nous étaient restées des représentations lyriques auxquelles nous avions assisté à Paris, quand nous avons entendu *la Muette de Portici* au théâtre de la Monnaie. Pour la bonne exécution musicale, la scène bruxelloise l'a emporté, nous le déclarons en conscience, dans la comparaison que nous n'avons pas pu nous empêcher de faire. Pour la mise en scène, la palme est incontestablement aux théâtres parisiens. Il ne nous souvient pas d'avoir été témoin ici d'une meilleure interprétation de l'œuvre capitale d'Auber. M. Warot avait sa voix des grandes circonstances, franche et sonore; avec le timbre il avait aussi l'expression, la nuance, la variété des accents et la chaleur sans emportement. Il lui a manqué seulement quelques notes de la voix de tête pour l'air du sommeil, son triomphe au temps où il brillait comme *tenorino*. En appuyant sur ses notes de poitrine pour répondre aux exigences de l'emploi du ténor de grand opéra, il les a quelque peu forcées et le *piano* lui est devenu difficile dans les registres élevés. A force de travail, il a acquis quelques notes de voix mixtes ; mais elles sont d'un timbre étrange. C'est dans le duo du second acte qu'il a obtenu, cette fois, son plus vif succès. Il faut dire qu'il a été très-bien secondé par M. Roudil, plus maître de sa voix et de lui-même que d'habitude. Les deux chanteurs ont eu de l'élan, de la chaleur, des accents énergiques, sans dépasser la limite au delà de laquelle le chant tourne à la vocifération. Ils ont eu les honneurs du *bis* et la gloire du rappel. Quand nous leur disions dernièrement qu'ils s'étaient époumonnés inutilement dans le trio de *Guillaume-Tell* et qu'on peut infiniment mieux réussir à moins de frais!

Mlle Hamackers a chanté avec talent un rôle ingrat dont peu de cantatrices avaient tiré un aussi bon parti sur notre scène. On entend toujours avec plaisir une voix juste, bien posée et conduite avec adresse à travers les écueils de la vocalisation.

Si Mme Théodore ne chante pas, elle a, dans le rôle de Fenella, une façon de s'exprimer qui ne laisse aucun doute au spectateur sur le sens de son muet langage. On ne dirait pas plus clairement avec des mots ce qu'elle dit avec d s gestes. La spirituelle et pittoresque musique d'Auber aidant, on oublie ce qui lui manque pour être une artiste lyrique dans l'acception réelle du mot et l'on est tenté de la traiter de prima donna. Il est des cantatrices qui se font moins comprendre, bien qu'elles soient malheureusement douées de la parole.

Les chœurs ont eu leur part du brillant succès de cette reprise. Naguère ils chantaient du bout des lèvres ou bien ils braillaient faux et sans mesure; ils accentuent maintenant ce qu'ils ont à dire : ils articulent les paroles; ils ont de la justesse et du rhythme. La prière du finale du troisième acte a été exécutée par eux avec une belle sonorité et avec un ensemble excellent ; le public, charmé et surpris, a fait répéter ce célèbre morceau.

L'orchestre a rendu d'une façon distinguée les délicatesses de l'instrumentation d'Auber, qui, même dans la force et dans la puissance relative par lesquelles se distingue la partition de la *Muette*, conserve de fines nuances, d'ingénieux et spirituels agencements.

Le soin apporté à la mise en scène n'a pas échappé aux spectateurs. Non-seulement les choristes et les comparses sont nombreux, mais encore ils se forment en groupes bien disposés ; ils se remuent, ils agissent. Ce ne sont plus des machines dont on aurait oublié de graisser les ressorts et de remonter le mécanisme.

Les *Diamants de la Couronne* ont reparu avec Mlle Devries dans le rôle de Catarina. Le talent de vocaliste de la cantatrice s'est hautement signalé dans l'air du second acte ; mais elle a faiblement coloré les autres parties d'un rôle qui demande, dans le chant comme dans l'action théâtrale, des allures très-décidées. Mme Dartaux a rempli avec esprit et avec distinction le rôle de Raphaela. Les personnages masculins ont eu, comme précédemment, pour interprètes MM. Jourdan, Barbet et Mengal. Ce dernier est toujours d'un comique achevé dans le rôle du ministre de grâce et de justice. Il y a probablement des ministres plus habiles diplomates ; mais on en voit peu d'aussi amusants.

Une représentation de *l'Eclair* a été donnée pour le troisième début de Mlle Moisset, qualifiée de jeune chanteuse, emploi qui n'existait pas dans les cadres de la compagnie lyrique et qui, en prenant les choses au pied de la lettre, n'exige que de la jeunesse de la part de l'artiste appelé à le remplir. N'est-ce donc rien que la jeunesse, cette qualité précieuse, qui fait souvent excuser bien des défauts et qu'il faut posséder naturellement ; qui ne s'acquiert pas, au contraire. Mlle Moisset est douée d'une fort jolie voix dont une virtuose plus habile qu'elle tirerait un grand parti. Elle a été admise sans opposition. Le public aurait mauvaise grâce à se montrer rigoureux, quand on lui présente des artistes supplémentaires. Mlle Moisset pourra rendre des services dans la shpère des rôles modestes.

Le rôle de Lucy a fourni à Mme Dartaux l'occasion de déployer un talent distingué de comédienne et de splendides toilettes. A propos de ces toilettes dont nous avons, comme tout le monde, admiré la richesse et le goût, nous signalerons des inadvertances de mise en scène qui se voient souvent au théâtre de la Monnaie et qui ne sont jamais commises dans les théâtres de Paris. M. Jourdan porte le costume d'officier de la marine française à la fin du siècle dernier, et M. Barbet est vêtu comme un dandy américain de la même époque, tandis que Mmes Dartaux et Moisset ont des ajustements à la mode d'aujourd'hui, si ce n'est à celle de demain. Il serait bon que le régisseur se fit renseigner d'avance par ces messieurs et surtout par ces dames sur leurs projets de costumes et leur donnât des conseils qui préviendraient ces anachronismes préjudiciables à l'illusion théâtrale.

XX.

Arts, sciences et littérature.

M. Lucien Jottrand, ancien membre du Congrès national, vient de publier une brochure curieuse et intéressante sur Charles-Louis Spilthoorn, et les événements de 1848 en Belgique. Le but de l'auteur est de faire reviser par l'opinion publique le procès qui aboutit, le 30 avril 1848, à la condamnation de Spilthoorn par la cour d'assises d'Anvers. M. L. Jottrand s'attache à démontrer que Spilthoorn n'avait pris aucune part à l'échauffourée de Risquons-Tout ; qu'il était républicain, mais aussi patriote ; et que s'il a pu avoir la pensée de modifier les institutions du pays, sans s'écarter des moyens légaux, il n'a jamais songé à compromettre son indépendance nationale. Ce plaidoyer posthume est écrit avec chaleur et témoigne d'une amitié dévouée que l'infortune et l'exil de Spilthoorn n'ont point affaiblie, et que sa mort même laisse vivante dans le cœur de son apologiste.

— M. le baron von Dücker a déposé au musée oyal d'histoire naturelle les objets, ossements fossiles et silex taillés, qu'il a rapportés de la Grèce et qu'un accident l'a empêché de soumettre au congrès.

On se rappellera sans doute que ces ossements ont soulevé une discussion sérieuse entre le savant allemand et plusieurs membres de l'assemblée. Ils proviennent de Pikermi, localité voisine d'Athènes, et célèbre par ses riches dépôts ossifères de l'époque tertiaire. M. de Dücker croit que plusieurs d'entre eux portent des traces de la main de l'homme Ce sont donc des pièces qui se rattachent à la question de l'existence de l'homme à l'époque tertiaire.

Les collections de M. de Dücker se trouvent dans une vitrine des salles préhistoriques du musée.

— Voici la table des matières contenues dans la livraison de novembre de la *Belgique horticole* : 1. Notice (avec planche coloriée) sur le *Calathea Maranta Makoyana*. — 2. Culture des *Marantacées*. — 3. Compte rendu de la manifestation des botanistes belges en l'honneur de M. B. Dumortier, l'éminent botaniste qui, en 1822, fit paraître les *Commentationes botanicæ*. — 4. Renseignements sur la structure des graines d'orchidées et leur germination. — 5. Bulletin des nouvelles agricoles et horticoles.

— COURS PUBLICS (Maison du Roi, Grand'Place). — *Histoire nationale*, professeur M. Alphonse Wauters. — Lundi, 4 novembre, à 8 heures du soir, sujet de la conférence : la Belgique pendant les premières années du quatorzième siècle.

Ayuntamiento de Madrid

plaintes ne sont peut-être pas sans fondement; cependant, nous avons agi pour le mieux. Le seul conseil que nous puissions vous donner, c'est de vous fier à l'avenir à vous-mêmes; vous êtes maintenant assez grands garçons pour sortir d'apprentissage et être les seuls gardiens de votre liberté. »

Tous les journaux commentent aujourd'hui cet article du *Times* dans un sens assez peu favorable à ses conclusions.

Dans le même journal il y avait hier un travail très-intéressant sur les dernières constructions navales. Pour moi, depuis longtemps, il me paraît que dans cette lutte impossible engagée entre les plus fortes cuirasses et les boulets les plus pénétrants, la victoire restera aux canons. Epaississez l'armure de nos navires tant que vous voudrez, l'artillerie trouvera toujours des canons d'un calibre assez puissant pour les percer. Nous avons en somme déjà à couler des pièces de trente-cinq tonnes (la tonne pèse 1,026 kilos), qui portent des boulets de 700 livres, capables de percer les carapaces de la *Dévastation* et du *Pierre-le-Grand*, comme un plomb de chasse perce un carton. A quoi bon alors renforcer l'armure de nos navires au point d'en faire des espèces de sabots offrant à l'équipage renfermé dans leur intérieur un abri d'autant moins efficace, que les éclats de la cuirasse percée rendent l'effet du boulet beaucoup plus meurtrier que si l'armure n'existait pas? Aussi est-il question de construire des vaisseaux dont toute la coque, les machines à vapeur et les magasins à poudre seront complétement immergés. Le pont même serait à six ou sept pieds sous la mer, ne laissant passer au-dessus du niveau de l'eau que les prises d'air et les tours à pivots destinées à porter le canon. Mais ce système même est très-combattu. Beaucoup d'hommes compétents soutiennent déjà que si les vaisseaux cuirassés peuvent rendre des services à l'attaque de forts et de batteries terrestres, pour les batailles navales on sera forcé d'abandonner complétement l'armure, c'est-à-dire le principe de la protection, pour ne plus songer qu'aux moyens d'attaque.

En d'autres termes, on armerait de canons du plus gros calibre les navires les plus rapides et les plus maniables. Si ce principe venait à prévaloir dans nos constructions navales, quelques-unes des qualités maritimes qui ont toujours distingué notre nation y trouveraient mieux à s'employer que dans le système en ce moment si fort à la mode chez tous les peuples.

Le *Daily News* annonce qu'il a reçu du Foreign-Office, pour les publier, les documents officiels concernant l'affaire de San-Juan. En voici le texte :

Lord Odo Russell au comte Granville.

Berlin, 23 octobre 1872.

Milord, — j'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus, par l'intermédiaire de l'amiral Prevost, la décision arbitrale de l'empereur d'Allemagne relative à la juste interprétation du traité du 15 juin 1846. Conformément à l'article 35 du traité de Washington, elle est consignée par écrit et revêtue de la signature de Sa Majesté, sous la date du 21 du mois courant. Elle m'a été remise par M. de Balan dans une lettre datée d'aujourd'hui, 23, qui vient d'être déposée à l'ambassade.

J'ai l'honneur, etc.

Signé : ODO RUSSELL.

M. Balan à lord Odo Russell (traduction).

Berlin, 23 octobre 1872.

Sa Majesté Impériale et Royale ayant, d'accord avec le traité de Washington du 8 mai 1871, émis son jugement arbitral dans l'affaire des limites débattue entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, le soussigné a l'honneur de transmettre à Son Excellence l'ambassadeur de Sa Majesté britannique lord Odo Russell, le texte en écrit de ce jugement, en l'informant en même temps qu'un document semblable a été adressé à l'envoyé des Etats-Unis près de cette cour.

Le soussigné, etc.

Signé : BALAN.

Texte du jugement.

(Traduction.)

Nous, Guillaume, par la grâce de Dieu, empereur d'Allemagne, roi de Prusse, etc., etc.,—après examen fait du traité entre les gouvernements de Sa Majesté britannique et des Etats-Unis d'Amérique, en date du 6-8 mai 1871, en vertu duquel les gouvernements susnommés ont soumis à notre arbitrage la question pendante entre eux, à savoir : Si la ligne de frontière qui, suivant le traité de Washington du 15 juin 1846, après avoir suivi la direction ouest de la parallèle de latitude nord vers le milieu du canal qui sépare le continent de l'île Vancouver, se dirigeant ensuite vers le sud en passant par le milieu dudit canal et des détroits de Fuca pour aboutir à l'océan Pacifique, devrait, d'après la prétention du gouvernement britannique, passer par les détroits de Rosario, ou par le canal de Haro, suivant la réclamation du gouvernement des Etats-Unis ; — considérant que nous sommes requis de décider sans appel laquelle de ces deux réclamations est la plus conforme à la saine interprétation du traité du 15 juin 1846; — après avoir pris en considération l'avis des experts et des jurisconsultes chargés par nous de faire un rapport sur les mémoires et contre-mémoires des parties, avons formulé notre décision ainsi qu'il suit : — La prétention du gouvernement des Etats-Unis, savoir : que la ligne de frontière entre les territoires de Sa Majesté britannique et ceux des Etats-Unis doit passer par le canal de Haro, s'accorde tout à fait avec la saine interprétation du traité conclu entre les deux gouvernements, en date de Washington, 15 juin 1846.

Donné et signé de notre main à Berlin, le 21 octobre 1872.

Signé : GUILLAUME.

La députation qui a été chargée, par la chambre de commerce de Manchester, de demander une audience à lord Granville à l'effet de faire connaître au gouvernement les observations de cette chambre sur le traité de commerce, vient de publier son rapport sur l'exécution de son mandat.

Voici ce document qui a été soumis jeudi à une assemblée spéciale des directeurs :

« Messieurs les directeurs de la chambre de commerce de Manchester.

» Messieurs, — nous venons vous informer qu'en suite de la demande qui nous en a été faite par lord Granville, nous avons rendu visite, mardi dernier, à M. C.-M. Kennedy, le commissaire chargé par notre gouvernement de négocier le nouveau traité et le chef du département du commerce nouvellement formé au Foreign office.

» M. Kennedy nous a immédiatement déclaré qu'il n'entrait pas dans la nature de ses fonctions de discuter avec nous des questions de politique générale ou de principe; que ces points avaient déjà été réglés par le cabinet et que sa mission l'appelait simplement à prendre connaissance des objections que nous aurions à présenter contre les nouveaux droits compensateurs, dont les autorités françaises se disposaient à frapper les fils et les tissus de coton.

» A la demande de M. Kennedy, nous lui présentâmes nos observations critiques sur le nouveau traité, et après une longue discussion nous parvînmes à le convaincre qu'en l'absence d'explications satisfaisantes de la part de la France, les nouveaux droits excédaient de beaucoup les chiffres justifiés par les taxes sur les matières premières et qu'une tentative était faite à chaque article du traité de frapper l'industrie anglaise dans tous les cas et surtout où il lui serait possible d'entrer en concurrence avec l'industrie de la France.

» M. Kennedy nous a promis de demander des explications sur les divers points soulevés et a sérieusement engagé tous ceux qui ont un intérêt dans le commerce de Manchester à réunir leurs efforts à ceux que, en sa qualité de commissaire anglais, il ne manquerait pas de faire pour rendre les droits compensateurs seulement et rien de plus.

» Nous saisissons cette occasion pour féliciter les divers corps commerciaux du pays, à l'occasion de l'établissement d'un département exclusivement consacré aux intérêts du commerce, d'autant plus que ce département est dirigé par un fonctionnaire aussi capable et courtois que M. Kennedy.

» Mercredi, le 22, nous avons obtenu une audience de lord Granville, à Walmer Castle, et nous y avons appris que les dispositions du nouveau traité étaient virtuellement décidées. Nous avons eu connaissance, par notre conversation avec lord Granville, des faits et des idées qui paraissent avoir influencé le gouvernement dans les négociations. Le gouvernement paraît avoir admis que l'attente de M. Cobden, que son traité aurait pour effet de resserrer le lien d'intérêt naturel et de bonne entente entre les deux pays, s'était suffisamment réalisée pour que toute brusque cessation de ces relations dût être considérée comme regrettable et particulièrement inopportune dans les conditions actuelles de l'état politique de la France. Le gouvernement a pensé, en outre, que M. Thiers avait fait à l'Angleterre tant d'importantes concessions depuis le jour où il a dénoncé le traité que le gouvernement, soutenu comme il l'est par l'opinion d'un grand nombre de chambres de commerce influentes du pays, s'est décidé, par des motifs de politique générale et dans l'intérêt du commerce, à conclure le traité en délibération.

» Les conditions du nouveau traité peuvent être résumées en général comme il suit : le tarif du traité de 1860 restera en vigueur avec l'addition de droits compensateurs équivalant aux taxes que paient les producteurs français sur les matières premières. L'Angleterre sera remise dans la position que lui assurait pour sa navigation la loi du 19 avril 1866, laquelle est actuellement rapportée en France. Elle reprendra sa liberté complète quant aux droits dont elle frappe les vins, le charbon et toutes les autres matières d'importation et d'exportation. Il sera procédé à une réforme générale dans la façon de régler les divergences en matière de douanes, tant pour la classification que pour la valeur des matières. La France aura la faculté d'augmenter les droits sur n'importe quelle branche de produit industriel moyennant un avis donné à l'Angleterre six mois d'avance et le consentement des autres puissances ayant aussi traité avec ladite France. Le nouveau traité restera en vigueur jusqu'à l'expiration du traité avec l'Autriche (1er janvier 1877). A partir de cette date, l'Angleterre aura droit au traitement de la nation la plus favorisée à l'égard de tout autre traité qui sera conclu postérieurement.

» Nous avons regretté qu'il fût trop tard pour insister utilement sur l'idée inébranlable que nous avons que le principe des traités de commerce justifié par M. Cobden en 1860 était inadmissible en 1872. Les Français avaient dans l'intervalle fait de grands pas dans la science et l'appréciation du libre-échange. Ils s'approprieront, quand le temps sera venu, les bienfaits du libre-échange, retenus comme ils le sont jusque-là par la fausse politique de leur gouvernement que soutient une coterie de monopoleurs intéressés. Le cours des événements démontre à quel point cette opinion est fondée en ce qui regarde les intérêts de la marine marchande. Nous regrettons, comme également pernicieux, l'article qui permet une modification des droits moyennant avis, à six mois de terme. Une pareille disposition est faite pour décourager également l'importateur et l'exportateur en le livrant à l'incertitude.

» En ce qui touche la question de politique générale internationale qui a, dans cette affaire, contrebalancé ce que nous croyons être les justes droits du commerce, il ne nous appartient pas d'émettre une opinion.

» Nous trouvons d'ailleurs une mince consolation dans le fait que l'Angleterre, tout en se soumettant aux restrictions commerciales de la France, ait pris la peine de reconquérir sa pleine liberté pour elle-même.

» Nous sommes convaincus que cette chambre (de commerce) pensera comme nous que nul avantage temporaire, quelque expédient qu'il soit en apparence, ne saurait justifier l'abandon de principes bien établis; que la doctrine pure, sans altération, du libre échange est la seule qui puisse servir de base au progrès commercial des nations et qu'il est du devoir de cette Chambre de maintenir virilement (*manfully*) cette doctrine dans toute sa pureté.

» Nous sommes, etc.,

» HUGH MASON; JOHN SLAGG junior. »

Les élections municipales ont eu lieu vendredi dans toute l'Angleterre d'après les règles du bill sur le suffrage secret. Les résultats en ont été très-satisfaisants. On a remarqué partout une plus grande activité politique que précédemment et l'absence des scènes d'ivrognerie qui ne manquaient jamais de se produire à toutes les élections sous le régime du vote public. Les tentatives faites en quelques endroits pour empêcher l'exécution de la nouvelle loi ont partout échoué.

Le *Morning Post* célèbre dans un article l'anniversaire « centenaire » de sa création. Il date, en effet, du 2 novembre 1772. Les journaux, à cette époque, étaient loin de posséder leur étendue d'aujourd'hui. Ils n'avaient pas alors une cohorte d'écrivains, de correspondants, de « reporters, » d'employés. Les nouvelles ne leur arrivaient point par l'entremise du télégraphe électrique des contrées les plus lointaines du globe, ou sous la forme autographique. Le premier numéro du *Morning Post* consistait en une feuille format in-folio de quatre pages de la grandeur à peu près de la *Pall-Mall-Gazette* d'aujourd'hui. Il contenait une série de très-courts paragraphes où étaient relatées les matières principales qui intéressaient le public, les nouvelles du jour, les annonces, les faits de l'étranger d'une date qui passerait aujourd'hui pour très-arriérée, les articles de critique théâtrale, la cote des fonds, et d'autres nouvelles courantes.

Les propriétaires se flattaient de pouvoir éviter le timbre par la forme de leur publication. Mais en cela ils se trompaient; ils ne pouvaient échapper à la loi spéciale qui avait créé le timbre. Les 13 premiers numéros parurent non timbrés. Le quatorzième contenait un avis des propriétaires qui expliquaient la mésaventure et s'excusaient de devoir augmenter le prix du numéro d'un demi penny (5 centimes), en promettant de compenser cette légère augmentation par un surcroît d'activité, de bon marché et de promptitude dans le service des annonces.

Le *Morning Post* avait, à sa naissance, cinq concurrents : le *Morning Chronicle*, le *Public Advertiser*, le *Public Leger*, le *London Packet* et le *Gazetteer*. Le *Morning Chronicle*, quoique bien dirigé, n'a pu atteindre ses cent ans. Le *Morning Herald*, créé onze ans après le *Morning Post*, a cessé de paraître depuis plusieurs années. Le *Times*, publié d'abord sous le titre de *Daily Universal Register*, a été fondé alors que le *Morning Post* avait déjà treize ans d'existence.

Avant l'année 1772, à plusieurs reprises, on avait fait l'essai d'associer le système postal du pays au titre d'un journal. Il y avait le *Flying Post*, *l'Evening Post*, *le Halfpenny Post*, *le Postboy*, *le Postman*, *le Protestant Postman*, le *Postmaster*, le *Whitehall-Evening Post*, le *Daily Post* et le *General Evening Post*. Mais leur influence était restreinte et leur existence fut courte. Heureusement, peut-être, pour le *Morning Post*, il a paru à une époque où, après une lutte prolongée et déplorable entre la presse et le Parlement, la victoire resta à la presse; la présence des représentants du journalisme dans la Chambre fut consacrée, et l'importance de la liberté de la presse universellement admise en fin de compte.

Un banquet a été donné vendredi soir à sir Bartle Frere et aux autres fonctionnaires qui l'accompagneront dans sa mission à la côte orientale d'Afrique. Près de deux cents membres de la Société royale de géographie y assistaient. Sir Henry Rawlinson, qui présidait, a félicité sir Bartle Frere des services qu'il a rendus à l'Etat dans l'Inde et exprimé l'espoir qu'il réussira dans sa nouvelle entreprise qui est de rechercher les moyens de combattre, au cœur de l'Afrique, l'odieuse traite des nègres qui y existe encore et dont les navrants détails ont été récemment révélés par les publications de Livingstone et de Stanley.

Sir Bartle Frere a dit qu'il espérait rencontrer Livingston dans son voyage, mais qu'il doutait que l'illustre voyageur reparût à la côte d'Afrique avant d'avoir rempli son programme. Il a ajouté, quant à l'esclavage, qu'il en considérait l'existence comme un crime que les nations civilisées doivent toujours être prêtes à réprimer partout où il apparaît.

Le consul général du Portugal, qui a pris la parole ensuite, a annoncé que son gouvernement était disposé à venir en aide à une expédition au Congo et à supprimer l'esclavage dans les colonies portugaises pour la fin de l'année 1878.

Le haut prix du charbon a tellement diminué la demande en Angleterre, que déjà les administrations de plusieurs houillères du South Yorkshire ont réduit le travail d'extraction. Ces administrations avaient préalablement essayé, mais sans succès, de relever les demandes par la concession d'une baisse de deux shillings par tonne.

La fabrique (*vestry*) de la paroisse de Saint-Luc avait pris une mesure qui interdisait la circulation sur la voie publique des petites voitures à bras que promènent les marchands de légumes, de poisson, etc., dans les rues. Cette mesure, qui avait fait naître une vive agitation au sein de l'infime population de la capitale, vient d'être rapportée. Désormais les vendeurs à la voix retentissante pourront vaquer à leur commerce sans être inquiétés. Mais l'exclusion dont ils ont été menacés a mis sur ses gardes le corps tout entier. Ce qui vient de se passer dans la paroisse de Saint-Luc pouvait s'étendre ailleurs. La communauté du danger a produit l'unité de défense. Les petits marchands de cette paroisse viennent de proclamer, au son du tambour et du fifre, leur adhésion au principe de la « coopération. » Un meeting a eu lieu hier soir pour créer et maintenir une « Société protectrice des petits marchands, comme le seul moyen de prévenir toute tentative ayant pour objet de supprimer à l'avenir leurs moyens d'existence. »

Quant au conseil de fabrique, c'est à une majorité de 29 voix contre 2 qu'il est revenu sur sa prohibition et a rendu la liberté au petit commerce ambulant. On ne doit donc pas s'étonner de l'enthousiasme qui a accueilli le retour de la députation chargée de réclamer. Aussitôt on a improvisé une procession. On a promené en triomphe des emblèmes attachés à de longues perches. C'étaient des poireaux, du céléri, des poissons et autres objets de consommation. Une musique improvisée marchait en tête, aux cris de : Victoire! victoire! Le cortége a rendu en même temps visite aux voisins de Leather-Lane et de Clerkenwell.

Le nouveau procès Tichborne sera jugé par le tribunal du Banc de la Reine, pendant la session qui commence le 26 novembre prochain. L'accusation du chef de faux témoignage sera vidée d'abord devant un jury spécial. L'acte d'accusation est rédigé comme suit : « La Reine contre Castro, *alias* Orton, *etc.* Dans le premier procès, c'était au prétendant à établir son identité avec sir Roger Tichborne; dans le second ce sera à l'accusation à prouver que le prétendant a usurpé un faux nom.

Bulletin de la bourse de Londres.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

2 novembre. — La bourse a ouvert ce matin avec une certaine fermeté, et bien que les transactions aient été peu importantes, comme c'est l'habitude le samedi, elle a conservé toute la journée, la même attitude qu'au début.

Les valeurs publiques étrangères se sont bien maintenues. Les nouvelles de la Bourse de Paris étaient favorables; elles sont restées au taux de fermeture de jeudi passé, quand elles n'ont pas fait un mouvement en avant. Les consolidés anglais sont fermes; il en est de même des valeurs du gouvernement américain.

Le marché des chemins de fer anglais est dans une meilleure position qu'on ne s'y attendait. Quelques lignes sont en baisse, mais la perte est compensée par la hausse dans certaines autres. Les actions du chemin de l'Erié ont monté de 3/8.

On a coté : fonds anglais :

3 p. c. consolidé, au compt..	92 7/8	à	92 1/2
Id. à terme...	92 3/4	à	92 7/8
3 p. c. réduit et nouveau....	90 7/8	à	91 0/0
4 p. c. de l'Inde............	104 0/0	à	000 0/0
5 p. c. id..................	112 0/0	à	112 1/2
Rente française :			
3 p. c......................	51 3/4	à	52 1/4
6 p. c. 1870................	96 0/0	à	96 1/2
5 p. c. 1871................	3/4	à	1 1/4
Dito 1872..................	2 1/2	à	2 5/8

La demande d'escompte a été assez considérable pour un samedi. L'argent est abondant et il se livre facilement à 5 3/4 p. c.

NOUVELLES D'ITALIE.

On écrit de Rome, 25 octobre, à la *Gazette de Cologne* :

« Le préjugé barbare des vendetta, qui ravivait autrefois en Sardaigne comme en Corse, par de sauvages guet-apens, les haines de race et réclamait chaque année quelques victimes, tend à disparaître peu à peu des mœurs de ce pays. C'est ce que prouve du moins un pacte de réconciliation solennellement conclu au mois dernier par la population de l'Anglona, un district montagneux du nord de l'île et dont le chef-lieu Sedini est situé à quelques milles au sud de Castel Sardo.

» C'est le 13 octobre que cette intéressante cérémonie a eu lieu en présence de l'évêque du diocèse Sassari, du préfet de Castel-Sardo, de quelques fonctionnaires, ainsi que d'une énorme affluence de spectateurs accourus des environs et dont le nombre était évalué à 2,000 personnes. Il y avait là, placées les unes vis-à-vis des autres, vingt-neuf familles qui ne comptaient, avec tous leurs parents ascendants jusqu'au quatrième degré, pas moins de 1,200 têtes. A un signal de l'autorité, les chefs des familles assemblées se rapprochèrent et se donnant le baiser de paix, promirent solennellement d'abjurer toute haine et rancune, et de renoncer à toute vengeance pour les offenses, blessures et meurtres réciproquement commis par les membres de leurs races pendant les dix dernières années. Procès-verbal de cette déclaration fut dressé et un banquet termina cette fête, dans lequel on fraternisa de part et d'autre avec la plus grande cordialité. »

Le 27 octobre, le Pape a reçu des habitants du quartier des Monti, en présence de plusieurs cardinaux. A cette occasion, il a prononcé une allocution où nous remarquons le passage suivant où il est question de M. Renan :

« A quoi tendent donc (je suis fâché de répéter la douloureuse histoire des maux qui nous entourent), à quoi servent tant de péchés et de pécheurs, la presse, les cafés (*i ridotti*) d'iniquité? A quoi visent les embûches continuelles tendues aux épouses de Jésus-Christ, que l'on chasse des monastères? A quoi sert l'occupation de presque tous les couvents de Rome, qu'on prend tantôt pour un lycée, tantôt pour un hôpital, tantôt pour un refuge, tantôt pour un collége militaire?

» Allons plus avant : ces jours-ci, qu'a-t-on fait dans la capitale du catholicisme? Quel scandale ont vu les anges gardiens de la ville de Rome? Il arrive à Rome un blasphémateur européen, oui à Rome, un homme qui nie la divinité de Jésus-Christ; et l'on qualifie ce personnage dans les journaux comme un homme illustre, honneur de la patrie; on l'invite dans un cercle où l'on voit de vieux séminaristes se serrer les mains l'un à l'autre, et barbarement, sottement, cyniquement se féliciter et afficher par là toute leur impudence et leur incrédulité. A quoi tend tout cela, sinon à faire la guerre au spirituel, lequel, je vous le répète encore, est indestructible? »

NOUVELLES DE SUISSE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Genève, 29 octobre.

Je vous écris au crayon, de la salle du palais électoral, où l'on est en train d'opérer le dépouillement des votes. Il s'agit de nommer les députés au Conseil national de Berne. Ici deux grosses questions sont en lutte. D'abord la question révisionniste qui n'agite guère Genève, mais qui inquiète la Suisse depuis longtemps. Vous savez que la révision de la Constitution fédérale avait été soumise, il y a quelque mois, à un plébiscite et rejetée à la fois par la majorité du peuple suisse et par la majorité des cantons. Les vaincus n'ont pourtant pas renoncé à leurs espérances et il est probable qu'un nouveau projet de révision, moins entier que le premier, moins unitaire, va être élaboré par les Chambres et soumis à un nouveau vote du peuple souverain. A la veille d'un pareil travail, il importerait que les élections du Conseil national fissent connaître d'avance les dispositions populaires. C'est donc sur le terrain de la révision que la lutte est engagée, et Genève est partagée entre révisionnistes et antirévisionnistes, non plus entre indépendants et radicaux. Il est vrai que cela revient à peu près au même, la majorité des indépendants étant pour, la majorité des radicaux contre la révision.

Mais cette fois ci, la question se complique. Véritablement, le remaniement de la Constitution fédérale passionne peu les Genevois qui n'y portent qu'un intérêt platonique. Il a fallu se battre les flancs, il y a quelque mois, pour provoquer dans le pays, à ce propos, un semblant d'agitation. En revanche, l'affaire Mermillod, vous le savez, reprend feu de plus belle, et il ne faut pas se donner beaucoup de peine, à Genève, pour l'aviver. L'ex-curé a eu le malheur d'être défendu à Paris par *l'Univers*, ce qui a dissipé le reste de brume libérale dont il aimait à s'envelopper encore. Non content d'accepter l'appui d'un pareil auxiliaire, le prélat d'Hébron a commis une faute plus grave; il a voulu (c'est sa manie) faire de la politique genevoise et combattre la candidature de M. Carteret au Conseil national. Vous savez que M. Carteret est la bête noire, le bouc émissaire, la cible de M. Veuillot et de ses gens. Qu'est-il résulté de cette nouvelle maladresse? Que les conservateurs, les indépendants, les révisionnistes ont porté eux-mêmes M. Carteret au Conseil national. Ainsi les ultramontains ont non-seulement préparé un triomphe de plus à leurs adversaires, mais encore ils se sont mis dans la dure nécessité de voter en masse et de se faire compter; je doute que le résultat de l'élection, qui sera proclamé tout à l'heure, leur fasse plaisir.

On proclame en ce moment-ci le résultat du vote. Sur 8,369 bulletins valables, ont obtenu :

MM. Antoine Carteret.........	7,277 voix.
Moïse Vautier...........	6,007 »
Gustave Pictet..........	6,201 »
Challet-Venel...........	6,695 »

Ce sont les quatre élus. Viennent ensuite :

MM. Charles Friederich avec..	2,873 voix.
Alexandre Martin........	2,151 »
Ducret..................	1,822 »

Ces derniers étaient les candidats du parti de la révision; M. Carteret figurait aussi sur la liste de ce parti, mais seulement en raison de l'attitude qu'il a prise vis-à-vis des ultramontains. C'est ce que le *Journal de Genève* a très-clairement déclaré.

Il ressort des chiffres qui précèdent :

1° Que le parti de la révision a été battu à Genève par une majorité beaucoup plus forte encore que celle du 12 mai ;

2° Que l'effort vigoureux des ultramontains (soutenu par quelques méthodistes) n'a enlevé que 1,092 voix sur 8,369 à M. Carteret.

Telles sont les forces de M. Mermillod. Qu'il triomphe encore!

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Berne, 30 octobre.

Les élections pour le Conseil national de la Confédération ont eu lieu dimanche dernier dans toute la Suisse. Comme je vous l'avais annoncé il y a quinze jours, le résultat n'a rien changé à la composition générale de la représentation du peuple.

La majorité révisionniste est restée intacte, quoiqu'il y ait eu des changements dans quelques cantons. Le fait le plus caractéristique sous ce rapport, c'est que le peuple de Neuchâtel, qui a voté le 12 mai au plébiscite contre la révision, n'a élu, le 27 octobre que des députés révisionnistes. Il y a donc eu là un revirement remarquable des esprits.

MM. Dubs et Cérésole ont été élus l'un dans le canton de Vaud, l'autre dans le canton de Berne. Sauf le cas antérieur de M. Charles Vogt qui Allemand d'origine s'est naturalisé à Genève, c'est la première fois qu'un citoyen de la Suise allemande réussit à se faire accepter par un canton roman et vice-versa.

A Berne, le seul adversaire de la réforme, M. Heiner, a dû céder sa place à M. de Werdt qui quoique conservateur-libéral s'était déclaré pourtant pour la révision. Genève, en revanche, est resté très-carrément antirévisionniste; seulement, elle a consenti à ne pas rayer du nombre de ses élus M. Challet-Venel qui, jusqu'à un certain point, pouvait être considéré comme favorable à la révision.

Les cantons ultramontains ont éliminé avec une certaine rigueur tous les membres révisionnistes, malgré l'excellente réputation dont ces députés jouissaient depuis des années. Mais la prépondérance du parti révisionniste pour la prochaine période législative de trois ans n'en est pas moins assuré, et, par conséquent aussi, le nouveau gouvernement fédéral sera ami de la révision. Les amis de M. Challet-Venel, élu à Genève, craignent même qu'il ne soit obligé de céder sa place à M. Borel, de Neuchâtel, si la majorité de l'Assemblée fédérale jugeait convenable de donner une satisfaction éclatante à ce canton pour ses élections.

La société des chemins de fer du Jura annonce un emprunt de 22 millions de francs pour l'achèvement de ses lignes.

L'université de Zurich compte environ 90 élèves du sexe féminin inscrites pour les cours de cet hiver. La plupart d'entre elles étudient la médecine; elles sont même dans cette faculté en plus grand nombre que les étudiants mâles.

Les entrepreneurs du tunnel du Saint-Gothard en sont encore aux préparatifs de leur œuvre. Ils placent les machines motrices et pneumatiques. Les travaux du percement proprement dit ne commenceront que dans quelques semaines.

Sur la ligne directe d'Aarau à Bâle, on vient de commencer le tunnel qui doit traverser le Batsberg. Il est attaqué sur quatre points à la fois. Il sera achevé dans un an.

Avant-hier, Netschajeff, accusé d'assassinat, a été extradé par ordre du Conseil fédéral et livré aux autorités russes. Quinze Polonais, qui essayaient de le délivrer, ont été repoussés par la police.

NOUVELLES D'AUTRICHE

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Vienne, 28 octobre.

Quoique démenties par les principaux organes politiques de Vienne et de Pesth, les rumeurs tendantes à faire croire à l'imminence d'une réaction anti-constitutionnelle en Autriche forment encore le sujet de bien des dissertations. Il est certain cependant qu'elles ne reposent que sur une appréciation erronée de la situation, et que le comte Andrassy n'a fait qu'exprimer une incontestable vérité lorsque, il y a une quinzaine de jours, il déclarait devant la délégation du Reichsrath « que le constitutionnalisme avait de fortes racines en haut. »

Cela est si peu douteux que, à l'exception des ultras de l'opposition cléricale-fédéraliste, il n'y a personne, même dans le camp des adversaires de la Constitution de décembre, qui rêve une brusque modification du régime existant.

L'organe du cardinal-archevêque de Vienne, le *Volksfreund*, tout en confessant son antipathie pour ce régime, en reconnaissait récemment la nécessité. Il désignait une violation de la Constitution, un coup d'Etat, comme une expérimentation des plus dangereuses et se bornait à demander que le parti conservateur exerçât, dans toute leur étendue, ses droits constitutionnels, pour obtenir par voie légale des formes constitutionnelles qui répondissent à ses intérêts.

Ce langage, sans doute, laisse percer des espérances qui ne sauraient concorder avec les vœux des fractions libérales, mais il atteste du moins qu'une bonne partie du clergé catholique est convaincue que le moment serait mal choisi pour battre en brèche, par des intrigues quelconques, le système en vigueur.

Si donc les féodaux et quelques chefs de file de leur milice tiennent aujourd'hui à Prague, comme ils paraissent en avoir l'intention, un conciliabule où l'on délibérera sur toute espèce de thèses, il n'y a pas à s'en préoccuper le moins du monde. Il y a peu de temps que les féodaux ont tenu ici une réunion du même ordre et arrêté, « pour le salut de la monarchie, » force résolutions. Qu'en est-il résulté et qu'en résultera-t-il? Rien, si ce n'est que les féodaux persisteront dans leur résistance passive. Sur ce terrain-là ils pourront bien créer des embarras au pouvoir, mais non l'obliger à capituler.

On assure que l'ancien ministre M. le comte de Hohenwart a été invité à prendre part au susdit conciliabule. On y traitera probablement en première ligne la question des élections directes. Les diètes provinciales étant définitivement convoquées pour le 5 novembre, il est naturel que les féodaux s'agitent pour combattre une réforme destinée à affranchir le Reichsrath de la tutelle des Diètes, et à dépouiller ainsi ces assemblées de toute action directe sur les votes de la Chambre des Députés.

Dès l'instant où la composition de cette Chambre ne dépendra plus de la volonté des Diètes, les coteries politiques rétrogrades qui dominent dans diverses provinces seront bien près de perdre la majeure partie de leur influence. C'est ce que savent parfaitement tous ces partisans de l'absolutisme de clocher qui prétendent lutter sous la bannière du fédéralisme, et pour qui ce pseudo-fédéralisme n'est qu'un moyen d'assurer la domination de la pire des oligarchies.

Dans la question de la Banque, les ministres MM. d'Auersperg et de Pretis auraient, de concert avec les ministres hongrois, arrêté les points que voici :

1° L'unité de Banque pour l'Autriche et la Hongrie est admise. Tout arrangement propre à troubler cette unité ou à empêcher des négociations avec la Banque nationale, en vue de prolonger le privilége de cette banque, est exclu.

2° La Banque nationale devra augmenter la dotation de ses succursales en Hongrie, dans la proportion de l'augmentation consentie par elle au profit de ses succursales en Autriche. (Il s'ensuivrait que les succursales en Hongrie disposeraient de quatre millions de plus que précédemment.)

3° Des commissions élues par les deux parties auront à se mettre en rapport avec une commission de la Banque nationale, dans un délai de quinze jours. Elles siégeront à Vienne.

Telle serait la base des négociations à venir. Ces points réglés, on aborderait les autres questions qui s'y rattachent.

Les deux comités de la députation regnicole de Croatie ont formulé leurs vœux dans des exposés, sur lesquels la députation mixte aura à se prononcer après que la députation croate plénière les aura adoptés avec ou sans modifications.

Il résulte d'un relevé officiel que sur dix cas de choléra qui, dans l'espace de six jours, se sont produits à Bude, sept ont entraîné la mort. Dans le comitat de Marmaros il y a eu jusqu'ici 32 morts sur 115 cas de choléra. En conséquence, le ministre de l'intérieur en Hongrie invite toutes les autorités à faire exécuter scrupuleusement les prescriptions relatives au choléra.

NOUVELLES DE RUSSIE.

On écrit de Saint-Pétersbourg :

« Les navires de guerre faisant partie de l'escadre cuirassée de la Baltique ont terminé leur croisière d'été, le 21 septembre, et sont rentrés dans le port de Cronstadt. Le *Messager de Cronstadt*, en annonçant ce fait, constate l'activité extraordinaire qui règne en ce moment dans le port et qui doit s'attribuer à l'approche de la clôture de la navigation.

» Les chargements pour l'exportation, qui durant l'été avaient été presque nuls, deviennent aujourd'hui assez considérables. Cette recrudescence dans les affaires ne saurait cependant contrebalancer la stagnation qu'on a eu à déplorer pendant la plus grande partie de la saison de navigation, où les bâtiments de commerce, quoique arrivés à Cronstadt en nombre très-restreint, ont dû, néanmoins, en repartir sur lest. Cette situation, au dire de personnes compétentes, tient à la concurrence faite au port de Cronstadt par les ports de Réval, de Riga et de Port-Baltique.

» La même feuille contient un rapport du commandant de l'escadre du Pacifique, renfermant des détails fort intéressants sur une audience accordée par le mikado du Japon aux officiers de marine russe. On y remarque les passages suivants :

« Le commandant ayant été informé, le 9 juin 1872, que le Mikado voulait bien le recevoir en audience, se rendit en grand uniforme, avec plusieurs de ses officiers, à la résidence du chargé d'affaires de Russie, où deux voitures attelées à l'européenne furent envoyées par le ministre des affaires étrangères japonais, avec mission de les transporter au palais du Mikado.

» Arrivés là, ils furent introduits dans un petit pavillon où les attendaient le ministre des affaires étrangères et le grand-maître des cérémonies, et, après avoir pris part à une collation, dressée à leur intention, ils furent amenés en présence de S. M. Tenno, jeune homme d'assez haute stature et paraissant âgé d'environ 22 ans. Après les salutations d'usage, des discours furent échangés entre le Mikado et le commandant de l'escadre russe et l'audience fut terminée. Une nouvelle collation, où figurait cette fois du vin de Champagne, précéda la visite faite aux parcs et à la délicieuse maison de plaisance de Khama Haden, située au bord de la mer et préparée pour recevoir le grand-duc Alexis Alexandrowitch, auquel le gouvernement japonais paraît désireux de faire l'accueil le plus brillant. »

» Le gouvernement japonais vient d'envoyer à Saint-Pétersbourg l'un de ses magistrats, occupant dans son pays le poste de deuxième juge qui équivaut à celui de vice-président de nos cours de justice, avec mission d'étudier notre procédure judiciaire en vue d'une prochaine réforme des tribunaux au Japon. On a pu voir dernièrement cet employé, nommé Shigeloshi Okaucki, accompagné de trois jeunes Japonais, à une séance du département de cassation du Sénat pour les affaires criminelles, où il a assisté, dans la tribune publique, à l'audition d'une cause.

» Le *Messager officiel* annonce l'ouverture à Kazan de conférences, qui auront lieu chaque dimanche, dans la salle du séminaire, avec les dissidents, et dont le but sera de convaincre les sectaires de leurs erreurs.

» La question des droits civils et religieux à accorder aux *rasskolniks* ou « vieux croyants » continue à préoccuper plusieurs organes de notre presse, dont les avis, différant quant à la forme, s'accordent tous pour reconnaître l'urgence de certaines modifications dans la législation qui régit actuellement les dissidents. Le projet élaboré par un comité, en vue d'être présenté au conseil de l'empire, renferme de notables modifications, et l'ensemble des dispositions améliore de beaucoup la condition des *rasskolniks*. Les sectes reconnues nuisibles seront soumises aux mêmes restrictions que par le passé, dans l'intérêt de la morale et de l'ordre public. Quant aux dissidents classés par le projet dans les catégories inoffensives ils jouiraient de droits plus étendus, tels que de pouvoir prier dans des églises publiques et privées et dans les cimetières; la loi ne reconnaîtrait pas à leurs prêtres le caractère d'ecclésiastiques, mais ils ne se verraient pas poursuivis pour en avoir exercé le ministère. Ils jouiraient, en outre, du droit de voyager à l'intérieur et à l'étranger, de s'inscrire dans les guildes de marchands, de remplir des fonctions électives, de recevoir des récompenses publiques et d'ouvrir des écoles, avec la réserve cependant qu'ils ne pourront exercer aucun de ces droits sans en avoir fait au préalable la demande officielle. Mais la clause la plus importante de ce projet est celle par laquelle le comité propose l'ouverture de registres spéciaux d'état civil pour l'inscription des naissances, des mariages et des décès des dissidents.

» Les résultats de l'exploitation des chemins de fer russes pendant le premier semestre de 1872, ont été défavorables sur la plupart de nos voies ferrées. Ainsi le tableau communiqué par le département des chemins de fer constate une diminution pour le mois de juin de 11 p. c. dans la recette totale, comparativement à l'année précédente. Le relevé du transport des marchandises accuse pour le même mois une diminution de 17 p. c., et cela malgré l'accroissement considérable du réseau qui, en juin 1871, ne comptait que 10,574 verstes contre 12,928 en juin 1872. Comparativement au mois de mai 1872, la recette totale se trouve en baisse de 700,000 roubles, et le transport des marchandises en diminution de neuf millions de pouds. Le rendement brut de toutes les lignes qui, à la fin du mois de mai, était encore de 3,996,265 roubles ou de 11 1/10 p. c. supérieur au chiffre correspondant de 1871, n'atteint plus fin juin qu'un excédant de 2,936,069 roubles.

» *La Voix*, examinant cette situation, s'élève fortement contre la prétention des compagnies de chemins de fer, de l'attribuer uniquement à la diminution de nos exportations de grains, qui, à la vérité, ont fléchi au mois de juin de près de 2 1/2 millions de tchetwerts. Cette baisse a sans doute influé sur le trafic du réseau, mais le commerce intérieur qui doit alimenter la circulation sur les voies ferrées n'est nullement en stagnation chez nous.

» La *Voix* n'hésite pas à affirmer que la mauvaise organisation du service pour le transport des marchandises et les préjudices qui en résultent pour les négociants dont les plaintes ne tarissent point sur ce sujet, sont la véritable cause des résultats peu satisfaisants de l'exploitation. Il serait bien à désirer que cette question si importante fût l'objet d'un examen sérieux de la part des délégués des chemins de fer à leur prochaine réunion.

» Le projet élaboré par le congrès des délégués des chemins de fer russes du deuxième groupe, établissant que, dans les cas de perte ou de vol des marchandises sur les voies ferrées, les compagnies devaient être pleinement responsables, mais que dans tous les autres cas, *dépendant de la volonté de Dieu*, elles devaient décliner toute responsabilité, en admettant les Compagnies d'assurance à assurer les marchandises contre les accidents de cette dernière catégorie, a soulevé une critique très-vive de la part de la *Gazette* (russe) *de l'Académie*, qui fait valoir les avantages trop considérables que les Compagnies prétendent retirer de cette opération en se dégageant de leur part de responsabilité et en percevant des bénéfices énormes dont le contre-coup serait très-onéreux pour les propriétaires des marchandises. La *Gazette* exprime le désir que les Compagnies n'attribuent pas à la *volonté de Dieu* des accidents que la *volonté* des constructeurs et des machinistes pourrait parfaitement prévenir. »

NOUVELLES D'ORIENT.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Constantinople, 25 octobre.

Le renvoi de Mid'hat pacha a été très-mal vu ici. Ce n'est pas assurément par esprit d'hostilité envers Mehemed-Ruchdi pacha qui vient d'être appelé au grand-vizirat, mais c'est que l'on voudrait voir enfin dans le pouvoir un peu plus de stabilité. Il est impossible qu'un cabinet puisse prendre son assiette et s'occuper d'une manière efficace et suivie des affaires du gouvernement, s'il n'est jamais sûr du lendemain.

Ainsi Mid'hat pacha sentait que sa position était ébranlée et cela le paralysait absolument.

Il s'attendait si bien à sa chute prochaine que, depuis une vingtaine de jours il portait sur lui les sceaux de l'Etat, pour être en mesure de les remettre à qui de droit, partout où le Sultan les lui enverrait demander. Aussi on cite ce détail que quand Zéver bey s'est présenté chez lui, vendredi soir, il les lui a mis dans la main avant même que ce chambellan de S. M. eût ouvert la bouche pour lui faire part de son mariage.

On connaîtra difficilement la véritable cause de la chute de Mid'hat pacha, et à cet égard on en est aux conjectures. Peut-être la devinerait-on aux recommandations faites par le Sultan au nouveau grand-vizir à l'endroit de Mahmoud pacha. Le Sultan veut qu'on cesse toute poursuite contre ce dernier, qu'on passe l'éponge sur l'affaire des cent mille livres et qu'on renonce à regarder de près dans les chiffres du dernier budget. S. M. ne veut pas de scandale. Or, Mid'hat pacha menait un peu trop rudement son prédécesseur.

Mehemed-Ruchdi pacha, qui lui succède, est un des hommes considérables de la Turquie.

Son avénement n'implique aucun changement dans le système politique et administratif inauguré par Mid'hat pacha. Il apprécie même les qualités de ce dernier au point de vouloir l'attirer dans le cabinet, en lui offrant un portefeuille.

Ruchdi pacha. Chirvani-Zadé est aussi un homme qu'il cherche à s'adjoindre. Il est ennemi de cette centralisation du pouvoir dont feu Ali pacha était si jaloux, et, comme Mid'hat, il est décidé à laisser à ses collègues une grande liberté d'allures dans la sphère de leurs départements. A ceux des chefs de missions étrangères qui sont allés lui parler affaires, il a répondu qu'il se déchargeait de toutes les affaires de politique extérieure sur le ministre des affaires étrangères, Khalil-Chérif pacha.

Pour le moment, il n'y aura pas de remaniement ministériel, si ce n'est l'entrée dans le cabinet de Mid'hat pacha et de Chirvani-Zadé.

Le premier secrétaire du Sultan, Halimé effendi, qui a été remplacé au palais par un des anciens titulaires de la poste, Réfik bey, vient d'être nommé membre du conseil d'Etat. Par la même occasion, une pension de disponibilité de vingt mille piastres par mois a été allouée à l'ex-grand-vizir Mid'hat pacha.

Hier ont eu lieu les fiançailles de Khalil-Chérif pacha avec la fille de Mustapha-Fazyl pacha. La cérémonie s'est passée à Fundukli. Tous les ministres et les hauts fonctionnaires de la Sublime Porte avaient été invités à prendre part à la fête que Khalil pacha a offerte à cette occasion avec cette somptueuse prodigalité qui le distingue.

Le Pape a adressé au Sultan une lettre autographe pour tâcher d'obtenir que Mgr Hassoun fût réintégré ici dans sa charge de patriarche des Arméniens catholiques. En prévision du mauvais accueil que cette démarche pouvait recevoir de la part de la Sublime Porte, l'archevêque latin de Péra, à qui la lettre papale avait été envoyée, avait essayé de la faire parvenir au Sultan par le canal du premier chambellan du palais. Ce dernier a refusé de la recevoir en faisant remarquer que la seule voie régulière était la Sublime Porte. Force a donc été à Mgr Pluym de la remettre au grand-vizir qui, à son tour, l'a placée sous les yeux du Sultan. S. M. a exprimé ses regrets de ne pas pouvoir répondre à ce désir du Saint-Père et a donné ordre à la Sublime Porte de préparer une réponse convenable, mais négative. A Rome décidément on ne doute de rien.

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE.

Angleterre.

FALMOUTH, *vendredi*, 1er *novembre*.

Le steamer belge *De Ruyter*, capitaine Falck, vient d'arriver d'Odessa.

Europe centrale.

BERLIN, *dimanche*, 3 *novembre*.

M. Bancroft s'est adressé à l'office des affaires étrangères, à Berlin, pour savoir à combien s'élèvent les frais à restituer au gouvernement prussien pour la sentence arbitrale concernant la question du golfe San-Juan.

Il a été répondu au ministre des Etats-Unis à Berlin que, tout en le remerciant pour cette offre, le gouvernement n'accepterait la restitution d'aucune dépense faite à ce sujet.

BERLIN, *dimanche*, 3 *novembre*.

Cette semaine commencera une conférence entre les ministères et les principaux membres de la Chambre des Députés sur la question de la loi des cercles.

Les députés qui ont fait partie de l'ancienne commission chargée de l'examen de cette loi seront de préférence appelés à cette conférence.

STRASBOURG, *dimanche*, 3 *novembre*.

La *Gazette de Strasbourg* croit que la nouvelle publiée par les journaux que l'élection des conseils généraux pour l'Alsace-Loraine aura lieu déjà en décembre, est inexacte. Ce journal ajoute qu'il est vrai que le rétablissement du conseil général pour cette province a été résolu en principe, mais que la date n'est pas encore fixée, et qu'en tout cas ces élections n'auront pas lieu avant l'année prochaine.

VIENNE, *dimanche*, 3 *novembre*.

L'*Amtszeitung* annonce que le ministre d'Autriche à Bruxelles, M. le comte de Vitzthum, a été nommé ministre d'Autriche à Madrid.

Le ministre actuel à Madrid, M. le comte Choteck, remplacera M. le comte de Vitzthum à Bruxelles.

Outre-Mer

NEW-YORK, *jeudi*, 31 *octobre*.

Le steamer belge *Steinmann*, capitaine Knudsen, vient d'arriver d'Anvers, où il est attendu en retour fin novembre.

NEW-YORK, *samedi*, 2 *novembre*.

Agio sur l'or, cours de clôture, 111 5/8; plus haut prix, 112 0/0; plus bas, 111 3/8; change sur Londres, 108 1/2; id. sur Paris, 000 0/0; 5/20 bons américains (1885), 111 3/4; 5 p. c. id. (1874), 109 3/8; actions du chemin de fer illinois 123 0/0; id. Erié, 53 3/4; Chicago, prefered, 88 1/2; Central Pacific 90 1/4; Union Pacifique, 00 0/0; coton, 19 3/4.

TRIBUNAUX.

La cour militaire, présidée par M. Sanchez de Aguilar, conseiller à la cour d'appel de Bruxelles, a eu encore à statuer ces jours derniers dans un grand nombre d'affaires plus ou moins graves.

Le conseil de guerre de la province de Liége avait, par jugement du 3 août 1872, condamné du chef de vol domestique, les soldats du 12e de ligne Théophile-Alphonse Van Spranghe, milicien, et Henri Schoonjans, substituant, chacun à trois années d'emprisonnement, à 26 fr. d'amende ou à 8 jours de prison, plus à être incorporés à l'expiration de leur peine pendant une année dans une compagnie de correction.

La cour militaire, réformant ce jugement, a, sur les plaidoiries de MMes Deliége et Vandercruyssen, prononcé l'acquittement complet des deux inculpés appelants.

Le conseil de guerre d'Anvers avait acquitté le sergent H.-J. Duparqué (par jugement du 17 août 1872), du 6e de ligne, inculpé de viol ou de tout autre attentat à la pudeur, sur une enfant âgée de moins de 14 ans.

Après des débats qui ont eu lieu à huis-clos, la cour a, sur l'appel de M. l'auditeur général, réformé ce jugement en déclarant coupable l'accusé, qui est en conséquence condamné à trois mois d'emprisonnement, à la privation de son grade et à une année d'incorporation dans une compagnie de correction.

BULLETIN COMMERCIAL.

ANVERS, 2 *novembre.* — (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*). — La semaine que nous venons de finir, interrompue par un jour de fête, a été plus calme en transactions que la précédente; toutefois, un courant passablement régulier d'affaires a été conclu pour la consommation, aux environs des prix précédents.

Un plus grand nombre de navires du long cours et du grand cabotage sont entrés dans notre port pendant ces derniers huit jours; le total s'en élève à dix-neuf, dont un de New-York avec saindoux, lard, tabacs, cafés et potasses; un de Philadelphie avec pétrole raffiné; deux des Indes orientales avec riz bruts; un de Buenos-Ayres avec cuirs, laines et suif; un de Guatemala avec cafés; deux de Livourne avec marbre et quelque articles de drogueries; un de la Sicile avec soufre brut; un de l'Algérie avec orge; huit de la mer Noire et de la mer d'Azoff, avec graine de lin, graine de ravison et froment, et un du Portugal avec figues.

Du nord de l'Europe plusieurs navires sont arrivés avec bois de construction et graine de lin à semer du nord de la Russie.

Les arrivages en grains du nord de l'Europe continuent à faire complétement défaut, et l'approvisionnement en *céréales*, sur notre place, est forte-

Ayuntamiento de Madrid

ment réduit. Cette circonstance permet aux détenteurs de maintenir assez bien leurs prix antérieurs, nonobstant les avis faibles parvenus pendant ces derniers jours de presque tous les grands marchés de l'Europe. Les affaires en grains sur notre place sont peu considérables, d'autant plus que les acheteurs, prévoyant de la baisse sur les prix, ne veulent opérer qu'au fur et à mesure de leurs plus stricts besoins courants. Il n'a donc pu se vendre que 6,000 hect. froment, 5,000 hect. seigle et 4,000 hect. orge; mais en avoines, il ne s'est rien traité. Les importations de la semaine n'ont comporté que 14,500 hect. froment et 12,500 hect orge.

En *graines de lin* à battre, de nombreux renforts sont arrivés cette semaine du sud de la Russie; on en porte le total à plus de 45,000 hectolitres, mais une bonne partie se trouvait déjà vendue à livrer. Notre marché est donc plus ou moins bien approvisionné, en ce moment, et la fabrication des huiles marchant bien, les affaires en graines ont été très-régulières, depuis huit jours. Il s'est vendu 20,000 hect., dont environ les deux tiers à livrer, en provenance de la Baltique, dans les prix de fr. 29 1/2 à 39, suivant qualité, par 100 kilos. Pour graines disponibles, on a payé, fr. 34 à 36 1/2 pour celles de la Baltique, et fr. 42 pour les bonnes qualités du sud de la Russie.

En graine de lin à semer du nord de la Russie, nous avons également reçu plusieurs renforts, cette semaine, mais en attendant l'entier débarquement de ces diverses parties, les affaires restent plongées dans un grand calme. On dit que les prix seront de fr. 42 à 43, par baril, pour la graine ordinaire, et de fr. 44 à 46, pour les belles qualités.

En *graines de colza* et de *navettes*, on n'a pas cité d'affaires depuis huit jours; au reste, notre approvisionnement en ces qualités est fortement réduit.

La *graine de ravison* continue à bien se vendre à la consommation, à des prix parfaitement soutenus aux précédentes cotes.

Les *cafés* sont toujours en très-bonne position, et comme notre approvisionnement est très-fortement réduit, les acheteurs ne peuvent se procurer que difficilement les quantités dont ils ont besoin, et ils sont obligés de payer des prix en hausse. Cette hausse s'applique aussi bien sur les cafés du Brésil que sur ceux de Saint-Domingue, mais elle paraît être un peu plus forte pour cette dernière provenance, dont nos stocks sont les plus fortement réduits et dont, en outre, de prochains renforts ne sont pas attendus. Quelques parties arrivées cette semaine via New-York ont eu acheteur à livrer à de bons prix, soit de 44 3/4 à 45 cents pour bas ord. La bonne qualité disponible, que l'on obtenait, la semaine dernière, à 45 1/2 cents, a dû se payer en dernier lieu jusqu'à 45 3/4 cents. En cafés du Brésil, quelques renforts nous sont également parvenus cette semaine et ont trouvé acheteurs, avant débarquement, à 46 3/8 cents pour belle marchandise. Il vient également d'arriver un beau chargement café de Guatemala, qui sera mis au marché la semaine prochaine, après débarquement.

Les *sucres bruts* étrangers sont restés plongés dans un grand calme depuis huit jours, et n'ont donné lieu à aucune affaire; les prix antérieurs n'ont pas subi de changements. Le calme des transactions en ces sortes provient de l'abondance des offres en vente en sucres bruts indigènes de betteraves, sur lesquels la demande se porte de préférence et qui se traitent très-couramment. Malgré cela, les prix des sucres indigènes ont aussi quelque peu faibli pendant ces derniers huit jours, les offres de vente dépassant quelque peu les demandes.

Les *sucres raffinés* restent complétement négligés pour l'exportation et ne donnent lieu à quelques affaires qu'en sucres candis et en poudre, pour les besoins journaliers de la consommation.

Les *miels* sont calmes, toutefois ils restent parfaitement soutenus aux précédentes cotes. Ce calme dans les affaires provient en grande partie du peu de marchandise offerte en vente, principalement en miel de Havane. Le miel de Bretagne, de son côté, comparativement plus abondant, se vend quelque peu à la consommation au prix de fl. 23 par 50 kilos.

Les *cacaos* conservent une très-bonne position et cet article est très-régulièrement demandé pour la consommation, qui a empletté, cette semaine, plusieurs parties en diverses qualités. Le cacao Haïti, qui devient de plus en plus rare sur notre place, est plus fermement tenu aujourd'hui, soit à 25 1/2 cents par 1/2 kilo.

Les *riz* pelés des Indes sont soutenus aux précédentes cotes et se vendent régulièrement à la consommation, dans les prix de fl. 7 1/2 à 8 les 50 kil., suivant qualité. Les riz bruts aussi attirent un peu plus l'attention, par suite de la réduction progressive de notre approvisionnement.

Les *résines* sont généralement calmes; toutefois, il n'y a pas de baisse à constater sur les prix, principalement pour les provenances de France, dont les arrivages sont peu considérables et dont, en outre, la production, en France même, est peu forte en ce moment. On cote le brai noir, fl. 5 3/4; le brai clair, fl. 6, et la mi-colophane, fl. 6 1/4 à 6 1/2 par 50 kilos.

L'*essence de térebenthine*, par continuation très-calme, a été quelque peu demandée pour les besoins courants de la consommation, aux environs de fl. 24 3/4 pour l'essence française et aux environs de fl. 23 3/4 pour l'essence américaine.

En *potasses*, le mouvement d'affaires est à peu près nul, et les ventes de cette semaine ne comportent que quelques petites applications directes à la consommation en potasse de Russie, au prix fermement tenu de fl. 19 1/2 par 50 kilos. Un petit renfort, qui vient de nous parvenir en potasse de Montréal, est tenu à fl. 24 pour première sorte.

Les *cuirs* sont calmes; toutefois, ils maintiennent leur très-bonne position. On en a vendu, cette semaine, 14,389 pièces, dont 1,264 cuirs salés de Buenos-Ayres, bœufs, de fr. 85 à 90 1/2, et vaches à fr. 89; 11,844 cuirs salés de Montevideo et de l'Uruguay, à livrer, bœufs, de fr. 87 à 90, et vaches à fr. 90; 32 peaux sèches de bisons des Etats-Unis, à fr. 85, 200 peaux salées de chevaux de Gualegua, à fr. 72 1/2, le tout par 50 kilos, et 1,049 peaux sèches de chevaux de Buenos-Ayres, de fr. 13 1/2 à 14 1/2 par pièce.

En *laines*, les affaires ont été à peu près complétement nulles pendant tout le courant de cette semaine, et quoique la position de l'article ne soit pas plus mauvaise qu'il y a huit jours, on remarque parmi les acheteurs une ferme volonté de ne pas opérer avant l'ouverture de nos prochaines enchères. Il faudra donc attendre quelques jours avant de voir se réveiller plus complétement l'article.

Les *saindoux* d'Amérique ont subi l'influence de l'arrivée d'un grand renfort de New-York, dont plusieurs fortes parties se trouvant vendues à livrer, ont été réoffertes en vente, au débarquement, pour compte des spéculateurs qui voulaient réaliser leurs bénéfices.

Il s'est produit une assez forte baisse sur les prix de la marchandise disponible qui, en bonnes qualités, ont reculé depuis fl. 27 jusqu'à 26 par 50 kil. Malgré cette forte baisse, nous devons constater que la demande est restée constamment bonne et que la consommation, qui trouve qu'aux bas prix actuels elle ne court aucun risque d'opérer, a rondement enlevé toutes les parties qui lui ont été offertes. Par suite de cela il s'est produit une légère amélioration à la fin de la semaine et aujourd'hui la consommation est obligée d'allouer fl. 26 1/4 par 50 kilos. A livrer, soit par navires flottants, soit par navires encore à expédier de New-York, les prix ont aussi quelque peu fléchi de valeur, quoique cependant moins fortement que ceux de la marchandise disponible; on a payé fl. 26, 1/4 à 26 et il y a même eu un jour de cette semaine que l'on aurait pu trouver vendeurs à fl. 25 7/8; aujourd'hui, en clôture, la position s'est quelque peu raffermie et les vendeurs ne veulent plus céder en dessous de fl. 26 1/8 les 50 kil.

Les *suifs* de la Plata, fortement négligés pendant la première partie de la semaine, ont attiré plus volontiers l'attention, ces jours derniers, les détenteurs ayant enfin consenti à faire quelques concessions sur leurs prix de demande. Un assez beau chiffre d'affaires a donc pu se conclure en suif de bœuf, dans les prix de fl. 26 1/8 à 26 par 50 kilos, tandis qu'en suif de mouton, il n'a été rien vendu; cette dernière qualité est nominalement tenue à fl. 26, par 50 kilos; toutefois ce prix ne serait pas obtenable. Les suifs de l'Amérique du Nord, pas plus que les suifs du pays, n'ont donné lieu à quelques affaires cette semaine.

Le *pétrole* raffiné d'Amérique a plus ou moins fortement fléchi de valeur cette semaine, les détenteurs s'étant décidés à vendre plus facilement en présence des nombreuses expéditions que les Etats-Unis sont en train de faire pour l'Europe. Cependant aux bas cours, actuellement acceptés par les vendeurs, la consommation s'est montrée assez empressée d'acheter et par suite, nonobstant la baisse des prix, un assez beau chiffre d'affaires a pu se conclure.

Le blanc type disponible a valu fr. 57 à 55 1/2 à 56, le livrable sur novembre fr. 56 1/2 à 55 1/2 à 56 et le livrable sur décembre fr. 57 à 56, par 100 kilos.

Le pétrole brut est calme, à cause du manque de marchandise disponible. Le naphte de pétrole est resté soutenu de fr. 58 à 60 par 100 kilos et a donné lieu à quelques affaires dans ces prix.

ALOST, 2 *novembre*. — (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*.) — Notre approvisionnement en grains a été aujourd'hui de 49,330 kilos. La vente a eu lieu en moyenne aux prix ci-après:

Froment, 33-25, hausse 0-00; méteil, 24-50, hausse 1-25; seigle, 18-00, baisse 1-00; orge, 20-00, baisse 0-50; avoine, 18-00, baisse 2-00; épeautre, 00-00 baisse 0-00; pommes de terre, les 100 kil., fr. 6-75, baisse 0-75. — Huile de colza, fr. 000-00; id. de lin, 000-00. — Graine de colza, fr. 00-00; id. de lin, 00-00. — Tourteaux de colza, 00-00, id. de lin, 00-00 — Houblon, les 100 kil., récolte de 1872, fr. 45-00 à 40-00, hausse 4-00.

Toiles: Pièces exposées au marché 15, vendues 7.

BRUGES, 2 *novembre*. — (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*.)

Froment, les 100 kil., 27-48, baisse 1-96; seigle, 17-85, baisse 0-58; sarrasin, 22-73, baisse 0-72; avoine, 16-93, hausse 0-02; orge, 23-18, hausse 0-66; pommes de terre, 0-00, baisse 0-00; fèves, 20-84, hausse 0-14; lin, 192, baisse 4-00; beurre, 300-00, baisse 9-00.

HAL, 2 *novembre*. — (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*). — Froment, les 100 kil., fr. 32-33, baisse 0-17; seigle 19-44, baisse 0-00; avoine 16-50, baisse 0-50.

MALINES, 2 *novembre*. — (Correspond. particulière de *l'Indépendance belge*.) — Approvisionnement de 16,800 kilog. de céréales.

Froment, par 100 kil., fr. 32-83, baisse, 0-53; seigle, 18-94, hausse 0-03; sarrasin, 23-60, baisse 0-68; avoine, 17-94, baisse 0-67; pommes de terre, 6-25, baisse 0-25; beurre, par kilogr., 2-81, baisse 0-09; orge, 100 kil., 23-00, baisse 0-25; graine de colza, 40-00; id. de lin, 35-50; huile de colza, les 100 lit., 88-00; id. épurée, 92-00; id. de lin, 88-00; tourteaux de colza, les 100 k., 19-00; id. de lin, 23-50.

Lin, par 3 kil., fr. 5-50 à 8-25.

Toiles: 76 pièces, dont 8 grises et 68 blanches; les premières se sont vendues de fr. 1-55 à 2-15; les secondes de 1-48 à 2-93.

Bétail. — Marché tenu à Malines le 2. — Race indigène, 34 têtes, de fr. 290 à 750; race étrangère, 124 têtes, de fr. 360 à 875.

Marché tenu au hameau de Neckerspoel (dépendance de Malines) le 31. — Race indigène, 86 têtes, de fr. 325 à 850; race étrangère, 1,118 têtes, de fr. 400 à 1,000.

SAINT-TROND, 2 *novembre*. — (Corespondance particulière de *l'Indépendance belge*.)

Froment, les 100 kil., fr. 32-50, baisse 0-15; seigle, 20 75, baisse 0-25; orge, 22-00, hausse 1-00; avoine 17-00 baisse 0-00.

TOURNAI, 2 *novembre*. — (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*).

Froment blanc, l'hectolitre, fr. 26-45, hausse 1-32, id. roux, 22-38, baisse 0-28; méteil, 22-00, hausse 0-00; seigle, 17-08, hausse 2-23; avoine, 7-90, hausse 0-15; féverolles, 16-00, baisse 1-00; beurre, le kil., 2-98, baisse 0-17.

Navigation. — *Mouvement du port d'Anvers.*

ARRIVAGES DU 31. — Le st. *Zealous*, c. Laurence, de Harwich, avec div. march. et 30 passagers.

Le st. angl. *Nestor*, c. Bearman, de Londres, avec div. march. et 3 passagers.

La goël. angl. *Florence*, c. Smith, de Teignmouth, avec terre à porcelaine.

La goël. suéd. *Carolina*, c. Fex, de Rio-Janeiro, avec cafés.

La barque russe *Herman*, c. Silander, de Bjorneborg, avec bois.

La barque norw. *Hoppet*, c. Torgersen, de Nedercalix, avec bois.

La goël. norw. *Ulla*, c. Morch, d'Arendal, avec bois.

DU 1er NOVEMBRE. — La galéace dan. *Jorgen*, c. Christensen, de Villanova, avec div. march.

Le steam. allem. *Astronom*, c. Krulle, de Hambourg, avec div. march. et 3 passagers.

Le st. angl. *Leeds*, c. Lamplough, de Grimsby, avec diverses marchandises.

Le steamer anglais *Louvain*, c. Godley, de Hull, avec diverses march.

Le steamer anglais *Colletis*, c. Schofield, de Goole, avec diverses march.

Le steamer anglais *Dolphin*, c. Philipps, de Londres, avec diverses march.

Le steamer anglais *Alster*, c. Marshall, de Hull, avec diverses march.

Le steamer anglais *Victor*, c. Dixon, de Londres, avec diverses march.

Le steamer anglais *Eros*, c. Speedy, d'Odessa, avec froment et orge.

Le st. franç. *Lionne*, c. Vallet, du Havre, avec div. march.

Le st. belge *Delloye Matthieu*, c. Ferauge, de Bône, avec minerai de fer.

Le brick norw. *St-Johannes*, c. Petersen, de Nedercalix, avec bois.

La goël. angl. *Jessie Meek*, c. West, de Villanova, avec figues.

La barque angl. *Emma*, c. Liswell, de New-York, avec div. march.

La barque allem. *Emma*, c. Wegner, de Riga, avec bois.

DÉPARTS DU 31. — Le steam. angl. *Rotterdam*, c. Howard, pour Harwich, ch.

Le steam. angl. *Sixty Six*, c. Truefitt, pour Middlesbro, ch.

Le steam. angl. *Clifford*, c. Walshaw, pour Dunkerque, sur lest.

— **DU 1er NOVEMBRE.** — Le st. angl. *City of Durham*, c. Allen, pour Liverpool, ch.

Le st. angl. *Ousel*, c. Jennings, pour Liverpool, ch.

Le st. angl. *Orion*, c. Freeman, pour Londres, ch.

Le st. angl. *Rhône*, c. Way, pour Rio-Janeiro, ch.

Le st. suéd. *Motala*, c. Gleerup, pour le Havre, ch.

Le st. holl. *Gothenburg*, c. Smith, pour Gothembourg, ch.

La goël. suéd. *Sophie*, c. Svenson, pour Newcastle, ch.

La barque allem. *Hoffnung*, c. Wallis, pour Sunderland, sur lest.

La barque allem. *Magna Charta*, c. Hennings, pour Newcastle, sur lest.

Le 3 mâts anglais *Agenoria*, c. Griffiths, pour Shields, sur lest.

Le steam. angl. *Margaret Banks*, c. Fudge, pour l'Espagne, ch.

La goël. angl. *Albion*, c. Grindell, pour Londres, ch.

Le steam. angl. *Zealous*, c. Laurence, pour Harwich, ch.

Marchés étrangers. — *Grains et graines.*

ARRAS, 2 *novembre*. — Blé blanc, fr. 24-00 à 25-50 blé roux, 21-00 à 24-00; seigle, 12-00 à 13-75; escourgeon, 10-50 à 14-00; avoine, 7-00 à 9-25; œillettes, 32-50 à 34-50; colza, 25-00 à 28-00; caméline, 18-50 à 22-50; lin, 24-50 à 27-25. — Huiles: œillette, sur fine, fr. 130-00 à 000-00; id. à froid, 00-00 à 00-00; id. rousse, 00-00 à 00-00; id. colza disp., 88-00 à 00-00; id. à clair, 00-00 à 00-00; id. pour quinquets, 00-00 à 000-00; lin, 90-00 à 00-00; caméline, 88-00 à 00-00. — Tourteaux (104 kil.): œillette, fr. 17-25 à 00-00; colza, 18-00 à 00-00; lin, 24-00 à 26-00; caméline, 00-00 à 00-00; chanvre, 00-00 à 00-00.

STETTIN, 1er *novembre*. — Froment, nov.-déc. 79; print., 80 1/2. — Seigle, nov.-déc. 52 3/4; print. 54.

Marchés étrangers. — *Marchandises diverses*

BORDEAUX, 2 *novembre*. — *Spiritueux*: 3/6 Languedoc (86 degrés) fr. 85-00; de betterave (90 degrés) fr. 68-00.

HAVRE, 2 *novembre*. — Après un jour de chômage, notre marché aux *cotons* s'est rouvert ce matin avec une petite demande assez suivie pour la filature sans variation dans les cours, sauf pour les Georgie, qui semblent un peu moins tendus.

A livrer, les affaires sont nulles aujourd'hui, et le low-middling New-Orléans, en cours de chargement, est purement nominal, autour de fr. 122 à 123.

Les ventes notées jusqu'à quatre heures n'ont point dépassé, en somme, 1,245 balles, la totalité en disponible.

A terme, le marché est retombé dans un grand calme. Le low middling New-Orleans est coté à peu près nominalement, cette après-midi, fr. 119-50 à 120 sur novembre à décembre, et fr. 117-50 sur le premier trimestre de 1873.

Les *cafés* ont provoqué quelques petits achats pour la consommation, soit: 489 sacs Haïti Port-au-Prince, à livrer par *Mathilde*, à fr. 84 les 50 kilos, entrepôt; 200 sacs Cap, disponible, à fr. 90 50; 144 sacs Gonaïves, à fr. 91, et 323 sacs Rio, à livrer par *Deux Euladie*, à fr. 89-50.

THÉATRE ROYAL DE LA MONNAIE (7 h. 1/4). — Lundi, 4, *les Diamants de la couronne*, op.-com. en 3 actes; *le Maître de chapelle*, op.-com. en 1 acte.

THÉATRE ROYAL DES GALERIES SAINT-HUBERT (7 h. 0/0). — Lundi, 4, pour les représentations de M. Ravel et de Mme Deschamps: *le Chapeau de paille d'Italie*, com. en 3 actes; *un Maître en service*, c. en 1 acte; *le Serment d'Horace*, c. en 1 acte; *le Marchand de programmes*, scène par M. Ravel; *une Tempête dans un verre d'eau*, c. en 1 acte.

THÉATRE ROYAL DU PARC (7 h. 0/0). — Lundi, 4, irrévocablement dernière représentation de M. Brasseur: *la Cagnotte*, com. en 4 actes; *le Vieux Buveur*, scène comique; *les Imitations des comiques de Paris*; *les Deux Ménages*, com. en 3 actes.

Mardi, 5, relâche. — Mercredi, 6, *le Centenaire*

ALHAMBRA NATIONAL (7 h. 1/2). — Tous les soirs, *les Petites Danaïdes*, pièce fantastique en 8 tableaux. — *Buttons or Kitchen belle*, pantomime anglaise jouée par la troupe Evans. — *Un Tigre du Bengale*, vaud. en 1 acte.

THÉATRE MOLIÈRE (7 h. 1/4). — Lundi, 4, *Maison neuve*, com. en 5 actes.

THÉATRE DES FANTAISIES PARISIENNES, Alcazar royal (7 h. 0/0). — Lundi, 4, *l'Alibi*, op. bouffe en 3 actes; *le Bien d'autrui*, op. en 1 acte; *Il est de la police*, vaud. en 1 acte.

CASINO DES GALERIES SAINT-HUBERT (7 h. 1/2). — Spectacle-concert des Bouffes-Bruxellois. — Tous les soirs, opéras-comiques, opérettes et chansonnettes, ouvertures et fantaisies.

JARDIN ZOOLOGIQUE (rue Belliard). — Entrée: 1 fr.; aquarium, 50 cent. (Omnibus américain.)

SAISON D'HIVER A HOMBOURG

PRÈS FRANCFORT-SUR-MEIN.

La **Saison d'Hiver** à **Hombourg** commence le **1er Octobre** et finira le **31 Décembre**.

Le **CASINO** renferme une vaste et immense Galerie, bien fermée, admirablement chauffée, exposée au midi et servant de promenade **d'Hiver**.

Pendant la **Saison d'Hiver**, les **Bals**, les **Fêtes** et les **Concerts** se succèdent sans interruption.

Orchestre d'élite.

Grand Café sur le modèle des premiers etablissements de Paris, contenant plusieurs billards. — **Restaurant** tenu par CHEVET.

La **Roulette** se joue avec **un seul zéro** et le **Trente et Quarante** avec **demi-refait.**

Chasse à tir en plaine et en forêt sur une étendue de vingt mille hectares; gros et petit gibier.

Hôtels, Villas et **Appartements meublés** à des prix modérés.

Station télégraphique.

On se rend de **Paris** à **Hombourg** en 17 heures.

ADJUDICATION en l'étude de Me SEBERT, notaire à Paris, le samedi 9 novembre 1872, de: 17 ACTIONS du chemin de fer du Centre (belge). Mise à prix: 50 francs. ET 64 OBLIGATIONS du chemin de fer du nord-ouest de l'Espagne. Mise à prix: 1,000 francs. 3831

A. PALLONES, Professeur d'italien d'espagnol et de portugais, *Ixelles, rue Caroly*, 32.

SAXON VALAIS SUISSE. GRAND HOTEL des BAINS et CASINO, OUVERTS toute l'année. EAU BROMOIODURÉE célèbre, Bains — Douches — Bains de vapeur — Salle d'inhalation. Mêmes distractions qu'à **HOMBOURG** et **BADE.** 96

THE UNION TAVERN *rue Notre-Dame-aux-Neiges, 13, à Bruxelles.* Bières anglaises en bouteilles

ON DEMANDE dans les villes et les campagnes des représentants pour la vente *de plusieurs articles utiles à tout le monde.* Toute personne active, homme ou dame, pourra dans ses moments de loisirs réaliser des bénéfices *très-importants.* S'adr fco au directeur de l'*Allianc* à la Chaux-de-Fonds (Suisse). — 30 c. de timbres pour affranchir.

Immeubles en Belgique.

VENTE PUBLIQUE D'UN BEL ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL A ANVERS

Contre le canal de la Campine et le Schyn.

Le notaire VAN SULPER, à Anvers, vendra publiquement, en la salle des ventes, rue du Prince, 14, avec bénéfice de prime:

Un **Etablissement industriel**, ayant servi en dernier lieu de Lavoir de Minerais, situé à Anvers, au Dam, rue Digue sud du Canal, no 54, composé de deux bâtiments construits en briques, plusieurs hangars, mesurant environ 1,292 mètres, magasins et terrains à bâtir, le tout d'une contenance de 4,760 mètres carrés.

Cette propriété possède un appareil à gaz et une prise d'eau dans le canal de la Campine, contre lequel elle a un développement de 56 mètres.

Elle est remarquable par sa situation avantageuse près de la ville, des bassins maritimes, du chemin de fer, etc.

Les amateurs seront admis à visiter l'établissement tous les jours de la semaine, de 10 heures du matin à 3 heures de relevée.

SÉANCES:

Adjudication provisoire, le mercredi 6 novembre 1872, et définitive le mercredi 13 novembre suivant, à midi, en la susdite salle des ventes. 3761

Etudes de Mes MINNE et VAN HALTEREN, notaires, à Bruxelles.

Lesdits notaires MINNE et VAN HALTEREN adjugeront définitivement, avec bénéfice d'enchères, le mercredi 13 novembre 1872, à 1 heure, en la chambre des notaires, à Bruxelles:

14 lots de beaux **Terrains à bâtir**, rues Bosquet et Jourdan, près du nouveau palais de justice.

Étude du notaire MARTROYE, *à Bruxelles.*

VENTE PUBLIQUE D'UN BEL ET SPACIEUX HOTEL,

situé à Bruxelles, au quartier Léopold, rue de Spa, no 62,

avec très-grand jardin, écurie et box, remise et bâtiment, rue de Verviers.

La vente aura lieu le mardi 12 novembre 1872, en la chambre des notaires, avec 1 p. c. de mise à prix, ouverte à 115,000 fr. 3829

Un PASTEUR du Warwickshire (Angleterre) serait désireux d'obtenir la confiance de quelques familles belges ou françaises qui voudraient bien le charger de l'éducation de leurs enfants qu'il entreprendrait avec un soin tout paternel. Prix de la pension très modéré. — S'adr à Rev. A. Starkey, Coventry, England

VENTE PUBLIQUE DE TOUT LE MATÉRIEL,

MEUBLES DE BUREAU et AUTRES, etc., du **Lavoir de Minerais,**

situé contre le canal de la Campine, 7e *section d'Anvers,* rue Digue sud du Canal, 54, à Dambrugge, le jeudi 14 novembre 1872,

Sous la direction de l'huissier Jos. DIRICKX, à 10 heures du matin. — A voir la veille de la vente, depuis 10 heures du matin à 2 heures de relevée.

Les personnes qui désireraient avoir une description du matériel sont priés de s'adresser à l'huissier DIRICKX, rue Hochstetten, 14, à Anvers. 3760

Hôtel OLIVIER, à Londres

37, Finsbury Square, E. C.

Tenu et continué par le même propriétaire depuis 38 ans. Grands changements et améliorations.

Fréquenté principalement par les négociants français, belges et suisses. — Prix modérés.

N.-B. Renseignements commerciaux sérieux.

Flanelle de seule brevetée inaltérable **SANTÉ** préparée par le Dr BOURDONNAY, Paris, 12, bd St-Martin.

Librairie polytechnique Decq et Duhent, rue de la Madeleine, 9.

En vente:

CHARLES-LOUIS SPILTHOORN

Événements de 1848 en Belgique. 1 vol. in-18, 138 pages.

AUX FABRICANTS DE PAPIER.

Un NÉGOCIANT d'expérience et de capacité connues, possédant une clientèle de première classe et un bureau central, voudrait une autre commission en papier ou autres fabrications. Les meilleurs renseignements S'adr A. L., Care Daires et Co, Advertising Agents, Finch Lane, Londres. 3812

Une fabrique de fil de lin à coudre en Allemagne cherche un DIRECTEUR qui possède les connaissances nécessaires pour la fabrication et pour la direction commerciale.

S'adr sous les initiales W. C. 607, à l'expédition d'annonces de MM. *Haasenstein et Vogler*, à *Elberfeld.* 3800

Une Dlle allemde, protestante, désire place de gouvernante pr enfants. Ecrire à Mlle Pfotenhauer. 211, avenue Cortenberg.

CHEMIN DE FER NICOLAS. Les coupons échéant le 1er novembre 1872 et les obligations sorties sont payables chez M. Jules Meyer, 8, Galerie de la Reine, à Bruxelles. — Achat de tous coupons. 3783

SOCIÉTÉ DES BATEAUX A VAPEUR DE HULL

NAVIGATION RÉGULIÈRE ENTRE

ANVERS ET HULL

Par les magnifiques bateaux à vapeur de 1re classe FALCON, capitaine *Bee*; TIGER, capitaine *Lidermore*; PRINCE, capitaine *Roach*,

Partant d'ANVERS tous les *mercredis* à 11 heures du matin, et de HULL tous les *samedis* après 6 heures du soir.

PRIX DES PLACES:

1re chambre .... 15 sh.
2e chambre .... 10 sh.
BILLETS D'ALLER & RETOUR (valable pendant un mois).
1re chambre .... 22 sh. 6 d.

Cette route est la moins coûteuse et la plus courte pour se rendre dans les importants districts du Yorkshire et du Lancashire et dans toutes les principales parties de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande.

S'adresser pour tous les renseignements à MM. BROWNLOW LUMSDEN et Ce; SANDEPAOM THOMPSON, à *Hull*; VANDEN BERGH fils, à *Anvers*, SAMUEL YATES, Montagne de la Cour, à *Bruxelles*

On désire acheter d'une bonne fabrique 3,000 tonnes Ciment 1re qualité, livrable jusqu'au 1er août 1873. — Adresser les offres franco aux init. H. K. 809, à l'Office de Publicité de MM. *Haasenstein et Vogler*, à *Cologne.* 3723

NI FROID NI AIR pour les portes et croisées. JACCOUX, 20, r. Richer, Paris.

POMMADE TANNIQUE recommandée pr les médecins pour rendre aux CHEVEUX BLANCS leur couleur primitive (brochre fo) Paris FILLIOL et ANDOQUE, 49, r. Vivienne. Vente en gros chez C. FREY, agent spécial, rue de Escalier, 14, Bruxelles.

CARREAUX EN CIMENT **Portland comprimé.** Concurrence impossible pour le bas prix, la beauté et l'usage. La plus ancienne maison de Bruxelles établie à Molenbeek-St-Jean, r. Ribeaucourt, 126 et 128. A BOSSUET, successeur de A. Cruls et Ce. 1077

INJECTION AMÉRICAINE AU MATICO Guérit et préserve. 12 ans de succès. 1 flac. suffit. Prix 4 fr. Paris. ANASTAY, ph., boul. Filles-du-Calvaire, 16. Dépôt partout.

BOURSE DE BRUXELLES DU 2 NOVEMBRE

Emp. 4 1/2 p. c.	102 65
— 4 p. c. 1871	101 10 P
— 3 p. c. 1838	— —
— 2 1/2 p. c. 1844	— —
Créd. comm. 4 1/2 p. c.	103 —
— 3 p. c. 1861	— —
— 1866	— —
C. d'ant d' p. l'Et. 4 1/2	98 20 A.
— 3 p. c.	— —
Emp. de la province	100 90
Emp. de la ville 1856	100 —
— 1856	97 50
— 1862	99 75
— 1867	107 —
Emp. 4 1/2 p. c. 1871	— —
Ville de Liége, 2 1/2 %	— —
— 3 p. c. 1860	— —
— 1868	100 —
— d'Anvers 1859	— —
— 1867	101 —
— de Gand 1863	106 —
— d'Ostende	30 — A.
OBLIGATIONS.	
H. et B.-Flénu, remb.	— —
Bassins houillers remb.	355 — A.
Anvers-Gand	330 — A.
Sambre-et-Meuse	835 — P.
— act. priv.	— —
Namur-Liége, amort.	— —
— privilég.	— —
— 1855	— —
— 1859	325 50 A.
Nord-Belge	310 —
Dendre-Waes	1015 —
Flandre occidentale	— —
— 2e émis.	300 —
Anvers-Rotterdam	317 — P.
Pepinster-Spa	— —
Mons-Haumont, action	— —
— oblig.	— —
Grand-Luxembourg	482 75
Chimai	225 —
Centre	278 — P
Hainaut-Flandre, anc.	266 — P.
— avals. expl. 5 %	266 —
— 3 1/2 p. c.	86 —
Jonction de l'Est 4 p. c.	— —
— 5 p. c.	— —
Eecloo-Gand	— —
Nord de Belgique	— —
Liége-Maestricht	307 — A.
Tongres à Bilsen	— —
Est-Belge, 5 p. c.	366 — A.
Blankenberghe Bruges	234 —
Liége-Limbourg, 3 p. c.	295 —
— 5 p. c.	482 50
Eecloo-Bruges	332 — P.
Bruxelles-Calais, priv.	310 — P.
Tournai-Jurbise	312 —
Beaume-Marchienne	303 —
Braine-le-Cte-Courtrai	276 —
— à Gand	— —
Tam.-Landen a. v. r. ex.	232 —
Lokeren à la frontière	— —
Manage à Piéton	300 —
Gand-Terneuzen	— —
Ostende à Armentières	160 —
Ouest de Belgique, pr.	— —
— 2e série	— —
Virton 4 1/2 p. c.	— —
Welkenraedt	301 — P.
Frameries-Chimai	295 —
Eecloo-Anvers	— —
Can. Bossuyt-Courtrai	— —
— Blaton à Ath	— —
Quart. royal de Brux.	123 — A.
Hyp. immob. d'Anvers	— —
Glaces d'Oignies 3 p. c.	— —
Charbonnages belges	— —
Ce génér. du gaz, 1867	— —
— 1868	— —
Vieille-Montagne, 5 %	— —
Linière de Bruxelles	300 — A.
Produits au Flénu	— —
Levant du Flénu	505 — A.
Providence	— —
Ce Imm. de Belgique	— —
Soc. cér. de Maestricht	— —

Ch. fer plat. de Herve	— —
BANQUES, CAISSES.	
Act. Banque Nationale	3610 — A.
— Société Générale	— —
— — capital	1177 50
— — réserve	2690 —
— Banque Belgique	1097 50
— — Bruxelles	607 50 A.
— — d'Anvers	— —
— — C. anversoise	— —
— Mutualité indust.	— —
— Réunies	— —
— Soc. Immobilière	— —
— — d'Anvers	— —
B. de l'Union, libérées	1310 — P
— non lib.	— —
B. belge du com. et ind.	550 — P.
Banq. des trav. publics	750 — A.
Cert. liq. Banq. Gén.	— —
Crédit liégeois	— —
Banque de Tournai	300 — P
B. de Crédit comm.	— —
Banque de Flandre	— —
Comptoir général	— —
ACT. DE CHEM. DE FER.	
H. et Bas-Flénu, cap.	1190 — P.
Anvers-Gand	502 — P
Jurbise	375 — A.
Sambre-et-Meuse	— —
Est-Belge	— —
Dendre-et-Waes	— —
Flandre occidentale	— —
Anvers-Rotterdam	649 —
— nouv. ém.	635 — A.
Pepinster-Spa	— —
Turnhout	— —
Luxembourg	— —
— privilégié	— —
Chimai	— —
Centre	210 — A.
Lichtervelde-Furnes	— —
Eecloo-Gand	— —
Blankenberghe Bruges	— —
Nord de la Belgique	— —
Liége-Maestricht	— —
Liégeois-Limbourg	182 50
Bruxelles-Calais, div.	207 — A.
Braine-le-Cte-Courtrai	— —
Tamines	110 —
Gand à Terneuzen	— —
Braine-le-Cte Gand priv	850 — A.
— non priv.	— —
Lokeren	— —
Manage à Piéton	— —
Jonction de l'Est	— —
Bass. houill. act. de div.	— —
Soc. génér. d'exploit.	— —
Canal de Bossuyt	— —
— Blaton	17 50 P
VALEURS INDUSTRIELLES.	
Ch. Produits au Flénu	— —
— Hornu-Wasmes	2600 — A.
— Levant du Flénu	— —
— Sars-Longchamps	— —
— Ouest de Mons	540 — A.
— Monceau-Font	— —
— Levant d'Elouges	— —
— Couch. du Flénu	— —
— Réunis-Charlerol	— —
— Courcelles-Nord	— —
— L.-Ferrand, jouis.	— —
— — priv.	— —
— Charbonn. belges	450 —
— Falnuée	720 — A.
— Val-Benoit	— —
— Crachet-Picquery	590 — P
— Carabiniers	— —
— Propriét. Réunis	— —
— Chevalières-Dour	590 — A.
— Sacré-Madame	— —
— Bonne-Espérance	600 — A.
— de La Haye	— —
— Houill. un. b. Ch.	— —
H.-Fourneaux Couillet	434 —
— Sclessin	430 — P.
— d'Ougrée	645 — A.
— Cockerill	1535 —
— Espérance anc.	— —

BOURSE DE BRUXELLES. (Suite.)

H.-F. Espérance priv.	— —
— nouv.	— —
— Midi de Charl.	765 —
— Monceaux	— —
— Montigny	290 —
— Providence	1825 — A.
— Saint-Léonard	1065 —
— Fer d'Ougrée	1600 — A.
— Sarrebruck	3358 — A.
— Ham. de Chât.	— —
— Luxembourg	— —
— Forges d'Acoz	750 — P.
Zinc Vieille-Montagne	260 —
— Austro-Belge	190 — P.
— Nouv. Montagne	1000 — A.
— — 5e d'act.	— —
— Niederfischbach	— —
— Astur. des Mines	880 — A.
— Sardo-Belge	— —
— — privil.	— —
— Bleyberg	— —
— Rocheux d'Oneux	— —
— Stolberg anc.	215 50 A.
— — privil.	390 —
Linière Gantoise	1750 — A.
— Saint-Léonard	460 — A.
— Bruxelles, anc.	— —
— — nouv.	— —
ACTIONS DIVERSES.	
Halles St-Hubert 3 p. c.	— —
— capital	560 — P.
Société anonyme Loth	— —
Glaces d'Oignies	720 — A
— de Floreffe	810 — A.
— de Courcelles	410 — P
Lits militaires	— —
Comp. belge matériels	547 50 P.
Soc. de Morlanwelz	460 — P.
Soc. belge des chemins	— —
Réun. c. à l'Et. r. var.	47 7/8 P.
Carrières de Quenast	897 50
Salon des papeteries	— —
Papeteries belges	— —
Comp. générale gaz	485 —
Conduits d'eaux	— —
Omnibus	— —
Comp. gén. de touage	— —
VALEURS ÉTRANGÈRES.	
Autr. Dette conv. pap.	61 15
— — arg.	65 40 P
— Act. ch. autrich.	— —
— Ob. — (anc.)	— —
— — (nouv.)	282 50 P.
— Domanial. (1866)	— —
— Cert. hypothéc.	— —
Esp. Dette extér. 1869	— —
— intérieure	— —
— Nord d'Esp. prior.	203 — A.
— — rev. variable	135 — A.
— Cordoue-Séville	— —
— Cordoue-Malaga	— —
— Pampelune	469 —
— Saragosse-Barel.	— —
— Act. Badajoz	185 —

Esp. Pamp.-Barcelone	— —
— Nord d'Espagne	— —
— Cr. mob. espag.	— —
E.-Un. Am., 1882, 4 s	96 35
— Honduras ch. int.	— —
France. Rente 3 p. c.	— —
— — 5 % 1871	— —
— — 1872	— —
Ob. dép. de la Seine	— —
— V. de Paris 1865	— —
— — 1869	— —
— — 1871	242 — A.
— Lille 1860	90 25
— — 1863	— —
— — 1868	— —
— Bordeaux	— —
— Lyon	— —
Act. Can. Sambre-Oise	— —
Ob. Lille-Valenciennes	245 — P.
— Orléans-Châlons	— —
— Dunkerke-Furnes	— —
B. de Paris et des P.-B.	— —
Comptoir d'escompte	— —
Banque franco-holl.	522 50
— franco-belge	— —
Luxemb. (G.-D.), act.	232 —
— — obl. 3 p. c.	294 50
— — 5 p. c.	495 — P.
Ville Rotterdam 1868	— —
Crédit communal	175 — P.
Central Néerlandais	— —
Italie. Emprunt 5 p. c.	— —
— Ville de Naples	— —
— 1871 4 p. c.	— —
— de Florence	— —
— Obl. Livourne	197 50
— Méridionales	266 —
— Bra	199 50 A.
— Central-Toscan	— —
— Sud-Autriche	— —
— Victor-Em. 1863	— —
Rome. Emp. Rothsch.	65 50 A.
— — pontifical	66 50 P.
— — Blount	— —
Russie. E. 5 p. c. 1862	— —
Varsovie-Vienne act.	— —
— oblig.	300 —
Turq. Dette gén. 5 %	54 50
— Emp. 1869 6 %	317 —
Varna, oblig. 3 p. c.	— —
— 6 p. c.	165 — A.
CHANGES.	
Amsterdam	211 —
Berlin	— —
Francfort	— —
Hambourg	— —
Londres	— —
— on dem. timb.	25 50
Paris	— —
Rotterdam	— —
Vienne	— —
Coupons métal. papier	— —
— — argent	— —
Coupons dollars	514 —

BOURSE D'ANVERS DU 2 NOVEMBRE.

Emp. belge 4 1/2 p. c.	102 75 P.	Bade. Obl. 35 fl. 1845	— —
— 3 p. c.	96 50 A.	Hesse. L. 25 fl. 1834	95 — A.
— 2 1/2 p. c.	64 50 A.	H. élect. L. 40 fl. 1845	245 — A.
Ville d'Anvers, 4 p. c.	97 — A.	Rome. Empr. 5 p. c.	65 — A.
— 3 p. c. 1859	100 — P	— Pont. 1860/64	66 —
— — 1867	101 50 P.	— Cert. Legrelle	61 — A.
Emp. de la prov. 4 1/2	105 — A.	Banque de l'industrie	— —
Espagne. Ext. 1867/70	— —	CHANGES.	
— intér.	— —	Amsterdam	210 30 A.
Autr. Rente pap.	61 — P.	Paris	99 35 A.
— id. arg.	64 25 A.	Londres	25 50 P
— Lots 250 fl. 1839	1970 —	Francfort	214 25
— — 250 fl. 1854	535 —	Vienne	233 —
— — 500 fl. 1860	1210 — P.	Hambourg	187 —
— E. vénitien 1859	84 — P	Berlin	375 25

CLOTURE du 2. — Métall. 61. — National, 64 1/4. — Espagne ette diff. 29 3/8; dette intérieure 25 1/4.

BOURSE DE GAND DU 2 NOVEMBRE.

Belge 4 1/2 p. c.	102 60	Obl. Anv.-Gand priv.	329 — A
Dette perpét., 5 p. c.	111 — A.	— Anv.-Rotterdam.	317 — A.
Empr. 3 p. c. 1868.	106 —	— Eecloo-Gand	277 50 A.
— de la prov. 4 1/2	100 75 A.	— — Bruges	230 — A.
Autriche. Métalliques.	62 06	— Bruges-Blankenb	233 — A.
Dollars	96 25 A.	— Gand-Terneuzen	250 — A.
Banque de Flandre.	780 A	— Hain.-Flandres	266 — P
Soc. de la Lys 5 p. c.	— —	— Namur-Liége	325 50 P.
— Linière Gantoise.	1730 —	— Nord-Belge	309 — A.
CHEMINS DE FER.		— Nord d'Espagne.	203 50 P
Act. Anvers-Gand div.	— —	— Badajoz	— —
— Dendre-Waes	— —	— Méridionales	207 — P
— Lichterv.-Furnes	397 — A	— Varna	— —
Obl. Hainaut-Flandre	86 25	VALEURS DIVERSES.	
— Flandre occid.	325 — A.	Austro-Belge	— —
		Niederfischbach	92 50 A

BOURSE DE PARIS DU 2 NOVEMBRE.

Rente 4 1/2 p. c. c.	76 50	Obl. Lyon 1855	271 50
— 3 p. c. compt.	53 80	— Paris-Lyon	275 50
— 3 p. c. fin cour.	53 75	— Ouest	273 50
5 p. c. 1871 compt.	84 05	— Midi	274 —
5 p. c. 1871 fin cour.	84 20	— Est	272 —
5 p. c. 1871 lib. compt.	83 65	— Dauphiné	271 —
5 p. c. 1872 compt.	87 10	— Ardennes	266 50
5 p. c. 1872 fin cour.	87 15	— Vendée	250 —
5 p. c. 1872 lib. compt.	— —	— Vict.-Emmanuel	— —
Emp. Morgan compt.	497 50	— Romains	183 50
Banque de France	4515 —	— Lombards	259 50
Crédit fonc., actions.	880 —	VALEURS DIVERSES.	
— obl. 4 p. c.	457 50	Compagnie du gaz	672 50
— — 3 p. c.	410 —	Canal marit. de Suez	357 50
— colonial.	— —	C. Transatlantique	233 75
Crédit agricole.	— —	Soc. Immobilière	22 50
— industriel.	650 —	Compagnie-Gaz belge	— —
Soc. dép. et compt. c.	548 75	Crédit mob. espagnol.	485 —
Crédit mobilier	438 75	Banque ottomane	621 25
Comptoir d'escompte.	615 —	— Pays-Bas	— —
Société Générale	572 50	Vieille-Montagne	— —
B. de Paris et des P.-B.	— —	Belge. Emp. 4 1/2 p. c.	— —
CHEMINS DE FER.		Espagne. Dette différ.	— —
Act. Orléans.	810 —	— intérieure	— —
— Nord	955 —	— pass. nouv.	— —
— Est	536 25	Italie. Emp. 5 p. c.	68 35
— Paris à Lyon.	846 25	Rome. — 5 —	— —
— Midi	575 —	Russie. — 5 —	— —
— Ouest	502 50	Turquie — 5 —	54 80
— Vendée.	650 —	Ottoman 1860	353 —
— Autrichienne.	790 —	— 1863	370 —
— Sud-Autr.-Lomb	485 —	CHANGES.	
— Vict.-Emmanuel	— —		
— Nord d'Espagne.	204 —		
— Portugais	105 —	Anvers	— —
Obl. Nord	290 —	Amsterdam	210 —
— Bourbonnais	275 —	Francfort	216 —
— Méditerr. 3 p. c.	298 —	Londres	25 65
— Orléans 3 p. c.	281 75	Madrid	5 12 1/2
— Lyon-Genève.	— —	Saint-Pétersbourg	3 40

BOURSE D'AMSTERDAM DU 2 NOVEMBRE.

Dette active 2 1/2 p. c.	54 5/8	Russie, 4 p. c. Hope.	— —
— 3 p. c.	64 3/8	Esp. Obl. 1867/1870.	30 5/16
— 4 p. c.	87 1/4	— 3 p. c. intér.	25 7/8
Syndic. amort. 3 1/2.	— —	Portugal, 1853, 3 p. c.	40 13/16
Société de Commerce	137 1/4	Brésil. Obl. 1865, 5 %.	94 3/4
Belgique 2 1/2 p. c.	— —	Grèce, 5 p. c.	15 1/4
Autr. Ob. p. 5 % m./n.	61 7/16	Grenade, 4 3/4 p. c.	23 1/4
— — fév./août	61 1/8	Etats-Unis, 6 %, 1882	98 3/8
— — a. jan./juil.	64 11/16	Mexicains	15 3/4
— — avril/oct.	64 3/4	Consolidés turcs	51 1/8
Lots autrichiens 1860	573 —	CHANGES.	
— 1864	160 —	Londres	— —
Russie, 5 p. c.	98 1/2	Paris c. j.	— —
— 1860, 4 1/2	88 7/8	Francfort	— —

BOURSE DE LONDRES DU 2 NOVEMBRE.

Consolidés anglais	92 1/2	Italiens, 5 p. c.	67 1/4
5/20 américains, 1882	90 1/2	Emprunt Morgan	— —
Ch. de fer Illinois, act.	— —	CHEMINS DE FER.	
— Erié, act.	44 —	Sambre-et-Meuse	— —
Cons. turcs, 5 %, 1865	53 1/2	Rotterdam-Anvers	— —
Espagnol, 1867	— —	Namur-Liége	— —
— 1869	30 1/4	Luxembourg	17 7/8
— 1870	— —	Lombards	18 5/8

BOURSE DE VIENNE DU 2 NOVEMBRE.

Autr. rente pap. mai.	68 40	Ch. de fer autrichiens	331 —
— arg., janv.	64 60	— du Nord	205 —
Lots autrichiens, 1854	92 70	— Lombard	201 —
— 1858	182 —	Banque anglo-autrich.	323 —
— 1860	102 40	Chemin de fer Theis.	248 —
— 1864	143 —	Change. Londres	106 60
Créd. mob. autrichien	332 —	— Hambourg	78 20
Obl. ch. Lomb.-Corn.	159 —	— Paris	41 45
Act. Banque Nation.	984 —	Napoléons d'or	8 55 1/2
Lots Hongrois 1870	103 —	Argent	105 75

BOURSE DE BERLIN DU 2 NOVEMBRE.

Prusse, 4 1/2 p. c.	— —	Ch. de fer autrichiens	207 1/2
Autr., rente papier	62 1/4	— Lombards	126 3/8
— argent	65 1/2	Change. Londres	6 21 7/8
Lots autrichiens 1860	96 1/2	— Paris	79 1/3
— 1864	91 7/8	— Amsterdam	139 1/8
Créd. mob. autrichien	208 5/8	— Vienne	92 7/8
Lots hongrois, 1870	— —	— Hambourg	— —
Italien, 5 p. c.	66 3/4	— Francfort	— —
5/20 bons amér. 1882	96 7/8	— St-Pétersb.	89 7/8

BOURSE DE FRANCFORT DU 2 NOVEMBRE.

Belge, 4 1/2 p. c.	— —	5/20 bons amér. 1882	95 1/8
Ch. de fer Lombards	219 3/4	— 1885	— —
Autr., rente arg. janv.	65 7/16	CHANGES.	
— papier, mai	61 1/2	Londres	118 9/16
Lots autrichiens 1860	97 —	Paris	92 7/16
— 1864	— —	Amsterdam	98 1/8
Crédit mob. autrichien	365 3/4	Berlin	— —
Ch. de fer autrichien	363 —	Vienne	109 3/8
Lots Hongrois 1870	— —	Hambourg	87 —

CHEMINS DE FER. — DÉPARTS.

Service d'été. — 1er *novembre*.

Les heures marquées d'un astérisque sont celles des trains express. M signifie par Malines, C par Cortenberg.

BRUXELLES (Nord) pour le Quartier-Léopold, 6 h. 02, 7 h. 28, 8 h. 33, 10 h. 09, 12 h. 05 m., 1 h. 35, 3 h. 35, 5 h. 17, 6 h. 28, 9 h. 22 s.

BRUXELLES (Quartier-Léopold) pour Bruxelles (Nord) 6 h. 41, 7 h. 51, 9 h. 20, 10 h. 36 matin, 12 h. 50, 2 h. 10, 4 h. 04, 5 h. 45, 7 h. 20, 9 h. 55 soir.

De BRUXELLES pour Laeken, 5 h. 35, 7 h. 50, 11 h. 20 m., 2 h. 10, 6 h. 15, 8 h. 20 soir. — Anvers, 6 h., 8 h. 43*, 8 h. 15, 9 h. 20*, 9 h. 58, 10 h. 50* m., 12 h. 50, 2 h. 40*, 3 h. 56 4 h. 35, 5 h.*, 5 h. 25*, 6 h. 58, 8 h. 40, 11 h. 10* s. — Alost et Gand (6 h. M Gand), 7 h. 25*, 7 h. 30, 8 h. 13, 11 h. 20 m., 12 h. 02, 2 h. 13, 5 h. 10*, (5* h., M Gand) 5 h. 15, 6 h., 8 h. 20 (8 h. 40 Alost exc.) — Ninove, Grammont et Ath, 7 h. 28, 11 h. 20 matin, 12 h. 02, 2 h. 10, 5 h. 15, 8 h. 20 soir. — Courtrai, Ypres et Poperinghe (par Audenarde), 5 h. 35, 8 h. 35 m., 12 h. 22, 5 h. 15, 6 h. 40 s. — Courtrai, Tournai et Lille (par Gand), 7 h. 30, 8 h. 13 m., 12 h. 02, 6 h. soir. — Bruges et Ostende, 7 h. 25*, 8 h. 13, 12 h. 02, 3 h. 10*, 5 h.*, 6 h. s. — Liége et Verviers, 7 h. 20 C, 9 h. 43* C, 11 h. 00 C, matin, 1 h. 52, 5 h. 12 C, 5 h. 55* C, 7 h. 45 C, 10 h. 30* M soir. — Louvain, 6 h. M, 6 h. 30 C, 7 h. 20 C, 9 h. 20* M, 9 h. 45 C, 9 h. 33 M, 11 h. C, 12 h. 45 M, 1 h. 25 C, 4 h. 52 C, 5 h. 12 C, 5 h. 22* M, 5 h. 55* C, 6 h. 56 M, 7 h. 45 C, 8 h. 40 M., 8 h. 50 C, 10 h. 30* M s. — Aix-la-Chapelle et Cologne, 7 h. 20* C, 8 h. 55* C, 10 h. 30* M. — Spa 9 h. 43* C, 11 h. C matin, 1 h. 52 C, soir

LAEKEN pour Bruxelles, 8 h. 49, 10 h. 38 matin, 1 h. 03, 3 h. 46, 6 h. 48, 9 h. 04, 9 h. 55 soir

ANVERS pour Bruxelles, 5 h. 55, 7 h. 05, 9 h. 15, h. 30, 10 h. 50* m. 12 h. 35, 1 h. 18*, 3 h. 15*, 3 h. 45, 4 h. 50, 5 h. 50 7* h., 8 h. 25, 8 h. 45, 10 h. s. — Gand, Alost, Ostende, Courtrai, Tournai, Lille, 5 h. 55, 9 h. 50 matin (12 h. 35), 3 h. 45, 4 h. 50* s. (8 h. 45 Alost exc.). — Liége, Verviers, 5 h. 55, 9 h. 15*, 9 h. 50 mat. 12 h. 35, 1 h. 18, 4 h. 50, 7 h., 8 h. 45, 10 h.* soir — Aix-la-Chapelle et Cologne, 9 h. 15*. 9 h. 50 matin, 12 h. 35, 1 h. 18*, 4 h. 50, 10 h* s.

ALOST pour Bruxelles (par Termonde), 5 h. 20, 7 h. 20, 8 h. 38 m. 3 h. 15, soir. — Pour Bruxelles (par Denderleeuw), 6 h. 25, 7 h. 30 7 h. 57, 8 h. 37*, 9 h. 43, 12 h. 02 m., 1 h. 14*, 2 h. 30, 4 h. 47*, 5 h. 53, 8 h. 38, 8 h. 58, — Ninove et Ath, 6 h. 10, 7 h. 30, 7 h. 57 m., 12 h. 02, 2 h. 59, 5 h. 53, 8 h. 55 s. — Termonde, 5 h. 20, 7 h. 30, 8 h. 40 m 12 h. 25, 3 h. 15, 6 h. 20. 9 h. 26 s. — Gand, Courtrai, Tournai et Lille (Gand seul 5 h. 05 matin vendredi), (8 h. 01* Gand), 8 h. 34 8 h. 53 m., 12 h. 25, 12 h. 46, 3 h. 18, 3 h. 46* 6 h. 20, 6 h. 41 (9 h. 26 soir Gand). — Bruges et Ostende, 8 h. 01*, 8 h. 34, 8 h. 53, 12 h. 25, 12 h. 46, 3 h. 46*, 6 h. 20, 6 h. 41 soir. — Lokeren, 5 h. 20, 7 h. 20, 8 h. 40 m., 12 h. 25, 3 h. 15, 6 h. 20 soir.

TERMONDE pour Bruxelles et Anvers, par Malines, à 5 h. 46, 9 h. 44 matin, 3 h. 37, 8 h. 16 soir. — Pour Bruxelles (par Alost), 7 h. 32, 11 h. 33 matin, 2 h. 24, 5 h. 27, 8 h. 06 soir. — Ninove et Ath, 7 h. 35, 11 h. 33 matin, 2 h. 22, 5 h. 27, 8 h. 06 soir. — Alost, 7 h. 35, 9 h. 55, 11 h. 33 m, 2 h. 24, 5 h. 27, 8 h. 06, 10 h. 10 s. — Gand (par Wichelen), 7 h. 30, 11 h. 35 matin, 2 h. 26, 5 h. 30, 5 h. 57*, 10 h. 08 soir. — Par Alost, 7 h. 32, 11 h. 33 matin, 2 h. 24, 5 h. 27, 8 h. 06 soir. — Bruges, Ostende, Courtrai, Tournai et Lille, 7 h. 30, 11 h. 35 matin 2 h. 26, 5 h. 30, 5 h. 57* soir. — Lokeren, 5 h. 48, 7 h. 57, 9 h. 01 matin, 12 h. 59, 3 h. 40, 6 h. 47 soir.

GAND pour Bruxelles (par Malines) 4 h. 50, 9 h. matin, 2 h. 40, 7 h. 19 soir. — Alost et Bruxelles, 5 h. 53*, 6 h. 40, 8 h. 06*, 8 h. 52, 11 h. 13 m., 12 h. 45*, 2 h., 4 h. 17*, 5 h. 03, 8 h. 03, 8 h. 08, s. — Anvers, 4 h. 50, 6 h. 40, 8 h. 06*, 8 h. 52*, 9 h. m., 12 h. 45, 2 h., 2 h. 40, 4 h. 17*, 5 h. 03, 7 h. 20, 8 h. 03, 8 h. 08*, s. — Grammont, Enghien, 5 h. 58, 8 h. 12*, 9 h. 10, 11 h. 27 m., 2 h. 18, 5 h. 37, 7 h. s. — Bruges et Ostende, 6 h. 02, 8 h. 36*, 9 h. 30, 9 h. 35, 1 h. 22 3 h. 22, 4 h. 19*, 6 h. 59*, 7 h. 19 — Courtrai, Tournai et Lille,) 5 h. 45 dimanche Courtrai), 5 h. 56, 9 h. 28 (1 h. 05 dimanche), 1 h. 20, 4 h. 16, 7 h. 15 s. — Braine, Charleroi et Namur (par Sottegem), 5 h. 58, 8 h. 12, 9 h. 10, 11 h. 27 m., 2 h. 18 (5 h. 37 Braine), 7 h. soir.

BRUGES pour Gand, Bruxelles, Anvers, 5 h. 05*, 7 h. 13*, 7 h. 38, 9 h. 58 m, 12 h. 43, 3 h. 28, 3 h. 43* 4 h. 07*, 6 h. 13, 6 h. 40. — Ostende, 7 h. 17, 9 h. 24*, 10 h. 19, 10 h. 53 m., 2 h. 42, 4 h. 48. 5 h. 08*. 7 h. 28*, 8 h. 37 s.

OSTENDE pour Gand, Bruxelles et Anvers, 4 h. 59*, 6 h. 45*, 7 h., 9 h. 20 m, 12 h. 05, 3 h. 01*, 3 h. 06, 5 h. 45, 6 h. 02, soir

COURTRAI pour Bruxelles (par Audenarde), 6 h. 43, 10 h. 40 matin, 3 h. 40, 6 h. 42 soir. — Gand, Bruxelles et Anvers (par Gand), (6 h. 32 dimanche Gand), 6 h. 49 (9 h. 32 dimanche Gand), 9 h. 57 matin, 12 h. 38, 3 h. 46, 6 h. 44. — Tournai, 7 h. 15, 10 h. 42 m., 2 h. 35, 5 h. 31, 8 h. 33 (8 h. 20 pour Mouscron dimanche) soir.

TOURNAI pour Gand, Bruxelles et Anvers, 5 h. 50, 9 h. 02, 11 h. 34. 3 h. 47, 5 h. 50 (8 h. 28 s. pour Courtrai les samedi, dimanche et mercredi). — Ath et Bruxelles (Midi), 5 h. 15*, 5 h. 53, 8 h. 07, 11 h. 32 matin, (3 h. 27 Ath), 3 h. 45*, 3 h. 55, 6 h. 55 soir. — Bruxelles (Nord) par Denderleeuw, 5 h. 53, 8 h. 07, 11 h. matin, 32 3 h. 27, 6 h. 55 s. — Mons et Namur, 5 h. 53, 8 h. 07, 11 h. 32 m., 3 h. 27, 6 h. 55 s.

LOUVAIN pour Bruxelles, 3 h. 59* M, 5 h. 53 M, 6 h. 02 C, 7 h. 05 M, 8 h. 34, 9 h. 46 C, 9 h. 50 M, 9 h. 58 C, 11 h. 16 C, 11 h. 18 M m., 12 h. 35 M, 1 h. 18 C, 2 h. 20* C, 2 h. 25* M, 3 h. 33 C, 3 h. 48 M, 4 h. 58* M, 4 h. 45* C (8 h. 06 dimanche), 8 h. 20 C, 8 h. 22 M, 8 h. 25 C, soir. — Anvers, 5 h. 53, 7 h. 05, 9 h. 50, 11 h. 18 m., 12 h. 35, 2 h. 25*, 3 h. 48, 4 h. 58*, 8 h. 22 soir. — Alost, Gand, Ostende et Lille, 5 h. 53 M, 9 h. 50 M (11 h. 18 C. Alost et Gand matin) (12 h. 35 Alost et Gand), 2 h. 25 C, 3 h. 48 M. (4 h. 58* M Ostende et Lille), 4 h. 45 (8 h. 22 soir M. Gand seulement).

LIÉGE pour Bruxelles, Anvers, Alost, Gand, Ostende et Lille (2 h. 20* M), 7 h. 40 MC, 9 h. 32* MC, 11 h. 20, 12 h. 43 Cm., 1 h. 23 MC, 5 h. 20* MC, (5 h. 53 MC Ostende, Alost et Lille exc.), 6 h. 45, s. — Verviers, 1 h. 05*, 4 h. 35*, 6 h. 50, 8 h. 32 10 h. 07 mat., 11 h. 46, 2 h. 08, 3 h. 15*, 4 h. 50 8 h*, 8 h. 25, 10 h. 15 s

VERVIERS pour Liége, Bruxelles et Anvers, 1 h. 40* M, 6 h. 35 M, 8 h. 35 (10 h. 16 Anvers exc.) 11 h. 57*, 12 h. 17, 2 h. 25* 4 h. 45, 6 h. MC., 8 h. 50 (9 h. 08 s., Liége). — Ostende et Lille, 6 h. 35 MC, 2 h. 55 C, 11 h. 57 MC, 2 h. 25* M (4 h. 45 et 6 h. M. Gand).

ATH pour Bruxelles (Midi) et Namur par Jurbise, 5 h. 43 (7 h. 48 pour Bruxelles), 10 h. 08 m., 4 h. 12, 7 h. 48 s. — Ninove, Bruxelles, Alost et Termonde, 6 h. 55, 10 h. 30 matin, 1 h. 42, 4 h. 55 (7 h. 50 soir, Termonde exc.), (9 h. 05 Alost). — Bruxelles par Enghien, 5 h. 58, 6 h 02, 8 h. 55 matin, 12 h. 23, 4 h. 24, 4 h. 47, 7 h. 49 soir.

GRAMMONT pour Mons, 6 h. 10, 7 h. 10, 9 h. 03 m., 1 h. 14, 3 h. 48, 5 h. 48 soir (9 h. 55 Ath). — Ninove, Alost, Termonde et Bruxelles (Nord), 7 h. 34, 11 h. 14 matin, 2 h. 17, 5 h. 15 (5 h. 26 s. Termonde exc.), (9 h. 39 Ninove et Alost). — Bruxelles (Midi), 7 h. 04, 9 h. 01, 10 h. 15 m., 12 h. 31, 3 h. 26, 6 h. 49, 8 h. 02 s. — Gand par Sottegem (5 h. 20, le vendredi), 7 h. 22, 9 h. 53, 11 h. 55 m., 2 h. 57, 5 h. 11 3 h. 57*, 8 h. 59 soir. — Enghien, Braine, Charleroi, Namur, 7 h. 04 8 h. 04*, 10 h. 15 m., 12 h. 31, 3 h. 25 (6 h. 46 Enghien et Braine), 8 h. 02

Ligne du Midi.

De BRUXELLES pour Paris, 5 h. 40, 9 h. 05 m., 1 h. 15, 3 h. 35* (3 h. 35 Douai), 7 h. 12 s. — Mons et Quiévrain, 5 h. 40 (7 h. Mons), 8 h. 05 (9 h. 05* Mons), 10 h. 20 m., 1 h. 15, 3 h. 35*, 5 h. 35, 7 h 12 (8 h. 15 Mons) s. — Charleroi, Namur, 7 h., 7 h. 50, 9 h. 05*, 10 h 20 matin, 12 h. 15 4 h. 20, 5 h. 32, 8 h. 15 soir. — Ath, Tournai, Lille, par Jurbise, 5 h. 45, 8 h. 05, 1 h. 15 (7 h. 12 Tournai). — Ath, Tournai et Lille par Enghien, 6 h. 35, 7 h. 40*, 8 h. 30, 1 h. 30, 5 h. 07, 7 h. 32, 8 h. 28 soir.

PARIS pour Bruxelles, 5 h. 25, 7 h. 20, 10 h. m., 3 h. 45, 8 h. 15 11 h. 20 soir.

MONS pour Bruxelles, 4 h. 00*, 7 h. 11, 8 h. 04, 10 h. 18 matin 12 h. 53*, 3 h. 40, 4 h. 36, 5 h. 42, 8 h. 01, 9 h. 1 5s. — Charleroi et Namur, 4 h. 40 7 h. 11, 7 h. 42, 10 h. 18, 11 h. m., 12 h. 49, 4 h. 53, 5 h. 10, 8 h. 01, 9 h. 05 soir. — Ath et Tournai (6 h. Ath), 7 h. 13 8 h. 04, 2 h. 10, 6 h. 42, 8 h. 01* soir. — Alost, Termonde et Gand, 6 h., 9 h. 04, 10 h. 18, 2 h. 10, 6 h. 42 soir.

CHARLEROI pour Bruxelles, 5 h. 20, (7 h. 27 lundi) 7 h. 58, 9 h. 48, 12 h. 40, 3 h. 04, 4 h. 30*, 6 h. 26, 7 h. 20 s. — Namur, 2 h. 25*, 6 h. 6 h. 35, (9 h. 32 lundi) 9 h. 48, 10 h. 35*, 1 h. 05*, 2 h. 45 6 h. 22, 7 h. 18, 10 h. 25* s. — Enghien, Gand, par Sottegem, 5 h. 20, 7 h. 58, 9 h. 48, 12 h. 40, 3 h. 04, 6 h. 30 soir.

NAMUR pour Bruxelles, (6 h. lundi) 6 h. 15, 8 h. 17, 11 h. 17 m., 2 h. 15*, 3 h. 40*, 5 h., 5 h. 40 s. — Charleroi, 3 h. 35*, 4 h. 42, (6 h. lundi) 6 h. 15, 11 h. 17 m. 2 h. 15*, 3 h. 40*, 5 h., 5 h. 40 s. 8 h. 35 s. — Enghien, Grammont, Gand par Sottegem, 6 h. 15, 8 h. 17, 11 h. 17 m., 3 h. 40*, 5 h. soir

Lignes concédées.

De NAMUR pour Huy et Liége, 3 h. 15* (4 h. 35 de Huy), 6 h. 05, 8 h. 05, 11 h. 10 m., 1 h. 55*, 4 h. 10, 7 h. 50, 11 h. 25* s. — Pour Dinant et Givet, 8 h. 20, 11 h. 20 m, 2 h. 20, 5 h. 45, 8 h. soir.

LIEGE pour Huy et Namur, 2 h. 15*, 6 h., 9 h. 35*, 11 h. 25 m. 12 h. 30 de Longdoz, 12 h. 45* de Guillemins, 3 h. 05 de Longdoz, 3 h. 10 de Guillemins, 5 h. 25, de Longdoz, 6 h. 20 de Longdoz pour Huy, 8 h. 10 soir.

DINANT p. Namur, 6 h. 59, 10 h. 05 m., 12 h. 49, 3 h. 15, 6 h. 40.

ANVERS pour Gand (4 h. 50 de la Tête de Flandre), 7 h 15, 8 h. 50*, 10 h. 50 matin, 2 h. 20, 3 h. 50, 7 h. soir.

GAND pour Anvers, 4 h. 25, 7 h., 9 h. 25, 10 h. 40, matin, 2 h. 15, 5 h. 30, 6 h. 55 soir.

ANVERS pour Rotterdam, 7 h. 38, 8 h. 49, 10 h. 19 m. 3 h. 40, 3 h. 59, 6 h. 21 soir. — Aerschot, Diest, Hasselt, 7 h. 19, 9 h. 37, m 1 h. 45, 5 h. 27 (8 h. 17 soir Aerschot) — Lierre, 6 h. 55, 7 h. 19, 9 h. 33, 11 h. 05 matin, 1 h. 45, 5 h. 27, 5 h. 53, 8 h. 17 soir. — Louvain Charleroi, Marienbourg, 7 h. 19, 9 h. 33 matin, 1 h. 45, 5 h. 27 (8 h 17 Louvain) soir.

ROTTERDAM pour Anvers 5 h. 30, 10 h. 15 m., 12 h. 52, 2 h. 45, 6 h. 50 soir.

BRUXELLES pour la Hulpe, Ottignies et Namur (6 h. Ottignies), 6 h. 30, 9 h. 05, 11 h. 40 Groenendael (12 h. 35* s., La Hulpe excepté) (2 h. 05 Ottignies), 4 h. 10 (4 h. 30 La Hulpe), 6 h. 7 h. 55 soir. — Pour Luxembourg, 6 h. 30 m., 12 h. 35* soir

NAMUR pour Bruxelles, 6 h., 9 h., 11 h. 20 m., 2 h. 10*, 5 h. 40, 7 h. 45 soir. (D'Ottignies pour Bruxelles, 8 h. 22, 11 h. 01, 8 h. 55 s.), 5 h. 10 s. de la Hulpe. (12 h. de Groenendael)

LUXEMBOURG pour Bruxelles (5 h. d'Arlon), 9 h. 15* m, 2 h. 40 s.

BRUXELLES pour Charleroi et Givet, 9 h. 05, 2 h. 05 soir — Louvain pour Aerschot, Diest, Hasselt, 8 h. 07, 10 h. 20, 2 h. 50, 6 h. 12 soir. — Anvers et Lierre, 5 h. 20, 8 h. 31 matin, 12 h. 22, 3 h. 52, 7 h. 22 soir. — Givet pour Charleroi et Bruxelles, 7 h. 05, 11 h. 16 matin 4 h. 30 soir. — Charleroi pour Louvain (5 h. 35 de Lodelinsart), 8 h. 43, 1 h. 42, 5 h. 12, 7 h. 17 soir. — Herenthals pour Lierre et Anvers, 5 h. 22, 8 h. 34, 5 h. 10 soir — Hasselt pour Diest, Louvain, Bruxelles et Anvers, 5 h. 04, 11 h. 48 m., 3 h. 16, 5 h. 48 soir

BRUGES pour Blankenberghe, 7 h. 20, 10 h. 54 m., 2 h. 40, 7 h. 24, soir.

BLANKENBERGHE pour Bruges, 6 h. 28, 9 h. 45, 11 h. 45 m 6 h. soir.

Imp. de P. KABERGHS, rue des Bolteux, 13 *bis*

Ayuntamiento de Madrid